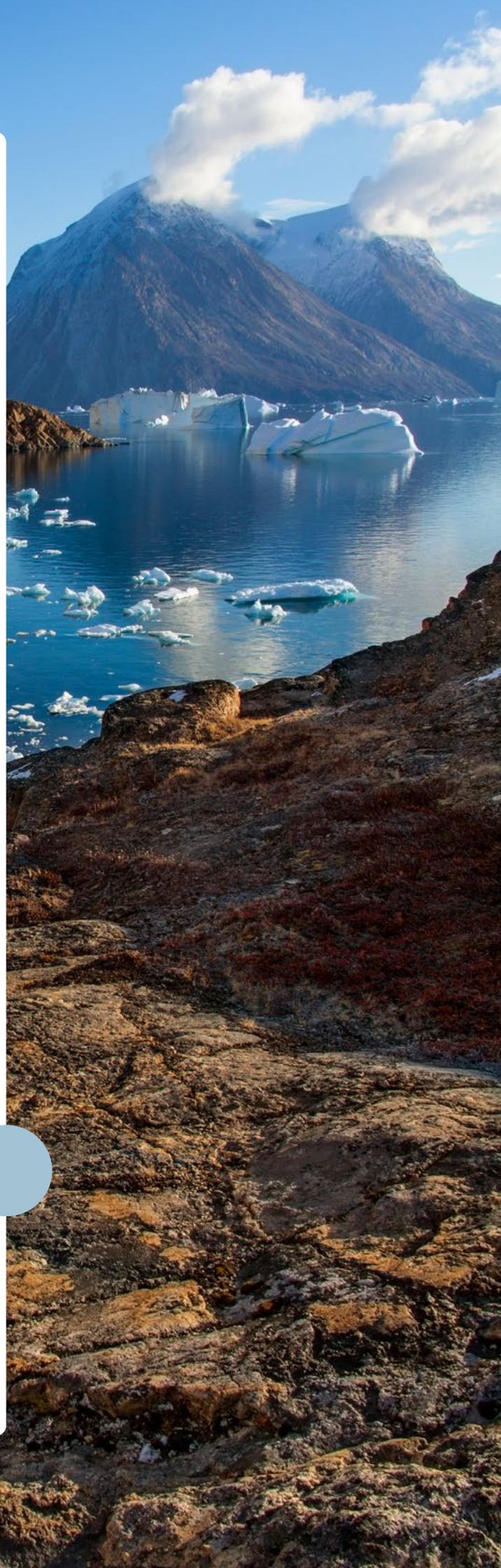


2024 Rapport Annuel d'Engagement et de Vote



MARS 2025



En 2024, nous avons affiné notre analyse et notre attention portée aux principaux changements en matière de gouvernance et d'entreprise, en examinant nos votes sur les proxy battles, la succession des dirigeants, l'intelligence artificielle et les droits des actionnaires.

Le niveau d'examen des entreprises et des résolutions a atteint des sommets inédits.



L'année en un coup d'œil.

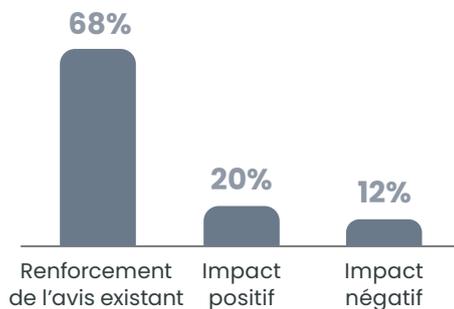
Thèmes principaux :

- Une gouvernance d'entreprise solide
- Changement climatique
- Biodiversité
- Droits de l'Homme

226 entreprises engagées via des dialogues individuels

Représentant **32%** de nos actifs sous gestion¹

Impact des dialogues individuels sur l'opinion ESG de Candriam



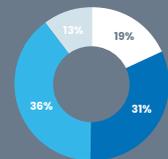
Dialogues collaboratifs*

644 entreprises engagées (en dehors des enquêtes à grande échelle)

88 dialogues menés ou activement soutenus par Candriam dans le cadre d'initiatives (en dehors des enquêtes à grande échelle)

Dialogues collaboratifs % de nos actifs sous gestion¹

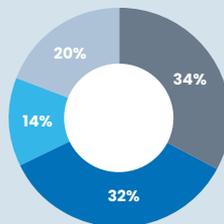
- Emetteurs SSA¹ engagés
- Entreprises engagées via des enquêtes à grande échelles
- Entreprises engagées
- Emetteurs non engagés



1,901 Assemblées votées

Répartition géographique (votes)

- Europe
- Amérique du Nord
- Asie/Pacifique
- Reste du monde



Rémunération de la direction et des administrateurs (votes)

50.2% des voix Contre

Dans l'ensemble, Candriam a soutenu 71% des résolutions de la direction

Vote Actif

80.4%

des assemblées avec au moins un vote contre la direction

Climat et vote

71% des votes contre

les résolutions sur le climat parrainées par la direction

1. Le champ d'application de l'AUM est limité aux émetteurs investis en lignes directes (par le biais d'actions ou d'instruments à revenu fixe) dans des fonds ou des mandats pour lesquels Candriam assure l'activité de gestion.

2. SSA : Supranational, Souverain et Agence.

* Candriam engages with issuers on behalf of our clients through individual and collaborative dialogues. Collaboration in the context of stewardship refers to partnering with stakeholders (e.g. investors, civil society organisations, community groups, non-governmental organisations, academics, journalists), to share resources and enhance investors' effectiveness in pursuing their stewardship objectives.

Au cours d'une année marquée par un agenda électoral exceptionnellement chargé, d'importants changements de dirigeants, des conflits géopolitiques croissants, l'accélération du déploiement de l'IA générative, il est clair que les gestionnaires d'actifs responsables doivent continuer à adapter leurs efforts en matière d'engagement et de vote.



Table des matières.



L'année en un coup d'œil	3
S'engager pour une croissance responsable	6
Avant-propos : La persévérance paie	7
Focus thématique	9
I. Gouvernance et vote	9
• Une gouvernance forte, des fondations solides	9
• Perspectives à partir de 2024	9
• Perspectives pour 2025	13
II. Climat et biodiversité	15
• Pourquoi le climat reste-t-il en tête de notre agenda ?	15
• Une campagne d'engagement des entreprises dédiée à l'objectif "Net Zero"	21
• S'engager avec les souverains sur le climat	26
• Un engagement bien ancré en faveur de la biodiversité	28
• Perspectives 2025 et au-delà : Les destins croisés du climat et de la biodiversité	38
III. Droits de l'homme et capital humain	39
• S'engager dans un environnement de plus en plus volatile	39
• Risques dans les chaînes d'approvisionnement	41
• Le déploiement de l'IA peut-il être éthique ?	43
• Dialogue avec les entreprises en portefeuille sur les enjeux de capital humain	44
Statistiques d'Engagement 2024	50
Statistiques de vote 2024	77
Promouvoir le développement durable.	101

S'engager pour une croissance responsable.



Candriam s'engage activement auprès des émetteurs, vote aux assemblées des actionnaires pour l'ensemble des positions concernées et collabore avec les parties prenantes afin d'améliorer les pratiques de gouvernance et de développement durable. Candriam utilise des approches individuelles et collaboratives, en fonction de la nature des questions abordées. Les engagements individuels permettent des actions plus ciblées, tandis que les efforts de collaboration se concentrent sur des défis systémiques tels que le changement climatique ou les droits de l'homme.

La gestion responsable est au cœur de notre stratégie d'investissement. La gestion active et l'engagement sont interdépendants et essentiels pour atténuer les risques et accroître la valeur à long-terme. Cet engagement est un élément fondamental des services que nous fournissons, reflétant notre responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts de nos clients. L'engagement, qui fait partie de notre processus d'investissement, travaille sur les liens entre des pratiques durables et la réalisation des objectifs de performance financière, en accordant une attention particulière aux spécificités de l'émetteur et aux attentes des différentes parties prenantes.

Nos activités de gestion englobent un large éventail d'émetteurs, y compris des entreprises et des gouvernements, sous forme d'actions et de dettes. Nos engagements s'inscrivent au sein de cadres mondiaux tels que les objectifs de développement durable des Nations unies.

Notre approche de l'engagement est conçue pour être flexible et dynamique, ce qui nous permet de répondre efficacement

à l'évolution des questions matérielles tout en suscitant des changements positifs. Notre structure de gouvernance et de gestion soutient cette approche et garantit l'alignement des politiques, l'évaluation des risques et l'intégration efficace des critères matériels de durabilité dans les stratégies d'investissement. Des outils exclusifs sont utilisés pour centraliser et suivre les données relatives à l'engagement, assurant ainsi la transparence et l'efficacité du processus d'investissement durable de Candriam.

Pour en savoir plus, consultez notre politique d'engagement

[Engagement policy](#)

La transparence est essentielle. Candriam a publié son premier rapport d'engagement en 2009 et nous nous efforçons d'en améliorer continuellement la qualité. Nous étudions les pratiques du marché, mais nous sommes aussi - et surtout - très attentifs aux attentes de nos clients, des régulateurs et autres parties prenantes, qui eux aussi évaluent régulièrement les pratiques de nombreux investisseurs..

Nous espérons que ce rapport des activités de vote et d'engagement menées en 2024 vous aidera à découvrir notre approche de l'engagement et les progrès que nous avons réalisés au cours de l'année. Notre rapport statistique détaillé fournit davantage de données et d'informations quantitatives sur nos activités en matière de vote et de dialogue.

CANDRIAM: Conviction et responsabilité dans la gestion d'actifs

Chez Candriam, nous sommes convaincus que les émetteurs qui intègrent à la fois les enjeux du développement durable et les défis financiers sont les mieux placés pour créer de la valeur à long terme. En tant que gestionnaire d'actifs mondial, nous avons intégré des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance dans notre approche d'investissement afin d'identifier et d'analyser ces risques et opportunités. Nous mettons l'accent sur les stratégies d'investissement à long terme et nous nous alignons sur les objectifs sociétaux tels que les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Avant-propos : La persévérance paie.

Nous sommes un gestionnaire actif. Nous exerçons nos droits lorsque nous estimons qu'une action est nécessaire pour améliorer la valeur à long terme pour nos clients, et pour générer des avantages durables pour la société en général. Nos discussions régulières avec les investisseurs et d'autres parties prenantes telles que les syndicats³ et les organisations non gouvernementales (ONG) soutiennent cette approche. **Lorsque nous restons investis et engagés dans l'action, c'est parce que nous croyons en la capacité de l'émetteur à atteindre des performances durables.**

Les réglementations de l'Union européenne (UE) et les exigences en matière de label des différents pays de l'UE rendent de plus en plus difficile pour les fonds durables de soutenir les émetteurs historiques de gaz à effet de serre (GES) dans leur transition vers les nouvelles énergies. **Dans certains cas, le désinvestissement peut être la solution appropriée pour nos investisseurs, mais nous préférons accompagner** les émetteurs dans leur démarche, alors qu'ils continuent d'améliorer la transparence et les pratiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). En outre, et comme pour nos entreprises investies, **nous sommes confrontés à des vents contraires occasionnels, en raison d'un contexte politique augmentant les incertitudes sur la mise en œuvre ou la continuité des engagements à long terme** (par exemple, l'Accord de Paris et le Green Deal de l'UE) ou le ralentissement des réglementations ou des programmes potentiellement positifs (par exemple, la directive de l'UE sur la déforestation,).

La transparence, l'expertise et l'intelligence de situation doivent constituer la base de nos relations avec les émetteurs, si nous voulons nous frayer un chemin dans cette complexité :

- *Transparence* en ce qui concerne le mandat que nos clients nous ont confié et qui est soutenu par notre approche, et quand nécessaire, l'escalade de sujets.
- *Transparence* sur la manière dont nous évaluons la performance ESG des émetteurs, nos attentes et les délais associés.

- *Expertise* afin d'interpeller les entreprises investies sur des sujets pertinents et importants, ainsi que la volonté d'accepter que nos objectifs d'engagement soient remis en question.
- *Transparence* en ce qui concerne les résultats et la reconnaissance des efforts réalisés par les émetteurs en portefeuille.
- *Intelligence situationnelle*
 - Nous ne pouvons pas exiger des émetteurs en portefeuille ce qu'ils ne peuvent pas se permettre en raison d'une dynamique ou d'un contexte spécifique.
 - Nous devrions être en mesure d'identifier la bonne dynamique ou les bonnes personnes / parties prenantes pour faire avancer nos préoccupations en vue d'une plus grande efficacité.

Nous pensons que cette année sera déterminante pour la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD), qui vise à intégrer la durabilité dans les pratiques commerciales européennes. Le CSRD applique des normes de reporting complètes basées sur la double matérialité, exigeant des grandes entreprises qu'elles divulguent leurs impacts et leurs risques en matière de développement durable. Les promoteurs de cette directive sur la transparence accrue attendent des avantages significatifs, notamment un meilleur alignement sur les objectifs climatiques, une amélioration de la qualité des données ESG et une base plus solide pour les investissements durables. L'expertise de la part des investisseurs est essentielle pour transformer toutes ces nouvelles informations en données exploitables pour les parties prenantes, de peur que le simple volume de données ne dilue leur valeur. Le CSRD devrait améliorer la fiabilité des données ESG et donc servir de moteur de changement, et ne pas être un simple exercice de cochage de cases.

Le CSRD pourrait-il entraver l'efficacité de l'engagement ou servir d'excuse pour ne pas s'impliquer dans un échange

³ Ces échanges ont pour but d'approfondir notre expertise en intégrant les points de vue de multiples parties prenantes.

connexe ? Les entreprises consacrant des ressources importantes à la communication d'informations, certaines pourraient choisir de ne pas approfondir leurs interactions avec les investisseurs. La clarté de nos exigences et de nos motivations, ainsi que la qualité des relations établies avec ces entreprises au fil du temps, seront nécessaires pour atténuer ces effets.

Face à ces nouveaux défis, notre capacité à allouer des ressources adéquates à nos priorités d'engagement est fondamentale pour réussir. En 2024, nous avons continué à rationaliser l'étendue de nos missions, à renforcer notre processus de hiérarchisation et à clore certains programmes de collaboration (passive) pour lesquels nous n'étions pas satisfaits de la manière dont la mission était exécutée.

Une part importante de nos efforts d'engagement au cours de l'année 2024 a été concentrée sur les sujets suivants : **Gouvernance, Climat, Biodiversité et Capital humain et droits de l'homme**. Nous essayons de montrer qu'en tant qu'investisseur responsable, Candriam utilise tous les outils de gestion à sa disposition pour travailler avec les émetteurs dans lesquels nous investissons afin d'améliorer leur gestion des risques matériels. À l'aube de 2025, nous pensons que ces sujets continueront à occuper le devant de la scène. Nous restons néanmoins conscients que les événements liés à l'investissement, tels que les restructurations majeures, devront également être analysés à travers le prisme de nos différents domaines d'expertise et pourront constituer des sources d'engagement.



Focus thématique.



I. Gouvernance et vote

Une gouvernance forte, des fondations solides

La gouvernance est le fondement d'une organisation bien gérée. Il ne s'agit pas d'un pilier autonome dans les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), mais plutôt du fondement qui les soutient. Sans une gouvernance solide et efficace, les entreprises et les entités souveraines seront confrontées à des défis importants. L'année dernière, nous avons souligné que «*une compréhension approfondie de la gouvernance est cruciale*» et que «*les mécanismes de gouvernance sont au cœur de notre analyse des entreprises et des émetteurs souverains*». Cela est toujours aussi vrai aujourd'hui. En fin de compte, une bonne gouvernance crée la confiance entre les parties prenantes et favorise la réussite à long terme.

La bonne gouvernance favorise une prise de décision saine, permettant aux conseils d'administration et aux directions de piloter leurs organisations de manière cohérente, ce qui accroît la résilience et les chances de réussite. Le concept englobe la responsabilité et la surveillance par le biais d'une transparence accrue, de l'éthique et de la conformité réglementaire, en fournissant des cadres solides pour aider à identifier, évaluer et gérer les risques et les opportunités, ainsi qu'en réduisant le risque de déséquilibre des pouvoirs.

La structure de gouvernance permet aux piliers environnementaux et sociaux de fonctionner efficacement et d'entraîner des changements significatifs et durables. Sans gouvernance, ces piliers n'ont pas la fiabilité et la cohérence nécessaires pour réaliser des progrès durables et avoir un impact réel.

Nous constatons également que les entreprises dotées de

structures de gouvernance solides et efficaces sont généralement mieux équipées pour faire face aux risques environnementaux et sociaux tels que les problèmes liés au climat ou aux droits de l'homme.

Perspectives à partir de 2024

Diversité stratégique des compétences : Construire un conseil d'administration bien équilibré

Les conseils d'administration ont besoin d'une diversité de compétences et d'expertises.⁴ La «diversité» doit s'étendre au-delà du sexe et de l'appartenance ethnique et la création d'un conseil d'administration bien équilibré implique de le doter d'un large éventail de compétences. Une telle composition est mieux à même de fournir une supervision et une orientation stratégique efficaces, ainsi que d'identifier et de gérer les risques.⁵

L'importance de la diversité des compétences au sein des conseils d'administration a suscité une attention croissante ces dernières années, tant de la part des actionnaires que des régulateurs. Au cours de la saison de vote 2024, l'un des principaux défis a été d'évaluer si les conseils d'administration comprenaient l'expertise appropriée. Nous avons fondé nos évaluations sur les informations fournies par les entreprises concernant le profil, l'expérience et les compétences des administrateurs, ainsi que sur les questions importantes qui doivent être supervisées par le conseil d'administration de chaque entreprise. Ces questions sur le conseil d'administration doivent être alignées sur les risques et les sujets clés les plus pertinents et *importants* pour chaque entreprise. Si de plus en plus d'entreprises publient aujourd'hui des matrices de compétences pour les membres de leur

⁴ Harvard Law School, compétences de directeur : Diversité de pensée et d'expérience dans les conseils d'administration, 2018.

[Compétences du directeur : Diversité de pensée et d'expérience dans la salle du conseil d'administration](#), consulté le 4 mars 2025.

⁵ Au Royaume-Uni et dans toute l'Europe, les entreprises sont tenues de respecter des exigences légales et réglementaires en matière de diversité sexuelle et ethnique dans la gouvernance d'entreprise. Le code de gouvernance d'entreprise du Royaume-Uni exige que les sociétés cotées en bourse fassent rapport sur les politiques de diversité du conseil d'administration, tandis que l'autorité de conduite financière (FCA) du Royaume-Uni impose la publication d'informations sur la diversité, y compris des objectifs de représentation des femmes et des minorités ethniques au sein des conseils d'administration. La UK Parker Review fixe également des objectifs volontaires en matière de diversité ethnique dans les entreprises du FTSE 100 et du FTSE 250. Dans l'UE, la directive «Femmes dans les conseils d'administration» établit une représentation minimale des hommes et des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises. Pour plus de détails, voir les règles de la FCA en matière de diversité et d'inclusion, [Parker Review Report](#) et [European Commission on Gender Balance in Decision-Making](#).

conseil d'administration, les méthodes de publication varient d'une entreprise à l'autre et d'une région à l'autre, ce qui rend difficile une évaluation complète de l'expertise spécifique des membres du conseil d'administration et de la manière dont les entreprises définissent leurs qualifications.

Un conseil d'administration performant n'exige pas que chaque membre soit un expert dans tous les domaines de l'entreprise. Au contraire, un mélange équilibré de généralistes et de spécialistes est essentiel. Quelques compétences, telles que les connaissances financières et la compréhension des principes de gouvernance, sont des exigences de base pour tous les administrateurs, afin d'évaluer les performances de l'entreprise, de comprendre les risques financiers, d'évaluer les investissements stratégiques, de garantir la responsabilité et de contrôler le respect des normes réglementaires. Alors que les entreprises sont confrontées à des questions de plus en plus complexes telles que la cybersécurité, les risques ESG matériels conformes aux stratégies de l'entreprise, la transformation numérique, un environnement géopolitique de plus en plus volatil et les droits de l'homme, les conseils d'administration⁶ qui ne disposent pas de spécialistes compétents dans ces domaines pourraient avoir du mal à assurer une surveillance efficace.

À titre d'exemple, avant l'assemblée générale annuelle (AGA) de BFF Bank SpA 2024, nous avons co-déposé une résolution d'actionnaires visant à nommer deux membres du conseil d'administration possédant une expertise précieuse, notamment en matière de rémunération des cadres, de gouvernance d'entreprise et de ressources humaines. L'objectif est que leur expérience permette d'améliorer les pratiques de rémunération de la banque et de répondre aux préoccupations de longue date concernant les pratiques de divulgation, les indemnités de départ et l'alignement sur les performances. La liste proposée a reçu plus de 50 % de soutien, ce qui en fait «la liste la plus votée», et ces deux administrateurs ont été nommés au conseil d'administration. Nous suivrons de près les changements introduits dans les pratiques de rémunération de l'entreprise en 2025.

Rémunération des PDG : Rétention, Quantum et cohésion sociale

Comme d'habitude, la rémunération des dirigeants a été l'un des principaux sujets de discussion des actionnaires en 2024. Le discours autour de la rétention a nécessité une attention

particulière durant la saison 2024 et demeurera probablement une préoccupation majeure en 2025. En outre, au-delà du montant de la rémunération, les problèmes de fidélisation peuvent également être gérés efficacement grâce à une conception réfléchie des structures de rémunération variable, en veillant à ce que les cadres soient récompensés sur la base de leurs performances et aient confiance dans l'adéquation entre leurs efforts et leur rémunération.

Nous insistons sur le fait que les questions de rétention doivent être une priorité pour les entreprises et qu'elles doivent être traitées de manière proactive afin d'éviter toute perturbation. Cela ne signifie pas que toutes les questions relatives au montant de la rémunération entraînent nécessairement un risque de rétention. Sans justification claire des défis à relever, les préoccupations en matière de rétention risquent d'être perçues comme un prétexte pour gonfler les rémunérations totales des dirigeants.

Au Royaume-Uni, plusieurs entreprises ont affirmé qu'une rémunération inadéquate des dirigeants constituait un risque de rétention pour ces derniers. Ils ont fait valoir que leurs meilleurs talents (en particulier les PDG) pourraient être attirés aux États-Unis par des rémunérations plus lucratives. Ce débat s'est déroulé sur fond de préoccupations plus générales concernant la compétitivité économique du Royaume-Uni, et plus particulièrement le centre financier de Londres. Les critiques ont affirmé que son attractivité avait diminué et ont suggéré que l'alignement des salaires sur les niveaux américains pourrait contribuer à restaurer sa compétitivité. S'il est indéniable que la rémunération moyenne des dirigeants est plus élevée aux États-Unis, l'argument de la rétention résiste-t-il à un examen approfondi ?

Si les études sur l'écart de rémunération important entre les États-Unis et le Royaume-Uni mentionnent des risques potentiels de rétention, elles n'offrent aucune preuve concrète que ces risques se sont matérialisés. Au lieu de cela, cet argument semble avoir été utilisé pour créer un effet de simple exposition⁷ parmi les investisseurs, favorisant la perception qu'il existe un problème de rétention. Les tendances récentes montrent que les entreprises américaines recrutent davantage de cadres au niveau national plutôt que de rechercher des talents à l'étranger. En outre, la rémunération des PDG n'est qu'un facteur parmi d'autres qui influencent l'attractivité d'un marché.⁸

⁶ Comme l'exige la directive de l'UE sur la diligence raisonnable en matière de développement durable (CSDDD), qui entrera en vigueur à partir de 2027 sur la base de la directive actuellement adoptée.

⁷ L'Oxford Quick Reference définit le mere exposure effect comme "La tendance d'une exposition répétée à un stimulus à être suffisante pour renforcer l'appréciation ou l'attitude d'un observateur à son égard".

Un autre point clé de la saison de vote de 2024 a été le désalignement de la rémunération des dirigeants par rapport à des entreprises comparables, à l'ensemble de la masse salariale, ou aux deux.

L'analyse comparative peut être un outil précieux pour les entreprises qui souhaitent évaluer la rémunération des dirigeants par rapport aux pratiques du marché et aux normes sectorielles. Toutefois, pour être pertinentes, les comparaisons avec des groupes de pairs doivent être effectuées par rapport à des entreprises de taille, de secteur et de région géographique similaires. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, le benchmarking peut entraîner des augmentations injustifiées de la rémunération des dirigeants.

Lors de l'analyse des groupes de référence pour l'étalonnage de la rémunération des dirigeants, il convient de garder à l'esprit deux considérations essentielles :

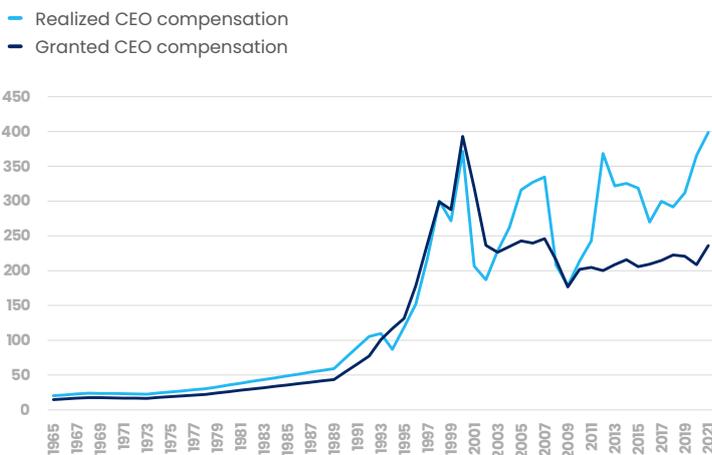
- Les entreprises font souvent appel à des conseillers externes pour les aider à constituer leurs groupes de pairs. Bien que ces conseillers jouent un rôle précieux dans le partage des pratiques salariales en vigueur, leur couverture peut être limitée à leur base de données. Ils peuvent recycler des sélections de pairs à partir d'ensembles de données anciens ou limités, ce qui risque

de fausser les comparaisons. Cela pourrait entraîner une augmentation de la rémunération des dirigeants, car les pairs sélectionnés ne sont peut-être pas les plus pertinents, mais plutôt les plus faciles à trouver.⁹

- L'évaluation comparative par rapport à la médiane introduit un biais psychologique. Les entreprises n'apprécient pas d'être en dessous de la médiane, car cela suggère que la rémunération de leurs cadres se situe dans les 50 % inférieurs du groupe de comparaison. Lorsqu'une entreprise constate que le salaire de son PDG est inférieur à la médiane, elle augmente souvent la rémunération pour la dépasser. Cette pratique crée un cycle de pression à la hausse qui gonfle la rémunération globale des dirigeants sur l'ensemble du marché.

Un indicateur intéressant est le rapport entre la rémunération du PDG et celle de l'ensemble de la masse salariale. En théorie, ce ratio fournit des indications précieuses sur la question de savoir si l'écart de rémunération entre les dirigeants et la main-d'œuvre se creuse ou se réduit au fil du temps. Malheureusement, l'utilisation de cette mesure reste limitée en raison de l'insuffisance des données historiques et du manque de comparabilité entre les pays. Les États-Unis sont en tête dans ce domaine, car ils offrent davantage de données historiques permettant aux investisseurs d'évaluer l'évolution de l'écart.

CEOs make 399 times as much as typical workers: CEO-to-worker compensation ratio, 1965–2021



Notes: Average annual compensation for CEOs is for CEOs at the top 350 U.S. firms ranked by sales. Typical worker compensation is the average annual compensation (wages and benefits of a full-time, full-year worker) of production/nonsupervisory workers in the industries that the top 350 firms operate in.

Source: Authors' analysis of data from Compustat's ExecuComp database, the Bureau of Labor Statistics' Current Employment Statistics data series, and the Bureau of Economic Analysis NIPA tables.

[8 Selon le directeur de M&G, la rémunération des dirigeants n'incite pas les entreprises britanniques à se tourner vers les États-Unis](#)

⁹ Consultants en rémunération et groupe de référence sur la rémunération des PDG [1b06c5e7-de26-4bd3-aalc-d5d9956503e3-meca.pdf](#)

Les autorités de marché n'ont pas pris de mesures significatives pour promouvoir le ratio de rémunération des PDG en tant qu'indicateur standard. Un ratio de rémunération des PDG bien défini permettrait d'établir des comparaisons et fournirait un éclairage utile pour comprendre la dynamique des rémunérations. Dans les périodes financières difficiles, un ratio approprié de rémunération du PDG renforcerait également le rôle du PDG en tant que modèle de leadership et de responsabilité.¹⁰

Sélection des auditeurs pour l'assurance de la durabilité : Défis et considérations

Un nouveau sujet est apparu lors de la saison de vote par procuration pour 2024 : la désignation d'auditeurs chargés de vérifier les rapports relatifs au développement durable.¹¹ Actuellement, ni le cadre juridique, ni les orientations réglementaires fournies par les autorités des marchés financiers ne donnent d'instructions claires sur la manière dont les entreprises et les cabinets d'audit doivent aborder cette question.

Cela soulève des questions importantes sur le processus de sélection de ces auditeurs et sur la manière de rassurer les parties prenantes. Comme cette pratique est souvent dictée par de nouveaux cadres réglementaires (par exemple, sur des marchés tels que la France), elle peut être intrinsèquement controversée.

Le cabinet qui s'occupe des audits financiers doit-il également superviser les audits extra-financiers, ou faut-il faire appel à un autre cabinet ? Quelles sont les entreprises qui disposent de l'expertise et du personnel suffisamment formé pour réaliser des audits de durabilité ? Si les mêmes entreprises

sont utilisées pour l'audit financier et l'audit de durabilité, cela peut-il constituer un conflit d'intérêts ? Ces questions soulignent la nécessité de lignes directrices claires et d'approches réfléchies pour garantir la transparence et maintenir la confiance des parties prenantes.

Il n'y a que cinq ou six cabinets capables de contrôler les comptes financiers des grandes entreprises. En France, où les sociétés cotées en bourse ont tendance à utiliser un système de double audit, ce groupe est encore plus réduit. Le changement d'auditeur est un processus complexe et lourd que les entreprises cherchent souvent à minimiser.

Cet environnement ambigu augmente le risque de conflits d'intérêts potentiels. Les entreprises devraient adopter une approche très transparente dans leur processus de sélection, en expliquant pourquoi un cabinet d'audit particulier a été choisi et comment elles atténuent les risques tels que les conflits de mandat. Les meilleures pratiques devraient inclure une ventilation détaillée des honoraires, en distinguant les honoraires d'audit financier, les honoraires de non-audit et les honoraires d'audit de durabilité. Cette transparence rassurera les investisseurs sur l'indépendance et l'intégrité des auditeurs de durabilité, mais aussi sur leur capacité à réaliser des audits de durabilité, qui peuvent être tout aussi difficiles et critiques que les audits financiers.



Vous voulez en savoir plus sur le vote chez Candriam ?

Consultez notre [Rapport de vote semestriel](#) et [Plate-forme VDS](#)

¹⁰ [La rémunération des PDG a augmenté de 1 460 % depuis 1978 : Les PDG ont été payés 399 fois plus qu'un travailleur moyen en 2021 | Economic Policy Institute](#)

¹¹ Le début d'un déploiement à l'échelle de l'UE des rapports sur le développement durable des entreprises [EU-wide rollout of corporate sustainability reporting](#).

Perspectives pour 2025

Rémunération des cadres et licenciements

La question de la rétention des cadres britanniques et autres qui pourraient être tentés par des postes plus lucratifs aux États-Unis devrait persister lors de la prochaine saison de vote en 2025. Cependant, un nouveau facteur est entré dans le débat en Europe : les plans de restructuration. Il n'est pas surprenant que l'économie européenne traverse actuellement une période difficile, caractérisée par une croissance atone et une augmentation des coûts pour les entreprises. Certains pays sont également confrontés à des contraintes budgétaires plus sévères qui obligent les gouvernements à réduire les dépenses, à augmenter les recettes ou à combiner les deux.

Au cours de l'année 2024, plusieurs entreprises ont annoncé des résultats trimestriels décevants et des plans de licenciement pour réduire leurs coûts.¹² Les investisseurs devront examiner attentivement les raisons qui sous-tendent les propositions de rémunération des dirigeants, car toute augmentation de salaire pourrait être difficile à justifier auprès des actionnaires et des autres parties prenantes en période de licenciements. Les dirigeants sont des modèles qui façonnent la culture d'une entreprise et donnent le ton de ses pratiques. Ils doivent montrer l'exemple et éviter toute action susceptible d'envoyer des signaux contradictoires. Approuver des augmentations de salaire pour les dirigeants tout en procédant à des licenciements pourrait démoraliser les employés, réduire leur volonté d'accepter les changements nécessaires et potentiellement nuire à la réputation et à la cohésion de l'entreprise.¹³

Droits des minorités

Cette année ne devrait pas être différente de 2024 ou de toute autre année en ce qui concerne la sauvegarde des droits des actionnaires minoritaires face à la direction de l'entreprise et aux grands actionnaires.

L'année dernière, les débats sur les structures d'actions à double classe ont connu un regain d'intérêt alors que

plusieurs marchés boursiers exploraient leur potentiel pour attirer de nouvelles cotations.¹⁴ Cette situation a suscité l'inquiétude des investisseurs quant à l'érosion potentielle de l'influence des actionnaires minoritaires.

En Italie, la codification de certaines mesures exceptionnelles (vote à distance et réunions virtuelles sans participation), introduites lors de la pandémie de Covid-19, a suscité l'inquiétude des investisseurs. Ces changements juridiques ont considérablement réduit les droits des actionnaires minoritaires, et à l'origine de nombreuses critiques de la part de la communauté des investisseurs.

Alors que ces débats se poursuivent en 2025, il est probable qu'ils resteront une question controversée, en particulier avec la décision de l'Union Européenne d'ouvrir une période de consultation pour la révision de la directive II sur les droits des actionnaires. Cette révision offre l'occasion de répondre aux préoccupations persistantes et de renforcer le cadre des droits des actionnaires dans la région.

Plan de succession robuste ... ou pas?

The 2024 proxy season highlighted a recurring challenge for listed companies: Flawed CEO successions. Several high-profile companies including Schneider Electric SE, Nestlé SA, Intel Corporation, and Boeing, Inc., faced disruptions following the dismissal of recently-appointed CEOs.

For Schneider and Nestlé in particular, the departures underscored the complexities of replacing long-tenured CEOs who transitioned to Chair roles after decades at the helm. Despite being initially regarded as ideal successors, the abrupt departures of the new executives reveal what can only be described as failed succession planning. These cases highlight the critical importance of robust succession strategies, particularly when transitioning from long-standing (and possibly charismatic) leaders. Companies must invest in developing a pipeline of qualified candidates and ensure readiness for unexpected executive changes.

As economic turbulence continues to challenge businesses, unexpected CEO departures may remain a major topic in 2025. Boards and investors will both likely focus on the strength and foresight of succession planning processes to safeguard organisational stability.

¹² www.automology.com

¹³ Pour plus d'informations sur les réactions antérieures :

- [Le patron de BT, M. Jansen, reçoit une prime de 1,8 million de livres sterling alors que le groupe prévoit de réduire ses effectifs](#)
- [La rémunération du PDG de Vodafone grimpe en flèche malgré le verdict "not good enough" \(pas assez bon\)](#)

¹⁴ [Plus, c'est moins ? Effets sur la richesse des actions italiennes de l'augmentation des droits de vote autorisés - ScienceDirect](#)
[Recommandations de l'ICGN aux institutions européennes sur les droits des actionnaires.pdf](#)

Fiscalité au Panama : Engagement sur la gouvernance souveraine

Candriam détient de la dette souveraine panaméenne dans des fonds durables et des mandats dédiés. Bien que le pays dispose d'avantages durables évidents, tels que sa couverture forestière importante, son accès à de vastes quantités d'énergie hydroélectrique et la protection de vastes parties de son territoire marin, un problème subsiste : le pays figure depuis 2020 sur la liste de l'UE des juridictions non-coopératives à des fins fiscales ("liste noire de l'UE") pour non-respect de la norme relative à l'échange d'informations sur demande. Cette norme permet aux autorités fiscales d'un pays de demander des informations à un autre pays afin de lutter contre l'évasion fiscale et de garantir une imposition équitable.

Le Panama a réussi à être retiré de la liste du FATF/GAFI¹⁵ (blanchiment d'argent/financement du terrorisme) en octobre 2023. Encouragés par ces progrès, nous avons décidé en 2024 d'engager auprès des autorités panaméennes afin de mieux comprendre l'approche adoptée par le gouvernement pour remédier à son inscription sur la liste noire de l'UE. Notre objectif était d'évaluer leur volonté d'agir, d'estimer la probabilité que le pays soit retiré de la liste et de déterminer un calendrier potentiel.

Contrairement à un engagement antérieur que nous avons mené avec le Costa Rica voisin, les parties prenantes du Panama se sont montrées

nettement moins ouvertes à l'engagement et ont été réticentes à fournir des informations sur la situation. Néanmoins, nous avons eu deux discussions productives, l'une avec le représentant du Fonds Monétaire International (FMI) pour le Panama et l'autre avec le responsable de la stratégie fiscale du ministère de l'économie et des finances du Panama.

Étapes franchies : Nos réalisations à ce jour

La discussion a souligné qu'en raison de la nature unique du système financier du Panama - un système financier basé sur le dollar américain sans banque centrale - le pays a fait des progrès lents pour être retiré de la liste noire de l'UE. Contrairement à l'aide qu'il a apportée au Panama pour qu'il soit retiré de la liste mondiale du GAFI, le FMI ne participe pas activement aux efforts déployés par le pays pour sortir de la "liste des juridictions non coopératives à des fins fiscales" de l'Union Européenne.

L'administration panaméenne a exprimé son engagement à traiter les problèmes cités par l'UE et reste en contact régulier avec le groupe de travail de l'UE et le Forum mondial sur la fiscalité de l'OCDE. Toutefois, il s'est avéré difficile d'obtenir un calendrier définitif de la part des autorités. La dernière mise à jour de la liste de l'UE a suscité des réactions mitigées. Le Panama reste sur la liste et les griefs exposés par l'UE semblent en grande partie inchangés, ce qui jette un doute sur le caractère suffisant des mesures prises par le gouvernement panaméen jusqu'à présent.

Prochaines étapes : Notre analyse souveraine continuera à suivre de près cette situation en coordination avec le comité des risques de développement durable de Candriam.



¹⁵ Le Groupe d'action financière (GAFI) est l'organisme mondial de surveillance du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. [.FATF.org](https://www.fatf.org)



II. Climat et biodiversité

Pourquoi le climat reste-t-il en tête de notre agenda ?

En 2024, des phénomènes météorologiques extrêmes ont provoqué des perturbations sans précédent et de véritables dommages financiers. Selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), la température mondiale annuelle était de 1,45 °C¹⁶ au-dessus des niveaux préindustriels (1850-1900), se rapprochant ainsi du seuil critique de 1,5 °C défini dans l'Accord de Paris.¹⁷ Comme l'a déjà indiqué le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies, **le Programme des Nations unies pour l'environnement a récemment averti¹⁸ que les politiques actuelles ouvrent la voie à une augmentation de la température de 2,6 à 3,1 °C au cours de ce siècle.** (Cette déclaration inclut également les contributions déterminées au niveau national, ou CDN). En février 2025, l'autorité de régulation des assurances de l'UE a décrit les catastrophes naturelles liées au climat comme un risque financier systémique.¹⁹

Pourquoi la feuille de route sur le climat ne cesse-t-elle de changer ?

Au cours du quatrième trimestre 2024, la COP29 sur le climat²⁰ à Bakou, en Azerbaïdjan, a donné des résultats mitigés et n'a pas abouti à un accord sur l'élimination progressive des combustibles fossiles. Du côté positif, un nouvel objectif de financement de la lutte contre le changement climatique a été convenu, visant 300 milliards de dollars par an d'ici 2035 pour soutenir les nations en développement dans leurs efforts d'adaptation aux impacts climatiques, de réduction des émissions et de transition vers des économies à faible émission de carbone. Toutefois, l'absence de financement immédiat et le manque de détails sur la mise en œuvre ont suscité de vives critiques. De même, les discussions sur les pertes et les dommages ont progressé, mais de nombreuses nations résistent encore à l'établissement de calendriers concrets et de cadres solides pour le versement de fonds aux pays vulnérables qui subissent les effets immédiats du changement climatique.

Dans un monde où les niveaux d'endettement des États sont remis en question, où les budgets consacrés aux infrastructures, à l'industrie et à l'éducation cèdent souvent la place aux budgets de la défense, les engagements financiers actuels restent insuffisants pour entraîner les changements transformateurs nécessaires pour aligner les émissions mondiales sur les

[16 L'OMM confirme que 2023 bat le record mondial de température](#)

17 Plus précisément, la CCNUCC stipule que "Son objectif primordial est de maintenir "l'augmentation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels" et de poursuivre les efforts "pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels" ". [L'Accord de Paris | CCNUCC](#), consulté le 27 février 2025.

18 [Les pays doivent combler l'énorme déficit d'émissions dans leurs nouveaux engagements en matière de climat et prendre des mesures immédiates, sous peine de perdre 1,5 °C.](#)

19 [L'Europe "ne peut pas faire face" aux coûts des phénomènes météorologiques extrêmes, avertit l'organisme de surveillance des assurances. Le régulateur européen Hielkema déclare que les gouvernements et les banques auront du mal à payer pour les catastrophes naturelles.](#) Financial Times, 3 février 2025. [L'Europe "ne peut pas faire face" aux coûts des phénomènes climatiques extrêmes, avertit l'organisme de surveillance des assurances.](#) consulté le 27 février 2025.

20 Pour faire la distinction entre la série de conférences des parties sur le climat et la série de conférences des parties sur la biodiversité, nous nous référerons aux COP sur le climat simplement comme COP, et nous préciserons COP sur la biodiversité pour ces conférences.

réductions recommandées par les scientifiques. Dans ce contexte géopolitique volatile et de nombreuses élections nationales, y compris aux États-Unis, l'importance de l'économie de la transition vers l'énergie durable reste intacte, bien que le rythme peut ralentir.²¹

Maintenir le cap

Il est de notre responsabilité fiduciaire d'identifier et de protéger nos clients ainsi que les bénéficiaires finaux contre les risques financiers de leurs investissements. Chez Candriam, notre analyse montre que le changement climatique entraîne de graves risques financiers. L'engagement sur le climat est au cœur de notre politique d'engagement.²² Quel que soit le type d'actifs ou d'émetteurs, la gestion des risques liés aux investissements implique de soutenir une transition énergétique efficace, efficiente et réaliste, des stratégies d'adaptation aux conditions météorologiques extrêmes²³ ainsi que l'alignement sur des trajectoires crédibles de 1,5 °C pour nos entreprises bénéficiaires et d'autres émetteurs.

Le monde pourrait franchir la limite symbolique de 1,5 °C *cette année*. Mais rester aussi proche que possible de cet objectif semble être le meilleur moyen de contrer les risques commerciaux graves liés aux perturbations des chaînes d'approvisionnement ou des infrastructures, ou les risques systémiques tels qu'une chute potentiellement dramatique de la productivité agricole.

Nos clients, y compris ceux qui ont pris des engagements Net Zéro, encouragent notre engagement actif. Les particuliers qui sont les propriétaires finaux de nos fonds, et en particulier les clients de Belfius notre partenaire privilégié pour les fonds de détail en Belgique, nous confrontent aussi régulièrement par l'intermédiaire de leurs conseillers bancaires.

La voix de nos clients est notre priorité.



²¹ Veuillez vous référer à 2025: [le chant du cygne de l'action climatique mondiale ? | Candriam](#)

²² https://www.candriam.com/siteassets/medias/insights/sfdr-publications/engagement_policy_en2.pdf

²³ Selon [sigma 1/2024 : Catastrophes naturelles en 2023 | Swiss Re](#), Les pertes d'assurance dues aux catastrophes naturelles dépassent 100 milliards de dollars par an depuis 2020.

L'engagement de Candriam envers la NZAMi

Candriam a rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative ([NZAMi](#)) en novembre 2021, soutenant l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius.

Nous nous sommes plus particulièrement engagés à :

- **Objectif d'engagement 2025** : Engager auprès de 40 entreprises qui contribuent le plus à l'Intensité Moyenne Pondérée de Carbone (IMPC) de notre périmètre Net Zero.
- **>> Statut** = En bonne voie : À la fin de l'année 2024, nous avons engagés **56** émetteurs, représentant **56%** du WACI de notre périmètre Net Zero.
- **Objectif d'engagement 2030** : D'ici à 2030, plus de 70 % des émissions financées auront été engagées avec succès (statut "net zéro") ou seront en cours d'engagement, par le biais d'approches directes ou collaboratives. Les 100 plus grands contributeurs à nos émissions financées seront soit "nets zéro", soit directement engagés sur le sujet.

- **>> Statut** = En bonne voie : Nous engageons actuellement auprès d'entreprises responsables de 51% des émissions que nous finançons (c'est-à-dire de notre "empreinte carbone"). Au sein de nos portefeuilles, 70 contributeurs importants font actuellement l'objet d'une évaluation Net Zero, et 30 ont déjà été engagés.²⁴

En 2025, nous prévoyons de procéder à un examen intermédiaire afin de réaliser une évaluation globale des progrès accomplis et de décider de la manière dont nous traiterons les éventuels retardataires. Ce sera également l'occasion de revoir l'étendue de notre mission. L'engagement sur le climat est un effort à long terme qui se matérialise par des dialogues qui durent généralement plus de deux ans. Au cours de cette période, la composition des portefeuilles qui relèvent de notre périmètre Net Zero a évolué dans le cours normal de la gestion de ces portefeuilles. Jusqu'à présent, nous avons choisi de conserver la majorité de nos objectifs initiaux (car ils peuvent être pertinents lorsque notre périmètre net zéro s'étend), mais la contribution relative des émetteurs au WACI du périmètre net zéro ou à l'empreinte carbone a évolué.

Pour en savoir plus, veuillez vous référer à la description de notre campagne d'engagement Net Zero dans le présent rapport.

Vous voulez en savoir plus sur nos progrès ?

[CANDRIAM - Rapport d'avancement Net Zero](#)

²⁴ Le WACI et l'empreinte carbone sont deux mesures distinctes que nous suivons de près pour décarboniser notre portefeuille. Cela explique pourquoi, sur les 56 émetteurs qui ont été sélectionnés sur la base de l'indice WACI le plus élevé, seuls 30 d'entre eux figurent également parmi ceux dont l'empreinte carbone est la plus élevée.

Le climat toujours en lice

La voie de l'engagement climatique est pleine de rebondissements. Alors que la polarisation politique fait son entrée sur le terrain de l'engagement et dans les paysages réglementaires, les nations évoluent dans des directions et sur des voies différentes. Les gestionnaires d'actifs mondiaux doivent opérer dans une sphère plus complexe et contradictoire. Les gestionnaires d'actifs et les entreprises dans lesquelles ils investissent partagent cette confusion, car ces sociétés internationales peuvent être amenées à répondre à des réglementations contradictoires.

La question du climat reste à l'ordre du jour. Mais ce sont les détails qui font la différence. Le vote est le levier le plus courant dont disposent les investisseurs responsables pour exercer leur pouvoir en matière de gestion. Les décisions de vote des gestionnaires d'actifs ont toujours été examinées de près par les organisations pro-ESG.²⁵ Aujourd'hui, ils sont examinés de près par les autorités et les organes politiques ainsi que par les universitaires.²⁶

En Europe, le SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) rend obligatoire la prise en compte des risques de durabilité au niveau de la gestion des actifs pour les produits financiers relevant de l'article 8 et de l'article 9,²⁷ et établit des exigences de transparence et d'alignement des flux financiers sur les objectifs de durabilité. Ces exigences incitent les gestionnaires d'actifs à adopter une position plus active dans leurs produits et à s'intéresser de plus près aux questions climatiques.²⁸

Aux États-Unis, l'inverse se produit : avec un nombre croissant de lois adoptées dans certains États qui interdisent

les boycotts contre les combustibles fossiles, et des décrets interdisant les considérations liées à la diversité. Aux États-Unis, les investisseurs subissent des pressions pour se dissocier des coalitions Net Zero telles que [NZBA](#) (Net Zero Banking Alliance)²⁹ et CA100+, tandis que d'autres font l'objet de poursuites judiciaires en raison de leurs activités de gestion du climat lors des assemblées générales (par exemple, l'affaire Exxon à l'encontre de Follow This et d'Arjuna Capital).^{30,31} Les investisseurs qui estiment que l'absence de gestion appropriée des risques climatiques représente un risque grave pour la valeur future de leur entreprise peuvent se heurter à de telles tendances, qui pourraient entraver le recours au dialogue collaboratif, au vote et aux moyens d'escalade associés (déclarations à l'AGA, dépôt ou co-dépôt de résolutions, courses aux procurations, etc.).

L'impact est particulièrement visible dans les activités de vote aux États-Unis. La majorité des résolutions ESG se sont historiquement concentrées sur les entreprises américaines. Pourtant, au cours des trois dernières années, le nombre de résolutions d'actionnaires axées sur l'ESG dans les entreprises américaines n'a que légèrement augmenté. Le soutien moyen à ces résolutions a culminé à 37 % en 2021, avant de se stabiliser autour de 23 % en 2024, les propositions environnementales et sociales connaissant les baisses les plus importantes. Les trois grands gestionnaires d'actifs (BlackRock, Vanguard, State Street) continuent de réduire leur soutien aux résolutions environnementales et sociales.³²

Candriam a conservé son approche cohérente, active et informée du vote. Au cours de la même période, et en particulier depuis la montée en puissance de la dynamique de vote Say on Climate³³ (SOC), Candriam a utilisé les droits

²⁵ A titre d'exemple : Reclaim financial annual voting review ([Asset Managers' investments risky for the climate and for their clients - Reclaim Finance](#)), ShareAction's [Voting-Matters-2023.pdf \(assets-servd.host\)](#), Global Witness ([World's major asset managers shoot down biodiversity resolutions despite soaring investor interest | Global Witness](#)), Majority actions (Reports – majority action)

²⁶ A titre d'exemple : Comité judiciaire de la Chambre des représentants des États-Unis [2024-12-13-Sustainability-Shakedown-Report.pdf](#), Harvard Law school ([Say-on-Climate Votes: Asset Managers Send Mixed Signals](#))

²⁷ Il s'agit du règlement de l'Union européenne sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation/SFDR), dont les articles 6, 8 et 9 définissent la manière dont un fonds peut être décrit. Les fonds de l'article 8 sont des produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales parallèlement à des objectifs financiers, et les fonds de l'article 9 sont des produits dont l'objectif principal est l'investissement durable.

²⁸ Veuillez noter que la Commission européenne envisage actuellement une révision de la SFDR.

²⁹ Net Zero Banking Alliance - United Nations Environment - Finance Initiative – [Finance Initiative https://www.unepfi.org/net-zero-banking/](#)

³⁰ [Le recours en justice d'Exxon contre la proposition des actionnaires d'Arjuna est rejeté](#)

³¹ [La surveillance ESG de la Chambre des représentants se concentre sur le vote par procuration ; l'attention des émetteurs se porte sur CSRD | HUB | K&L Gates](#)

³² Harvard Law School on corporate governance, octobre 2024, [Résolutions d'actionnaires ESG](#)

³³ L'expression "Say on Climate" (SOC) désigne une résolution parrainée par la direction et demandant aux actionnaires de valider le plan climatique ou la stratégie de transition mis en place par l'entreprise. Un SOC peut faire référence soit à une résolution demandant aux actionnaires d'approuver la stratégie elle-même, soit à une résolution cherchant à approuver les résultats obtenus au cours de l'exercice financier précédent par rapport à une stratégie climatique qui avait été approuvée précédemment.

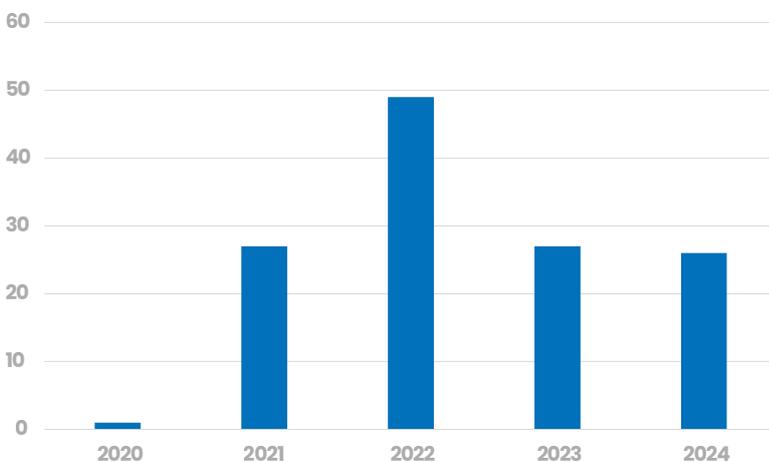
de vote pour soutenir des stratégies climatiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris. Conformément à notre politique de vote, nous étayons systématiquement nos décisions de vote sur ces résolutions par une analyse complète de la matérialité pour l'entreprise en question, ainsi que par une analyse des risques et des opportunités commerciales. Cette année, nous avons systématiquement prédéclaré nos intentions de vote sur les résolutions du Say on Climate pour lesquelles nous pouvions voter.³⁴

Comme indiqué dans notre rapport sur le vote à mi-année 2024,³⁵ 2024 a vu le premier rejet d'une résolution Say on Climate parrainée par la direction (voir l'encadré sur Woodside Energy). L'année a également montré une perte d'élan pour ces résolutions, avec une diminution du nombre de résolutions proposées depuis le pic atteint en 2021 et 2022. En 2022, 49 résolutions Say on Climate ont été proposées ; ce chiffre est tombé à 27 résolutions SOC en 2023, et à 26 en 2024, la plupart provenant toujours d'Europe. Cette baisse reflète un ralentissement plus général au niveau mondial de l'adoption de telles résolutions.

Évolution des résolutions sur le climat

2020 à 2024, Toutes les entreprises cotées en bourse au niveau mondial

Évolution de l'opinion des gestionnaires sur le climat



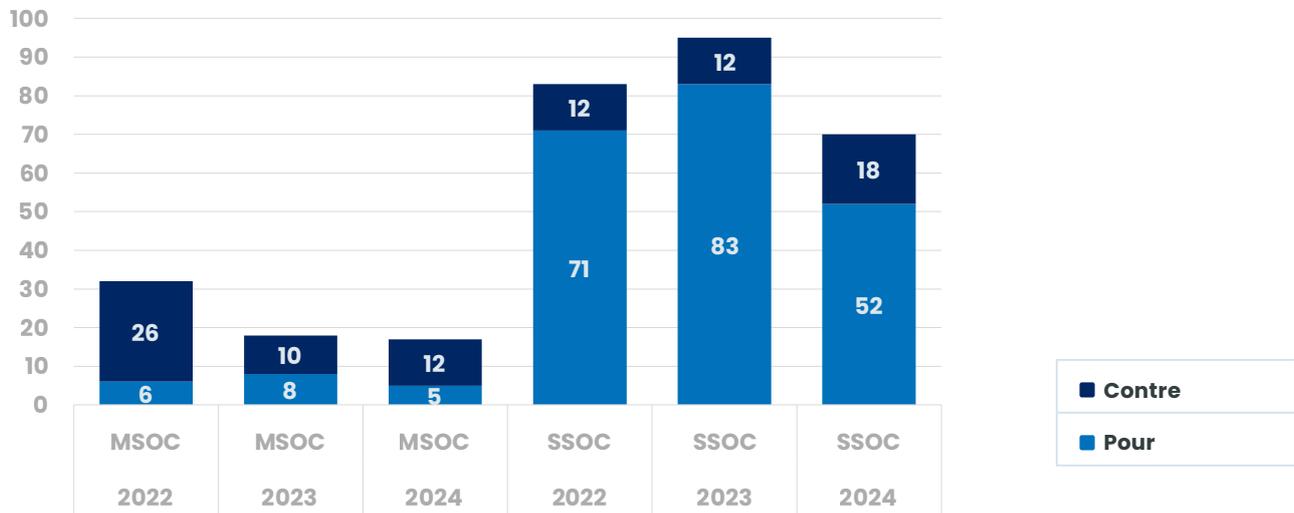
Source : FIR, September 2024.

Les votes de Candriam reflètent cette tendance. En 2024, nous avons examiné et voté 17 résolutions du SOC, un nombre équivalent à celui de l'année précédente, mais accompagné d'une forte baisse du soutien. Alors que nous avons approuvé 44% des résolutions du SOC en 2023, notre approbation est tombée à seulement 17% en 2024.

³⁴ [Prédéclaration des intentions de vote | Candriam](#)

³⁵ [2024_08_mid_year_voting_report_gb.pdf](#)

Le vote de Candriam au fil des années sur les résolutions SOC proposées par la direction et par les actionnaires



Source : Candriam.

Nous pensons que la normalisation obligatoire des rapports de durabilité introduite pour les grandes entreprises de l'UE par la directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) à partir de 2025 contribuera progressivement au déclin des résolutions Say on Climate. Chez Candriam, nous pensons que ces réglementations favoriseront une plus grande transparence et une plus grande responsabilité en ce qui concerne les aspects non financiers de la performance des entreprises. Au niveau mondial, nous constatons que les résolutions du Say on Climate vont souvent au-delà de la simple transparence, en abordant l'adéquation des stratégies climatiques et de leur mise en œuvre. Les informations standardisées peuvent ne pas remplacer totalement la nécessité d'une contribution des actionnaires à l'ambition et à l'exécution des plans climatiques ³⁶

³⁶ La Commission européenne a dévoilé le 26 février 2025 le paquet Omnibus de l'UE, qui propose d'importantes modifications à la réglementation européenne, notamment la directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) et la directive sur la diligence raisonnable en matière de développement durable (CSDDD). Le paquet vise à simplifier les obligations de déclaration, et certains points de données requis en vertu de ces règlements peuvent être réduits.

Une campagne d'engagement des entreprises dédiée à l'objectif "Net Zero"



Candriam soutient activement les entreprises dans leur démarche de décarbonisation. Notre campagne d'engagement pluriannuelle «Net Zero» encourage les entreprises bénéficiaires à s'aligner sur une trajectoire de 1,5 °C pour limiter le réchauffement de la planète. Cette initiative découle naturellement de l'engagement de Candriam en faveur de l'absence totale d'émissions d'ici 2050 ou plus tôt, dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAMi). Elle a été validée par notre groupe de travail sur l'engagement et le vote et présentée à notre comité stratégique. Notre stratégie d'engagement comprend un programme en plusieurs étapes visant à guider les entreprises dans leur démarche de décarbonisation, avec des mesures telles que le dépôt de résolutions d'actionnaires et le vote actif.

Le périmètre de notre campagne d'engagement s'étend au-delà des sociétés cotées en bourse pour lesquelles nous pouvons voter activement. Les cibles ont été sélectionnées en fonction de leur contribution à l'Intensité Moyenne Pondérée de Carbone du portefeuille de Candriam, des priorités et des demandes des clients, de leur analyse ESG et de leur représentation sectorielle. Lors de la définition de cette sélection, nous avons également pris en compte notre capacité à engager avec succès, afin d'être aussi efficaces que possible. Par conséquent, le champ d'application de notre mission va au-delà du champ d'application actuel de NZAMi, qui couvre à son tour les stratégies d'investissement en actions et en obligations.³⁷

Pour la majorité des interactions, nous nous engageons dans un dialogue individuel. Pour une douzaine d'autres, nous engageons collaborativement avec d'autres investisseurs, afin de maximiser notre effet de levier. L'engagement a vocation à durer plusieurs années, c'est pourquoi nous sommes particulièrement attentifs à construire des relations de confiance en étant transparents sur nos motivations et nos objectifs en tant qu'investisseurs. Nos efforts d'engagement reçoivent des réponses positives et les dialogues se poursuivent, malgré les défis et les distractions des objectifs à court terme dus aux sécheresses, à la géopolitique, etc. Pour développer et maintenir ces relations, nous :

- Exprimons clairement que nous utilisons nos ressources pour engager avec eux, à la fois parce que nous sommes mandatés par nos clients pour le faire *et parce que nous voulons rester investis et croyons en leur capacité à répondre à nos attentes.*
- Reconnaissons que nos demandes nécessitent du temps, de l'énergie et d'autres ressources.
- Reconnaissons que les représentants des émetteurs peuvent être confrontés à leurs propres obstacles internes, en dépit d'un désir sincère d'apporter des changements.
- Rappelons aux entreprises qu'étant donné que de nombreux gestionnaires d'actifs et émetteurs s'efforcent d'atteindre l'objectif «Net Zero», la collaboration et le partage d'idées peuvent être une «voie à double sens».

Les objectifs de notre mission sont les suivants

- Clarifier certains aspects de la stratégie de l'émetteur.
- Identifier et discuter des obstacles qui pourraient empêcher la mise en place d'une stratégie climatique alignée sur Paris.
- Soutenir la réalisation d'objectifs spécifiques aux entreprises, fixés en collaboration avec nos équipes d'investissement, les analystes sectoriels ESG et les experts thématiques.

En ce qui concerne notre troisième objectif, l'évolution de la composition du portefeuille et son impact sur les priorités nous empêchent d'achever la discussion sur les objectifs détaillés pour 2030 d'ici à la fin de 2024. Rien qu'en 2024, nous avons échangé avec plus de 40 entreprises et organisé 13 réunions d'entreprises spécifiquement dédiées à leurs stratégies Net Zero. Depuis le lancement de cette initiative d'engagement en décembre 2022, nous avons dialogué directement avec plus de 56 entreprises, en organisant 46 appels téléphoniques et réunions en personne et en envoyant plus de 130 courriels ou lettres. Cela représente 56 % de notre WACI (Weighted Average Carbon Intensity) et 51 % de notre empreinte carbone.

³⁷ Pour l'initiative NZAM, le périmètre initial comprend 60,5 % des fonds ouverts SFDR des articles 8 et 9 de Candriam, soit 17 % de nos actifs sous gestion. Ce chiffre sera progressivement porté à 100 % d'ici à 2050.

Points d'attention spécifiques

Chez Candriam, nous avons mis au point un cadre d'évaluation propriétaire en dix points sur le concept de «net zero».³⁸ Parmi ceux-là, les entreprises ont le plus progressé dans les quatre domaines d'évaluation suivants : **Ambition, Divulgence, Engagement dans la politique climatique et Gouvernance climatique.**

Par conséquent, la plupart de nos efforts et de nos objectifs se concentrent désormais sur la situation des entreprises dans lesquelles nous investissons :

- Fixation d'émissions intermédiaires pertinentes et crédibles **Objectifs**: Les entreprises bénéficiaires disposent d'un capital d'émissions de carbone limité pour atteindre le «Net Zero», d'où l'importance d'atteindre des objectifs intermédiaires également alignés sur les trajectoires du «Net Zero».
- **Fournir une transparence** suffisante sur la nature et la contribution de leurs leviers de décarbonisation.
- Pousser à l'alignement des plans d'allocation de capital sur la stratégie de décarbonisation et sur une trajectoire de 1,5 °C.
- Veiller à ce que la transition prévue soit aussi **Juste** que possible, afin de minimiser les impacts négatifs sur les travailleurs, les fournisseurs, les clients et les communautés locales.
- Soutenir l'intégration adéquate des risques climatiques dans les comptes avec des informations suffisantes pour évaluer la résilience de l'activité et de la stratégie des émetteurs face à différents scénarios climatiques, y compris les scénarios alignés sur les Accords de Paris.

Et escalades potentielles

Notre politique d'engagement prévoit certaines mesures dans les cas où nous estimons qu'une escalade est nécessaire.³⁹ Dans le cadre de notre campagne Net Zero, les mesures d'escalade que nous avons privilégiées jusqu'à présent sont les suivantes :

- Associer d'autres investisseurs intéressés à la conversation afin d'accroître l'effet de levier auprès de l'entreprise.
- Vote actif, tel que détaillé dans notre politique de vote Candriam.⁴⁰ Dans certains cas, nous pouvons également poser des questions ou faire une déclaration lors des assemblées générales annuelles, voire présenter des résolutions conjointes.

Vous souhaitez en savoir plus sur notre cadre d'évaluation "Net Zero" ?

[CANDRIAM – Net Zero Progress Report](#)



³⁸ P17 de [net_zero_report_gb.pdf](#)

³⁹ Veuillez consulter le chapitre sur l'escalade de notre site [engagement_policy_en2.pdf](#)

⁴⁰ [proxy_voting_policy_en.pdf](#)

Nestlé SA : Progrès et poursuite du dialogue

Nestlé fournit aujourd'hui des informations solides sur ses émissions et sa feuille de route climatique, y compris une ventilation détaillée, des objectifs de réduction et des investissements dédiés. En tant que multinationale leader dans le domaine des produits alimentaires emballés, Nestlé reste au cœur de notre engagement en matière de développement durable et d'initiatives liées au climat.

À l'origine, il y avait un manque de clarté concernant la définition et les stratégies de l'agriculture régénératrice, des critères spécifiques pour les objectifs dans ce domaine, et aucun objectif spécifique de réduction du méthane – ce qui est particulièrement important étant donné le rôle du méthane dans les émissions de l'industrie laitière.

Au cours de l'année 2024, nous avons poursuivi notre dialogue avec l'entreprise afin de soutenir et d'affiner sa stratégie Net Zero. Nestlé s'est notamment engagée à améliorer la transparence dans son prochain rapport CSRD 2025, en mettant l'accent sur le détail des dépenses d'investissement et d'exploitation écologiques. En outre, l'entreprise prévoit de clarifier sa politique d'approvisionnement en produits d'origine et les considérations d'ordre climatique qui sous-tendent ses décisions.

Le dernier rapport RSE de Nestlé⁴¹ offre de meilleures informations sur les émissions FLAG (Forest, Land, and Agriculture), un domaine essentiel pour atteindre l'objectif de zéro émission. Bien que nous apprécions les objectifs d'émissions FLAG ambitieux et que nous ayons finalement accepté le choix d'un objectif FLAG au lieu d'un objectif spécifique de réduction du méthane, nous avons encore besoin de plus de clarté sur la manière dont Nestlé mesure ces émissions de méthane (calculs et estimations), étant donné les défis associés pour quiconque. Si l'on part du principe que la plupart des progrès réalisés jusqu'à présent reposent sur des gains de productivité, et si l'on considère que ceux-ci sont par nature limités, nous apprécierions également que l'entreprise indique comment les

engagements du FLAG peuvent influencer sur ses activités à moyen et long terme.

Dans l'ensemble, nos discussions avec Nestlé ont été constructives. Nous saluons les progrès réalisés par l'entreprise et sommes optimistes quant à l'intégration de nos commentaires dans leurs futures publications.

Société Générale : Nouveaux progrès et poursuite du dialogue constructif

Depuis deux ans, nous travaillons en étroite collaboration avec la Société Générale, banque de détail et commerciale, courtier et gestionnaire d'actifs. Nous sommes impliqués à la fois dans le cadre de notre engagement Net Zero et en tant que responsable du Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IGCC) pour la Société Générale. Grâce à la combinaison de l'engagement des investisseurs et de la participation de plusieurs parties prenantes, la SG a apporté des améliorations substantielles à sa politique climatique.

En septembre 2023, la direction a fixé des objectifs sectoriels ambitieux. Il s'agit notamment d'une réduction de 70 % du financement du pétrole et du gaz en termes absolus d'ici à 2030 (par rapport à la base de 2019), et d'un arrêt du financement des sociétés "pure play" dans le secteur du pétrole et du gaz en amont, ainsi que des nouveaux projets de création d'entreprises. Pour que l'industrie pétrolière et gazière s'aligne sur l'idéal climatique de 1,5 °C, il est nécessaire de mettre un terme à l'expansion des combustibles fossiles. Toutefois, les entreprises publiques seront exemptées de ces engagements et resteront donc finançables.

En 2024, la Société Générale a formulé de nouveaux objectifs de décarbonisation pour deux de ses douze secteurs les plus intensifs en carbone, l'aluminium et l'aviation, qui étaient des objectifs pour Candriam. Seuls les secteurs de l'immobilier et de l'agriculture n'ont pas encore d'objectifs. En

⁴¹ RSE = Responsabilité sociale des entreprises. Le rapport le plus récent, qui porte sur le second semestre 2024, est celui de 2023 [Nestlé: creating-shared-value-sustainability-report-2023-en.pdf](#)

outre, la Société Générale a introduit de nouvelles politiques en matière de charbon, y compris des restrictions sur le financement de projets de charbon métallurgique et l'interdiction d'établir de nouvelles relations avec des entreprises tirant plus de 50 % de leurs revenus du charbon métallurgique. Toutefois, nous encourageons la banque à étendre cette restriction aux entreprises clientes existantes.

Un autre domaine clé de discussion concerne la responsabilité de la Société Générale en matière d'émissions financées. Nous continuons d'exhorter la banque à s'aligner sur les recommandations du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) sur les émissions hors bilan, publiées en décembre 2023.⁴²

Dans l'ensemble, nous constatons des avancées positives de la part de l'entreprise et nous continuerons à engager avec elle sur son ambition et ses progrès en matière d'émissions nettes de gaz à effet de serre.

Shell plc : L'escalade se poursuit

Depuis plusieurs années, nous échangeons avec Shell, la multinationale britannique du pétrole et du gaz, pour lui faire part de nos préoccupations concernant sa stratégie de transition énergétique. Nous sommes engagés à la fois directement, et en collaboration avec d'autres investisseurs, en soutenant les résolutions des actionnaires et en votant *contre* les résolutions Say on Climate de l'entreprise, car elles ne répondaient pas à nos attentes.

Candriam estime que la stratégie de transition de Shell Energy n'est pas en phase avec les objectifs de Paris visant à limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 1,5 °C. L'année dernière, l'entreprise a même revu à la baisse son ambition climatique, en réduisant son objectif de réduction de l'intensité carbone pour 2030 de 20 % à 15-20 %, ce qui ne témoigne pas d'un rythme de transition suffisant. L'objectif de réduction de

l'intensité carbone de 45 % en 2035 a été abandonné. L'entreprise n'a pas fixé d'objectif absolu en matière d'émissions du champ d'application 3 pour l'ensemble de ses activités, et sa croissance significative dans le domaine du GNL devrait compenser, du point de vue du carbone, la réduction des émissions envisagée pour les produits liés au pétrole.

Shell s'est engagée à investir 10 à 15 milliards de dollars dans des solutions énergétiques à faible teneur en carbone au cours de son plan stratégique triennal, soit environ 20 % du total des dépenses d'investissement du groupe, ce qui est très inférieur à l'objectif de 50 % de dépenses d'investissement à faible teneur en carbone d'ici à 2030 fixé par l'AIE dans sa trajectoire alignée sur celle de Paris pour le secteur du pétrole et du gaz.

Nous encourageons vivement l'entreprise à revoir à la hausse son ambition climatique et à accélérer sa stratégie de transition énergétique pour être en phase avec les objectifs de Paris. Pour renforcer nos préoccupations, nous avons voté *contre* la résolution Say on Climate de l'entreprise et (co-déposé et soutenu) la résolution climatique des actionnaires conseillant à Shell d'aligner ses objectifs de réduction des émissions à moyen terme couvrant les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'utilisation de ses produits énergétiques (Scope 3) sur l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat lors de l'AGA de 2024. Nous avons également voté *contre* le PDG et le président, ainsi que les membres du comité de durabilité qui se présentaient pour une réélection.

Si aucune amélioration significative de la stratégie de transition énergétique de Shell n'est apportée d'ici 2025, nous envisagerons de voter *contre* tous les membres du conseil d'administration soumis à réélection lors de l'assemblée générale annuelle de Shell en 2025.

⁴² <https://carbonaccountingfinancials.com/en/newsitem/pcf-launches-a-new-accounting-and-reporting-standard-for-capital-markets>

Woodside Energy Group Ltd : Premier à échouer.

Nous avons voté *contre* le plan d'action pour la transition climatique de Woodside Energy, la société australienne d'exploration et de production pétrolière, parce qu'il manque d'ambition et de crédibilité et ne s'aligne pas sur les objectifs de Paris.

L'entreprise n'a pas adopté d'engagement ou de plan, mais seulement une "aspiration" à l'absence totale d'émissions (scope 1 et 2) d'ici 2050 ou plus tôt. Le champ d'application 3 n'est pas inclus dans cette aspiration, qui est également conditionnée par plusieurs développements technologiques liés à l'abatement, dont la matérialisation est incertaine. Elle n'a divulgué que partiellement un objectif de zéro net d'ici à 2050 et n'a pas fixé d'objectifs à moyen terme alignés sur une trajectoire de zéro net d'ici à 2050.

En outre, le plan de réduction des émissions des champs d'application 1 et 2 de l'entreprise repose en grande partie sur des compensations carbone et n'intègre la réduction réelle des émissions à une échelle significative qu'après 2035. L'entreprise n'a pas non plus de plans tangibles pour réduire ses émissions du champ d'application 3. Au contraire, son plan d'entreprise consiste à poursuivre la production de pétrole et de gaz sans développement significatif à court terme de services à faible teneur en carbone (à l'exception de quelques initiatives dans le domaine du CSC).

En 2023 puis en 2024, nous avons voté *contre* les membres sortants de la commission chargée de la surveillance des risques climatiques en raison de leur manque d'ambition climatique.

La résolution sur le plan d'action pour la transition climatique et le rapport d'activité 2023 a été rejetée lors de l'assemblée générale annuelle, ce qui témoigne du mécontentement croissant des investisseurs à l'égard de l'approche actuelle de Woodside en matière de lutte *contre* le changement climatique. Il reste à voir si ce vote entraînera ou non des changements dans la stratégie de l'entreprise.



S'engager avec les souverains sur le climat

L'engagement auprès des émetteurs souverains en matière de climat s'inscrit dans le prolongement des engagements avec les entreprises dans ce domaine. L'engagement doit être adapté au type d'actif, au type d'émetteur et à la zone géographique. Jusqu'en 2020, notre engagement en matière de climat auprès des émetteurs souverains se limitait à soutenir des déclarations publiques telles que la déclaration de Global Investors sur la crise climatique dans le cadre du programme d'action des investisseurs.

Vous voulez en savoir plus sur cette déclaration de collaboration ?

[Plaidoyer politique](#) | [L'agenda de l'investisseur](#)

Pourquoi les investisseurs devraient-ils s'intéresser aux stratégies de transition des pays ? Les décisions d'investissement reposent sur une multitude de facteurs et sur les risques qui y sont associés. Le changement climatique est l'un de ces risques d'investissement. De plus, il s'agit d'un risque d'investissement en accélération.

Le climat, ainsi que la capacité d'adaptation de l'économie au changement climatique, est un facteur essentiel dans l'équation des obligations souveraines aujourd'hui. Les gestionnaires de portefeuille doivent être en mesure d'évaluer la performance climatique des économies nationales et la capacité d'adaptation au climat des gouvernements et des économies.

L'engagement souverain en faveur du climat soutient l'engagement des entreprises. Les entreprises ne peuvent pas passer à une économie internationale à faibles émissions de carbone si les pays dans lesquels elles opèrent ne permettent pas cette transition.

Depuis 2021, nous sommes allés au-delà des déclarations des investisseurs et avons progressivement augmenté nos activités d'engagement souverain. Notre première étape a été de jouer un rôle actif dans un groupe de travail pilote sur l'engagement souverain coordonné par l'UN PRI, qui se concentre sur la manière dont l'Australie s'attaque au changement climatique.

Notre motivation était double. Tout d'abord, l'objectif de l'initiative est de demander au gouvernement australien de

prendre toutes les mesures possibles pour atténuer le changement climatique, à la fois en accord avec l'objectif de moins de 2 °C de l'Accord de Paris, et de poursuivre également l'idéal de 1,5 °C. Deuxièmement, en tant qu'initiative pilote, nous avons estimé qu'il s'agissait d'une occasion unique d'acquérir des connaissances et de l'expérience en matière d'engagement souverain sur des sujets sensibles.

L'engagement porte sur trois domaines :

- Risques et opportunités liés à la transition (voies 1,5 °C et Net Zero).
- Évaluation des risques physiques (absente en Australie).
- Évolution du marché (finance durable, divulgation, taxonomie, initiatives en matière d'obligations vertes).

Cet engagement pilote collaboratif est à double sens. Nous conseillons le gouvernement fédéral australien et les gouvernements sous-souverains (États) dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le renforcement de la résilience au changement climatique, et nous réduisons notre exposition aux risques associés à l'échec d'une transition rapide vers une économie mondiale nette zéro.

Pour *l'Australie*, cet engagement permet au gouvernement d'acquérir des connaissances et des informations concernant :

- Comment les investisseurs évaluent-ils l'alignement des États sur le changement climatique ?
- Attentes générales des investisseurs et du marché concernant le risque climatique et la réponse souveraine.
- Autre compréhension des pratiques et activités des investisseurs qui aident les entités australiennes à répondre au changement climatique.

Plus d'informations sur le programme pilote de la PRI en Australie ?

[Engagement souverain collaboratif sur le changement climatique](#) | [PRI Web Page](#) | [PRI](#)

For investors, we address:

- Risks to investments in Australian sovereign debt (including potential downgrade).

- The competitiveness of the Australian economy (including the environment for investee companies in Australia).
- Systemic or systematic risks that diversified investors or universal investors may face through their exposure to the global economy.

Par souci d'efficacité, le groupe d'engagement comprend trois groupes de travail, chacun étant responsable de l'engagement avec certains des quatre types de parties prenantes : Le gouvernement fédéral, les sous-souverains (par exemple, les gouvernements des États), les régulateurs nationaux et les autorités. Candriam fait partie du groupe de travail qui collabore avec le gouvernement fédéral.

L'initiative a connu un succès important en Australie et a généré des résultats positifs.⁴³ Ce programme pilote a aidé l'Australie à faire progresser sa politique climatique, a contribué à façonner le cadre des obligations vertes

australienne et a mis en évidence les avantages économiques de la transition dans les débats politiques. Il a sensibilisé les gouvernements à l'intégration de la politique dans les décisions d'investissement, influençant ainsi les flux de capitaux. En outre, elle a renforcé la confiance des investisseurs dans les relations avec les entités souveraines.

Ouvrir la voie à d'autres succès. Cet engagement a suscité l'intérêt d'autres entités souveraines dans de nombreux pays qui ont exprimé leur intérêt pour un processus similaire. Il a également fait du projet pilote un modèle viable d'engagement collaboratif dans le domaine du changement climatique. D'autres investisseurs ont manifesté leur intérêt pour cette collaboration et les investisseurs participants, ainsi que ceux qui sont sur la liste d'attente, attendent avec impatience le prochain pays qui sera impliqué.

La République d'Afrique du Sud : Dialogue souverain individuel

Au troisième trimestre 2024, nous avons décidé d'engager l'Afrique du Sud pour mieux comprendre pourquoi le pays est confronté à des coupures du réseau électrique. Le pays a des plans ambitieux pour améliorer le réseau, mais seule une petite partie de ces plans a été réalisée.

Nos objectifs étaient de comprendre l'approche du gouvernement, d'évaluer sa volonté d'agir et de comprendre la probabilité et le calendrier d'améliorations significatives du réseau national.

À partir de septembre 2024, nous avons engagés avec plusieurs parties prenantes. La plupart des réunions ont eu lieu à Londres, lorsque plusieurs parties prenantes se trouvaient dans la ville pour une conférence organisée par une banque d'investissement. Nous avons eu des entretiens utiles avec le département de la pêche et de la sylviculture, le responsable de la gestion des projets au bureau de la présidence, le directeur général d'ESKOM (société publique d'électricité) et le vice-ministre de l'électricité et de l'énergie. Ces conversations ont permis de mieux comprendre les projets du gouvernement, les défis qu'ils

rencontrent et les résultats obtenus jusqu'à présent.

Nous comprenons qu'une action urgente est nécessaire pour atténuer la pénurie de gaz et accélérer l'adoption des énergies renouvelables. Nous avons reçu confirmation des réformes importantes en cours dans le domaine de la gestion de l'énergie, en particulier le dégroupage d'Eskom pour améliorer la transparence et la responsabilité. En raison de la faible efficacité d'Eskom, le représentant du président a souligné la nécessité de s'appuyer sur des partenariats public-privé pour construire les quelque 14 000 km d'extension du réseau qui sont nécessaires. Nous avons pris connaissance du plan directeur sur les énergies renouvelables qui vient d'être lancé (septembre 2024) et qui vise à encourager la contribution du secteur privé à l'amélioration des performances du réseau. Le gouvernement semble préoccupé par l'implication des mafias et de la corruption qui y est associée à de multiples niveaux.

Nous avons l'intention d'effectuer un suivi avec plusieurs fonctionnaires clés d'ici la fin de l'année 2025 afin d'évaluer les progrès accomplis.

⁴³ [pri_collaborative_sovereign_engagement_on_climatechange_australian_pilot_progress_report_406693.pdf](https://www.candriam.com/fr/pri_collaborative_sovereign_engagement_on_climatechange_australian_pilot_progress_report_406693.pdf)

L'engagement fait partie intégrante de l'investissement à impact.

Avec des formes d'engagement qui dépendent du type d'actif et d'instrument, les investissements à impact représentent un autre type de coopération. Le climat est souvent au cœur de la stratégie d'engagement de ces fonds.

Lorsque nous investissons dans des obligations vertes, sociales, durables ou liées au développement durable (que nous appelons collectivement «obligations durables»), notre processus d'investissement exige que les émetteurs produisent au moins une fois par an un rapport d'impact complet, fournissant des informations détaillées sur l'utilisation des fonds et les indicateurs clés de performance, ainsi que sur l'alignement sur les objectifs de développement durable des Nations unies. Nos équipes ESG et de gestion de portefeuille évaluent en permanence ces facteurs pour les positions détenues ainsi que pour les investissements potentiels. Si le rapport d'impact n'est pas clair ou manque de données ou de granularité, nous engageons avec l'émetteur afin d'obtenir les données et à améliorer les informations futures. Si l'émetteur ne satisfait pas à nos exigences, la position correspondante est vendue

Le capital-investissement est un autre domaine où la gestion responsable implique une forme d'engagement particulière. Pour notre stratégie de fonds de fonds de capital-investissement à impact, nous nous engageons à deux niveaux : Directement avec les gestionnaires de nos fonds sous-jacents, qui à leur tour s'engagent avec chacune de leurs entreprises sous-jacentes et nous en rendent compte. Étant donné que les investissements concernent des entreprises privées en phase de démarrage et qu'elles sont créées dans le but d'atteindre simultanément des KPI environnementaux/sociaux et des objectifs financiers, l'engagement des gestionnaires de fonds comprend une assistance technique, ainsi que des conseils sur l'impact et d'autres systèmes de reporting, des stratégies et des plans d'affaires. Les gestionnaires de fonds sont souvent des spécialistes de l'industrie ayant une expérience opérationnelle dans les entreprises financées, comme c'est généralement le cas dans le domaine du capital-investissement. Avant tout investissement, nous pouvons garantir un partenariat complet avec les fonds sous-jacents, en les aidant à rendre compte de leurs performances extra-financières, en engageant des dialogues constructifs et en participant à leurs comités d'impact en tant qu'observateurs.

Un engagement bien ancré en faveur de la biodiversité

Pourquoi est-ce si important ? Au cours des 50 dernières années, la Terre a perdu 73 % de sa faune et de sa flore, selon le rapport «Planète vivante» du WWF.⁴⁴ Nos écosystèmes étant soutenus par un réseau complexe d'interdépendances, tout déséquilibre met en danger une multitude d'espèces, d'animaux et de plantes.

Le concept de «double matérialité» du CSRD de la Commission européenne offre un cadre pour comprendre ces liens : nos activités commerciales et financières ont un impact sur la biodiversité, ce qui pose des risques pour la société et l'environnement, tandis que les risques liés à la biodiversité menacent à leur tour notre système financier.

La perte de biodiversité présente des risques importants pour les portefeuilles d'investissement, car elle peut avoir un impact direct sur la valeur des émetteurs. Ne pas s'attaquer à ce problème peut avoir de graves répercussions économiques, menaçant la durabilité et la rentabilité à long

terme. Les investisseurs qui intègrent stratégiquement les considérations relatives à la biodiversité dans leur processus décisionnel, en reconnaissant les dépendances et les impacts, peuvent obtenir de meilleurs résultats en matière d'investissement.

Le concept de double matérialité permet d'identifier les risques liés à la perte de biodiversité, catégorisés comme suit :

- Les risques physiques, tels que les événements environnementaux comme les inondations, les feux de forêt ou les sécheresses qui peuvent endommager les actifs ou perturber les opérations, ou le manque de pollinisateurs qui a un impact sur les rendements.
- Les risques de transition, lorsque des entreprises ou des actifs perdent de la valeur ou deviennent obsolètes en raison de réglementations plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs dans le cadre de la transition vers le développement durable.

44 [Home | WWF](#)



En comprenant et en gérant ces risques, les investisseurs peuvent protéger leurs portefeuilles. Notre cadre d'analyse propriétaire de la biodiversité nous permet d'évaluer les impacts et les dépendances à la biodiversité des modèles économiques des émetteurs, ainsi que la manière dont ils gèrent ces risques, ce qui peut également contribuer à un avenir économique durable. Nous sommes en mesure d'identifier des éléments de risque importants dans les sous-thèmes liés à la biodiversité, tels que les ressources en eau, la déforestation, la pollution, etc. Cette analyse nous permet d'identifier les cibles prioritaires pour l'engagement en faveur de la biodiversité, ainsi que les thèmes d'engagement privilégiés.

Dans ce contexte, nous mènerons des campagnes d'engagement thématiques sur des questions spécifiques telles que l'eau, la déforestation et la transparence.

L'engagement est essentiel pour accélérer l'intégration de la biodiversité dans les investissements, à la fois pour une transparence suffisante et pour la gestion de la biodiversité. Les données relatives aux actifs sont également nécessaires pour cibler les efforts d'engagement si nous voulons nous attaquer aux impacts et aux risques les plus importants en matière de biodiversité pour les investisseurs, et favoriser un changement réel. Comme nous l'avons constaté au fil des ans avec le changement climatique, les propriétaires d'actifs joueront un rôle clé et Candriam intègre pleinement les besoins et les demandes de ces propriétaires d'actifs lors de la conception de méthodologies dédiées à la biodiversité et d'efforts d'engagement.

Cibler les entreprises et les souverains

L'action des gouvernements est essentielle, non seulement pour mieux comprendre comment ils gèrent les risques physiques, mais aussi pour faire émerger les risques de transition liés à la biodiversité. Contrairement au changement climatique, où les risques physiques et de transition affectent les modèles économiques, les risques liés à la biodiversité ont été largement confinés à la dimension physique, en partie à cause d'une réglementation limitée et mal appliquée. Au fur et à mesure que les impacts physiques s'aggravent, l'intervention des pouvoirs publics entraînera probablement une augmentation des risques liés à la transition pour les entreprises et les investisseurs. L'engagement nous aide à

remettre en question ces actions gouvernementales, en abordant à la fois les dimensions environnementales et sociales, car la perte de biodiversité a généralement un impact disproportionné sur les communautés rurales et indigènes, reflétant les inégalités sociales et économiques. Les impacts tels que les déplacements et les problèmes de santé peuvent entraîner des risques réglementaires, de réputation et opérationnels, menaçant ainsi la valeur du portefeuille.

En 2022, nous nous sommes joints à 150 autres institutions financières pour demander aux gouvernements d'adopter un cadre mondial pour la biodiversité. Notre déclaration commune, faite par les dirigeants de l'industrie financière avant la COP15 sur la biodiversité⁴⁵, appelle les gouvernements à stopper et à inverser la perte de la nature d'ici à 2030. Nous sommes convaincus que la déclaration a contribué au succès de la COP15 et à l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, qui s'attaque à la perte de biodiversité et vise à restaurer les écosystèmes ainsi qu'à protéger les droits des populations autochtones par des mesures concrètes. Mais la pression doit être maintenue, comme l'a confirmé la COP16 sur la biodiversité à Cali⁴⁶. Si certains progrès ont été observés en ce qui concerne l'intégration des populations autochtones dans les décisions relatives à la conservation de la nature ou les informations sur les séquences numériques⁴⁷, les plans nationaux pour la biodiversité restent insuffisants et la conférence s'est achevée sans que des engagements

⁴⁵ Il s'agit de la conférence des Nations unies sur la biodiversité, COP15, qui se tiendra en décembre 2022 (à Montréal).

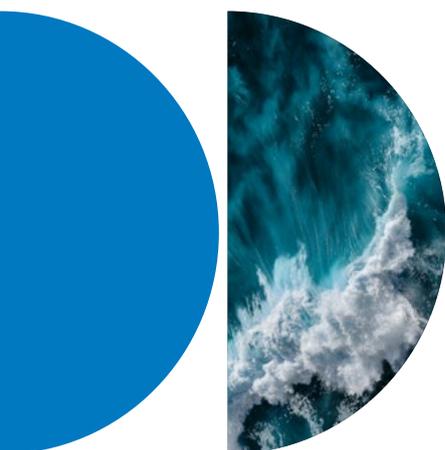
⁴⁶ [Conférence des parties \(COP\)](#)

⁴⁷ Un nouveau fonds philanthropique a été créé, dédié à l'information sur le séquençage numérique, afin d'assurer un partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques.

financiers aient été pris pour la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming et de Montréal.

Par conséquent, en 2024, nous avons poursuivi notre engagement individuel mais aussi collaboratif sur les emballages plastiques (sous la coordination de VBDO⁴⁸) en ciblant les entreprises du secteur alimentaire et des boissons ainsi que les détaillants. La plupart d'entre eux peinent à atteindre les objectifs ambitieux qu'ils se sont fixés pour réduire l'utilisation des plastiques vierges : les infrastructures/systèmes de recyclage manquent d'efficacité dans la plupart des régions, ce qui limite l'accès à des plastiques de haute qualité présentant les propriétés physiques et sanitaires attendues. Là encore, une meilleure collaboration avec les États est nécessaire. La volonté d'amélioration est clairement évidente chez la plupart des entreprises engagées, qui travaillent avec diligence avec leurs fournisseurs pour obtenir de meilleures performances.

En 2024, les premiers engagements dans le cadre de Nature Action 100⁴⁹ ont également eu lieu. L'initiative collaborative a également rendu public son cadre d'évaluation⁵⁰ qui s'articule autour de six indicateurs couvrant l'ambition, l'évaluation, les objectifs, la mise en œuvre, la gouvernance et l'engagement. Le chemin à parcourir est long, car le thème de la biodiversité est encore plus complexe à aborder pour les entreprises que les questions climatiques. Bien que les entreprises engagées jusqu'à présent aient manifesté un intérêt pour les rencontres et les discussions avec les investisseurs, une collaboration renforcée sera nécessaire pour garantir que les impacts, les risques et les dépendances de la biodiversité, mais aussi les opportunités, soient bien intégrés dans les stratégies d'entreprise.



⁴⁸ VBDO – Association néerlandaise des investisseurs pour le développement durable

⁴⁹ Candriam a rejoint Nature Action 100 au cours du second semestre 2023, parmi les premiers signataires. Collectivement, le groupe de 200 investisseurs représente plus de 28 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion. Pour plus d'informations : [Nature Action 100 – Soutenir une plus grande ambition et action des entreprises en matière de lutte contre la perte de nature et de biodiversité.](#)

⁵⁰ [Indicateurs de référence de l'entreprise Nature Action 100](#)

Promouvoir les normes de transparence

Le groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (TNFD) a élaboré un cadre ambitieux pour créer une norme mondiale permettant aux organisations de rendre compte des risques financiers et des opportunités liés à la nature. L'objectif est de permettre aux entreprises de comprendre leur double lien avec la nature, tout en préconisant des mesures visant à atténuer les risques et les impacts.

Ce cadre, dévoilé en 2023, se compose de deux éléments principaux. La méthode LEAP⁵¹ évalue les effets d'une entreprise sur la biodiversité et sa dépendance à l'égard de celle-ci, tandis que le cadre de divulgation encourage une plus grande transparence en ce qui concerne les stratégies internes en matière de biodiversité.

Candriam a été l'un des premiers signataires du TNFD en 2023. Nous pensons que le cadre offre une orientation pour l'identification et l'évaluation de nos risques, de nos opportunités et de notre impact sur la nature. Nous sommes convaincus que cette approche proactive nous permettra de nous acquitter des obligations en matière de rapports énoncées dans la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Candriam a depuis publié son premier rapport TNFD en décembre 2024. En tant que document inaugural, il marque une étape importante dans notre ambition de mieux prendre en compte les impacts et les dépendances de nos activités sur la biodiversité. Il renforce notre volonté de nous aligner sur des cadres réglementaires en constante évolution et favorise l'intégration de la durabilité dans les stratégies d'investissement. Dans le cadre de nos activités de dialogue, nous encourageons vivement les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter également les recommandations du rapport TNFD.

En 2024, nous avons également entamé la deuxième phase de notre campagne consacrée à l'huile de palme. Lancée en 2023, il s'agit de notre première campagne individuelle axée sur la biodiversité.

L'huile de palme a été choisie comme premier produit de base pour notre engagement en faveur de la biodiversité, car c'est le plus largement utilisé - l'huile végétale étant beaucoup plus productive, plus économique et moins gourmande en ressources. Bien que son origine soit très surveillée, l'expansion de l'huile de palme est reconnue comme un facteur majeur de déforestation et de dégradation des sols, et la traçabilité reste un défi dans cette chaîne de valeur. L'UE est un importateur important d'huile de palme. La directive européenne sur la déforestation (dont la mise en œuvre a été reportée à décembre 2025) exige des entreprises qui achètent des produits de base clés qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable dans la chaîne de valeur afin de s'assurer que les produits ne résultent pas d'une déforestation récente (après 2020), d'une dégradation des forêts ou d'une violation des lois environnementales et sociales locales. Cette responsabilité se répercute sur les entreprises bénéficiaires de nos stratégies d'investissement durable.

Découvrez le premier rapport de Candriam **TNFD** publié en décembre 2024

Nous avons d'abord utilisé une approche fondée sur la chaîne de valeur pour identifier un ensemble limité mais pertinent d'objectifs, en établissant des priorités grâce à notre modèle exclusif d'impact sur la biodiversité et à nos expositions. Des cadres d'évaluation de l'huile de palme pré-remplis (basés sur le TNFD) ont été envoyés à neuf entreprises cibles. Sur la base de ce retour d'information, nous avons partagé les meilleures pratiques identifiées au sein du groupe et suggéré des pistes pour les mettre en œuvre.

Depuis, nous sommes entrés dans la deuxième phase d'engagement, en revenant vers les entreprises pour voir où elles en sont de la feuille de route que nous avons suggérée avant le report de la mise en œuvre de la directive européenne.

⁵¹ LEAP: Localiser, évaluer, apprécier et préparer

Les entreprises fortement exposées ont vivement critiqué ce retard, arguant qu'il pénalise les entreprises qui ont déjà investi dans la mise en conformité et qu'il envoie un signal négatif dans le contexte des crises environnementales en cours, tout en ajoutant de l'incertitude au niveau de leur chaîne d'approvisionnement. Nos dialogues se poursuivent, mais nous avons déjà identifié certaines bonnes pratiques (voir ci-dessous) qui nous aident à interpellier les retardataires.

Thèmes	Exemple de bonnes pratiques
Gouvernance politique	<p>Description claire de l'organisation et des responsabilités des équipes chargées des achats et du développement durable.</p> <p>Comité de diligence raisonnable en matière de biodiversité ou groupe de travail composé d'experts externes.</p> <p>L'établissement d'un lien entre la rémunération et les indicateurs ESG pertinents, axés sur la biodiversité, pour les responsables des achats et les responsables du développement durable, ainsi que la publication de ces informations.</p>
Actions	<p>Divulgaration claire des informations sur les usines concernant le statut RSPO, la latitude, la longitude et la référence UML.</p> <p>Évaluations spécifiques des principaux partenaires commerciaux, y compris les petits exploitants.</p> <p>Demande de diligence raisonnable et processus de diligence raisonnable associé (pour suivre les violations de l'environnement ou des droits de l'homme).</p> <p>Processus d'escalade en place, impliquant le directeur des achats ainsi que des représentants de la direction générale, avec une plateforme en place pour surveiller les violations et les alertes.</p> <p>Réalisation d'études sur la dépendance à l'égard de l'impact sur la biodiversité, conformément au Science-Based Target Network (SBTN) et par le biais de l'empreinte biodiversité de l'entreprise.</p> <p>Processus clair de catégorisation des fournisseurs à faible risque - fournisseurs à haut risque, avec ce qu'ils doivent compléter ou soumettre en fonction de leur niveau de risque.</p> <p>Politique de dénonciation et surveillance via un système tiers.</p>
Objectifs et progrès	<p>La plupart des entreprises sont à la traîne en ce qui concerne les objectifs et les progrès en matière de biodiversité. La plupart des objectifs et des progrès sont liés à la traçabilité ou au pourcentage de systèmes certifiés (y compris dans le cadre du système de ségrégation).</p> <p>Attendu : la publication complète des indicateurs de biodiversité lorsqu'ils seront finalisés.</p>
Investissements	<p>Des financements dédiés aux stratégies/projets en faveur de la biodiversité sont en place.</p> <p>Attendu : un accès facile à la répartition des investissements liés à la stratégie en faveur de la biodiversité.</p>

En 2024, une campagne d'engagement individuel a également été lancée sur les substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS), souvent appelées «produits chimiques éternels» en raison de leur persistance dans l'environnement, et qui ont été identifiées comme des menaces importantes pour la biodiversité.

Les équipes ESG et d'investissement de Candriam ont choisi les PFAS comme principal sujet d'engagement pour les raisons suivantes :

- Préoccupations environnementales et réglementaires mondiales : Les PFAS font l'objet d'une surveillance réglementaire croissante, les pays adoptant des limites plus strictes et interdisant leur utilisation dans diverses applications. En 2023, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a annoncé une proposition visant à restreindre l'utilisation de tous les PFAS dans l'UE, afin de prévenir les émissions dans l'environnement.⁵²
- Pertinence pour les chaînes de valeur : Les PFAS sont des intrants essentiels dans des industries telles que le textile, l'électronique et les vêtements, et leur remplacement par des alternatives appropriées nécessite beaucoup de temps et d'investissements. Cette voie de transition peut avoir des implications de grande ampleur, notamment la nécessité d'adapter les outils et les processus de production, des changements potentiels dans la performance des produits et des changements dans les portefeuilles de clients et de fournisseurs.
- Contamination et risques pour la santé : L'Environmental Working Group signale que la contamination par les PFAS a été détectée dans les réserves d'eau potable de plus de 200 millions d'Américains dans l'ensemble des 50 États.⁵³ D'autres recherches menées par l'Agence américaine des substances toxiques et du registre des maladies indiquent également que l'exposition aux PFAS est liée à de graves problèmes de santé tels que l'augmentation du taux de cholestérol, les lésions hépatiques, la diminution de la réponse aux vaccins chez les enfants et l'augmentation du risque de certains cancers.⁵⁴

- Litiges et risques financiers : D'après des études européennes, plus de 17 000 sites sont contaminés par des PFAS et, en supposant que la contamination des sols mondiaux soit similaire, les coûts d'assainissement dépasseraient les 2 000 milliards d'euros.⁵⁵ ChemSec, une ONG qui milite pour la substitution des produits chimiques toxiques, nous donne une autre façon d'envisager la question : «Le prix moyen du marché des PFAS est de 19 euros par kilogramme. Toutefois, si les coûts sociétaux étaient inclus, le prix exact serait de 18 734 euros par kilogramme.»⁵⁶ Les entreprises pourraient ainsi être confrontées à d'importants risques de litiges et de recours financiers en raison de la contamination par les PFAS. De nombreuses actions en justice ont abouti à des pénalités et à des règlements substantiels pour les entreprises concernées.

Pour toutes les raisons susmentionnées, une gestion efficace des PFAS est désormais cruciale pour préserver la création de valeur à long terme tout en répondant aux attentes des parties prenantes et des autorités de réglementation, y compris des investisseurs.⁵⁷ En outre, la recherche de solutions de remplacement des PFAS offre des possibilités uniques d'innovation, que les investisseurs sont susceptibles de prendre en compte dans leurs évaluations, en reconnaissant la possibilité pour les entreprises tournées vers l'avenir d'obtenir des avantages concurrentiels.

Nous avons décidé d'adopter une approche similaire à celle que nous avons choisie pour l'engagement sur l'huile de palme, en priorisant les entreprises cibles sur la base de 1) l'exposition connue aux PFAS, 2) nos expositions et les intérêts de nos équipes d'investissement. Nous avons ensuite envoyé à 21 entreprises internationales sélectionnées une évaluation personnalisée et préremplie sur les PFAS et nous sommes actuellement en contact avec elles sur cette base. Nous partagerons les meilleures pratiques identifiées au sein du groupe et proposerons des améliorations.

[52 Toutes les actualités - ECHA](#)

[53 L'étude : Plus de 200 millions d'Américains pourraient avoir des PFAS toxiques dans leur eau potable | Environmental Working Group](#)

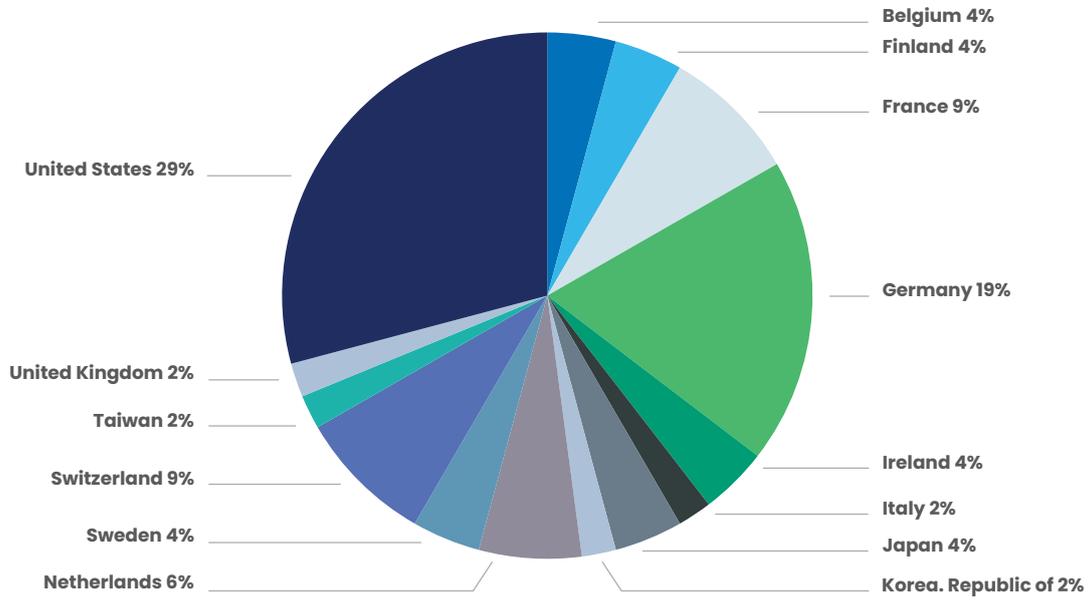
[54 Étude multi-sites | Les PFAS et votre santé | ATSDR](#)

[55 Pollution éternelle' : Découvrez la carte de la contamination de l'Europe par les PFAS](#)

[56 ChemSec identifie les 12 principaux producteurs de PFAS dans le monde et révèle des coûts sociétaux choquants](#)

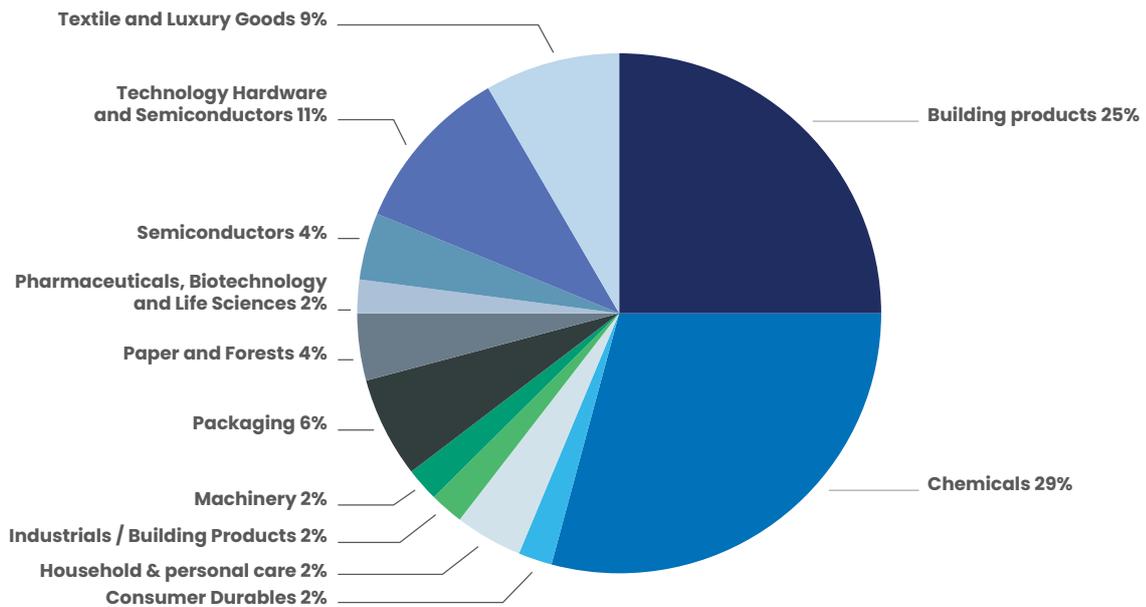
[57 Les investisseurs exigent la fin des produits chimiques "éternels"](#)

Distribution by Region of Company targeted by the PFAS Initiative



Source: Candriam / Permission: N/A

Distribution of Company Sectors Targeted by the PFAS Initiative



Source: Candriam / Permission: N/A

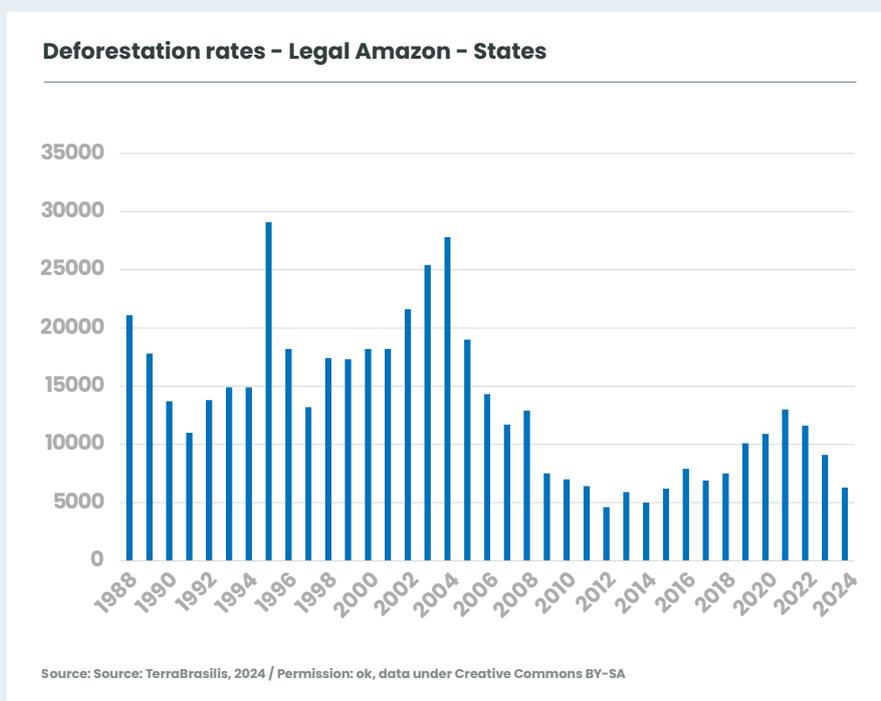


Emetteurs souverains et déforestation : Engagement collaboratif de l'IPDD

L'Investor Policy Dialogue on Deforestation (IPDD) est une coalition de 84 investisseurs de 21 pays, représentant environ 11 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion,⁵⁹ afin de promouvoir l'engagement des parties prenantes pour la réduction de la déforestation illégale et la préservation des biomes vitaux. L'initiative comprend trois groupes de travail : le Brésil, l'Indonésie et les pays consommateurs. Candriam est actif dans les groupes Brésil et Indonésie.

IPDD Brésil :

Depuis l'élection en 2023 du président Lula au Brésil, l'administration a fait des efforts notables, notamment en s'engageant à atteindre une déforestation nulle d'ici à 2030. Selon l'Institut national brésilien de recherche spatiale, le Brésil a franchi une étape importante en 2024 en réduisant la déforestation de l'Amazonie de 30 % entre août 2023 et juillet 2024, atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis 2015.⁶⁰



Toujours dans le même sens, en décembre 2024, la Cour suprême brésilienne a suspendu une loi réduisant les avantages fiscaux pour les entreprises adhérant au "moratoire sur le soja amazonien", un accord essentiel empêchant la culture du soja dans les zones déboisées.⁶¹ La route vers la déforestation zéro reste longue, car certaines parties prenantes, telles que les politiciens, les entreprises agroalimentaires et les sociétés minières, plaident en faveur d'un contrôle moins important sur les forêts tropicales indigènes.

Les dialogues collaboratifs comprennent des réunions avec des représentants du gouvernement et d'autres parties prenantes telles que la Banco Central do Brasil, la Banque brésilienne de développement, les communautés indigènes et la Chambre des agrocarburants durables. En 2024, au cours de discussions continues avec les autorités brésieliennes au nom d'IPDD, nous avons salué l'action du Brésil suite à la signature de l'accord régional d'Escazú, et nous avons encouragé le Congrès brésilien à ratifier cet accord, appelant le gouvernement brésilien à soutenir la ratification et la mise en œuvre effective de l'accord. L'accord d'Escazú est en effet le premier traité juridiquement contraignant pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes qui intègre des normes en matière de droits d'accès : Accès à l'information, participation du public et accès à la justice. Elle comprend des dispositions spéciales pour les groupes vulnérables et les défenseurs des droits de l'homme

dans le domaine de l'environnement. Le président Lula da Silva ne disposant pas d'une majorité au Congrès, le traité n'a pas encore été ratifié par le Brésil.

Nous avons également participé à des réunions de discussion avec la Bourse brésilienne ("B3") et les autorités brésiennes des marchés financiers ("CVM"). Nous nous attendons à ce que l'année 2025 soit aussi chargée que l'année 2024, voire plus, pour le groupe de travail IPDD, car le Brésil accueillera la COP30 à Belém, tandis que l'événement PRI in Person se tiendra à Sao Paulo. Enfin, les élections présidentielles brésiennes devraient avoir lieu en 2026, ce qui pourrait avoir un impact sur la lutte contre la déforestation.

IPDD Indonésie

Les élections générales indonésiennes de 2024, qui se sont tenues en février, ont vu Prabowo Subianto remporter la présidence. Le gouvernement devrait élaborer des politiques visant à renforcer la sécurité alimentaire en augmentant la production nationale, en renforçant la recherche et les capacités des agriculteurs, en créant des sociétés agricoles, en développant des zones de production alimentaire et en remettant en état les infrastructures d'irrigation afin d'optimiser l'utilisation des terres agricoles et d'améliorer la sécurité énergétique (par exemple, l'éthanol et d'autres biocarburants). L'investiture présidentielle ayant eu lieu tard dans l'année (octobre), le groupe de travail a décidé de ne pas se concentrer sur les engagements du gouvernement en 2024 et a travaillé avec d'autres parties prenantes indonésiennes. Le groupe a organisé un séminaire pour 300 participants locaux membres de la Bourse indonésienne ("Why ESG Matters to Investors?"), et a rencontré de nombreuses parties prenantes. Le groupe de travail a rencontré la Banque asiatique de développement pour discuter du financement de la nouvelle capitale de Nusantara en tant que ville durable, et a rencontré le VDBO, le forum néerlandais pour l'investissement durable, qui a lancé un programme sur les risques de déforestation liés à l'exploitation à grande échelle du nickel. Un voyage d'investisseurs est prévu au premier trimestre 2025 pour rencontrer plusieurs ministères, la chambre de commerce, l'autorité de régulation financière, l'association bancaire et les ambassades.

IPDD Pays consommateurs

Candriam ne joue qu'un rôle de soutien dans ce groupe de travail, mais l'année 2024 étant une année électorale majeure dans la plupart des pays consommateurs, il s'agissait d'une année difficile pour l'engagement. Le Royaume-Uni a créé une surprise législative positive : Le ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) a présenté un projet de législation visant à interdire la vente de produits liés à la déforestation illégale, couvrant dans un premier temps l'huile de palme, le cacao, le bœuf, le cuir et le soja, avec une mise en œuvre prévue en 2024 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel global est supérieur à 50 millions de livres sterling.⁶² Le groupe de travail IPDD a envoyé une lettre au DEFRA sur la mise en œuvre du projet de loi. Aux États-Unis, toutes les activités se déroulaient à huis clos. Dans l'UE, le groupe de travail s'est entretenu avec une grande entreprise du secteur de l'alimentation et des boissons sur la manière dont elle s'adapte à la réglementation de l'UE en matière de déforestation (dont l'entrée en vigueur est prévue pour décembre 2025).

Voir le dernier rapport IPDD sur la déforestation (2022) :

[Investor Policy Dialogue on Deforestation](#)

Vous voulez en savoir plus ?

[Investor Policy Dialogue on Deforestation \(IPDD\)](#)

⁵⁹ <https://www.ipddinitiative.com/home>

⁶⁰ https://terrabrasilis.dpi.inpe.br/app/dashboard/deforestation/biomes/legal_amazon/rates

⁶¹ [Un tribunal brésilien suspend une loi réduisant les avantages fiscaux accordés aux entreprises qui s'engagent à lutter contre la déforestation | Reuters](#)

⁶² Confirmation en attente au 4 mars 2025.

Perspectives 2025 et au-delà : Les destins croisés du climat et de la biodiversité

En 2025, des réglementations ESG renforcées telles que la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD) et l'adoption au niveau mondial des cadres de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) normaliseront les rapports, améliorant ainsi, espérons-le, la cohérence et la comparabilité des données. Toutefois, la simplification prévue du CSRD de l'UE et le recul des politiques axées sur l'ESG au niveau fédéral aux États-Unis créent une incertitude quant à cette évolution.

Parallèlement, le changement climatique et le déclin de la biodiversité priveront ou réduiront les moyens de subsistance de millions de personnes, ce qui entraînera une augmentation des tensions géopolitiques et des migrations, ainsi que la nécessité, selon la région, de nouvelles infrastructures. L'impact social de l'inaction en matière d'environnement exercera à un moment donné une pression supplémentaire sur les gouvernements pour qu'ils s'attaquent aux problèmes. La question de l'incitation et du financement de la transition ainsi que de la protection des actifs naturels de valeur est centrale pour les domaines du climat et de la biodiversité, à un moment où les États doivent soutenir activement les entreprises dans ce changement. Malgré l'incertitude politique aux États-Unis, le financement de la transition énergétique reste primordial, soutenu par l'innovation technologique et la demande de solutions à faible teneur en carbone, avec des milliers de milliards nécessaires chaque année pour financer les énergies renouvelables, les infrastructures vertes et les technologies d'atténuation des émissions de carbone.

- L'importance relative des obligations souveraines vertes, durables et liées à la durabilité augmentera donc probablement, offrant davantage d'opportunités de s'engager avec les entités souveraines sur leurs objectifs et leurs stratégies.
- Du côté des entreprises, les activités d'engagement continueront à se concentrer sur la manière dont les émetteurs financent les stratégies qu'ils ont définies, sur la marge de manœuvre dont ils disposent et sur la manière dont les dépenses d'investissement sont influencées par leurs priorités en matière de climat et de biodiversité.

À l'approche des échéances de 2030, il est fort probable que nous mettions à nouveau l'accent sur la nécessité de définir et d'atteindre des objectifs pertinents à court terme. En outre, les solutions fondées sur la nature, dont l'extensibilité est souvent limitée et qui dépendent trop des compensations, sapent les efforts systémiques plus larges visant à réduire les émissions et devraient donc être considérées comme des «options de dernier recours».





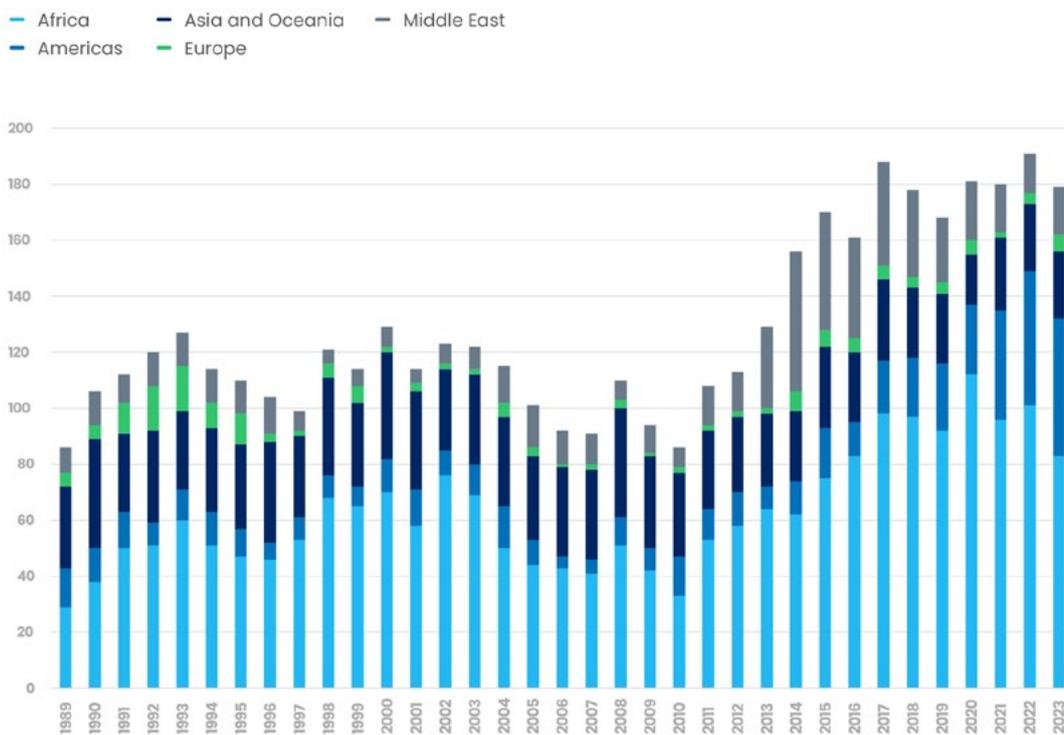
III. Droits de l'homme et capital humain

S'engager dans un environnement de plus en plus volatile

2024: 'Annus Horribilis'

Gaza, Liban, Syrie, Yémen, Ukraine, Myanmar, Soudan - la liste est longue. Selon l'indice de paix mondiale 2024 de l'Institute for Economics & Peace, il y a actuellement 56 conflits actifs dans le monde, soit le chiffre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. **Le précédent record de décès liés à un conflit après la Seconde Guerre mondiale avait été établi en 1994** lors du génocide rwandais, **mais 2024 devrait le battre.**

Number of armed conflicts, World



Source: Uppsala Conflict Data Program and Peace Research Institute Oslo (2024) – processed by Our World in Data
 Note: Some conflicts affect several regions. There may therefore be double-counting.

L'année 2024 était-elle un événement unique ?

Prenons de la hauteur. Le rapport souligne qu'au cours des 17 dernières années, la stabilité mondiale s'est dégradée, avec des augmentations substantielles de l'instabilité politique, du nombre de conflits, des décès dus aux conflits et des manifestations violentes. Ces chiffres s'inscrivent dans le contexte d'une augmentation mondiale de 10 % de la capacité militaire depuis 2014. **Par conséquent, 25 % de la population mondiale vit dans des zones touchées par des conflits**, selon les Nations unies.

Comment les entreprises font-elles face à cette évolution du monde ?

A quelques exceptions près, mal !

Au cours des dernières décennies, les entreprises multinationales ont eu le luxe de pouvoir éviter les régions touchées par les conflits, car le PIB global et le potentiel commerciale de ces zones étaient insignifiants. Mais aujourd'hui, l'extension des conflits à des pays à forte économie signifie que les entreprises sont désormais exposées à ces régions. La Russie représentant 1,9 % du PIB mondial et Israël 0,5 %, nous entrons dans une nouvelle ère. Faut-il également oser envisager des conflits potentiels affectant Taïwan, avec 0,7 % du PIB mondial et son poids énorme dans la chaîne d'approvisionnement essentielle des semi-conducteurs ?

Alors que les entreprises sont de plus en plus exposées et touchées par les conflits, les trois dernières générations de dirigeants se sont succédé sans qu'il soit nécessaire de traiter efficacement les zones à haut risque. Il n'est pas dans leur mentalité ni dans leur culture de prendre en compte ces risques croissants.

Certaines industries, telles que le pétrole et le gaz, les producteurs d'électricité, les industries minières, ont été plus exposées aux conflits et ont tendance à être mieux préparées. Mais la plupart des entreprises font preuve de peu d'efforts en termes de politiques, de gouvernance, de diligence raisonnable ou de remédiation pour couvrir les risques et l'exposition aux CAHRA. Cet angle mort s'applique non seulement à leurs propres activités, mais aussi à l'ensemble de leur chaîne de valeur.

En tant qu'investisseurs responsables, nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles mettent en place des politiques adéquates, notamment en matière de gouvernance, d'évaluation d'impact, de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de processus de remédiation couvrant les risques d'exposition aux CAHRA, non seulement dans le cadre de leurs propres activités, mais aussi tout au long de leur chaîne de valeur.

Comment un investisseur responsable peut-il atténuer le risque CAHRA dans ses portefeuilles ?

Notre analyse ESG comprend un filtrage fondé sur l'analyse normative ainsi que la présence dans des régimes oppressifs.

Malheureusement, les fournisseurs de données ESG sont peu enclins à fournir des scores en matière de droits de l'homme et des données sur l'univers des entreprises qu'ils couvrent. C'est un problème que nous essayons de résoudre en participant au World Benchmarking Alliance's Collective Impact Coalition on Human Rights Data, qui s'engage auprès des fournisseurs de données à améliorer leur couverture des questions relatives aux droits de l'homme en général.

Pour nos investisseurs, nous devons donc nous fier aux controverses liant les entreprises aux CAHRA et aux listes d'entreprises exposées, telles que celles des Nations unies ou provenant d'ONG.

Nous menons de multiples engagements auprès de ces entreprises afin de déterminer si elles sont correctement équipées, grâce à des politiques pertinentes et ciblées, une gouvernance, des processus de diligence raisonnable, pour faire face aux risques auxquels elles sont exposées ?

Au cours de l'année 2024, nous nous sommes engagés directement avec 15 entreprises multinationales sur leur présence dans les CAHRA et les régimes oppressifs, y compris la Russie, la Biélorussie, la zone de conflit israélo-palestinienne, la République démocratique du Congo, le Myanmar et d'autres régions. Ces engagements ont conduit à trois exclusions de nos portefeuilles durables et à six dégradations des notes ESG.

Nous avons également participé à un engagement collaboratif dans le cadre de l'Investor Alliance on Human Rights (Alliance des investisseurs pour les droits de l'homme) visant cinq émetteurs dans le secteur des technologies et des services publics.

Avez-vous entendu parler des CAHRA ?

CAHRA est l'acronyme de **Conflict-Affected and High-Risk Areas (zones touchées par des conflits et à haut risque)**. La définition la plus communément

admise est celle de l'OCDE : *“Les zones touchées par un conflit ou à haut risque sont identifiées par la présence d'un conflit armé, d'une violence généralisée ou d'autres risques de préjudice pour les personnes”*.

Pour savoir comment Candriam a voté sur les propositions d'actionnaires demandant aux entreprises de rendre compte de leurs activités dans ces régions, veuillez vous référer à notre section «statistiques de vote».

Nous continuerons à suivre de près les émetteurs exposés aux risques des CAHRA et à les engager sur le sujet.

Risques dans les chaînes d'approvisionnement

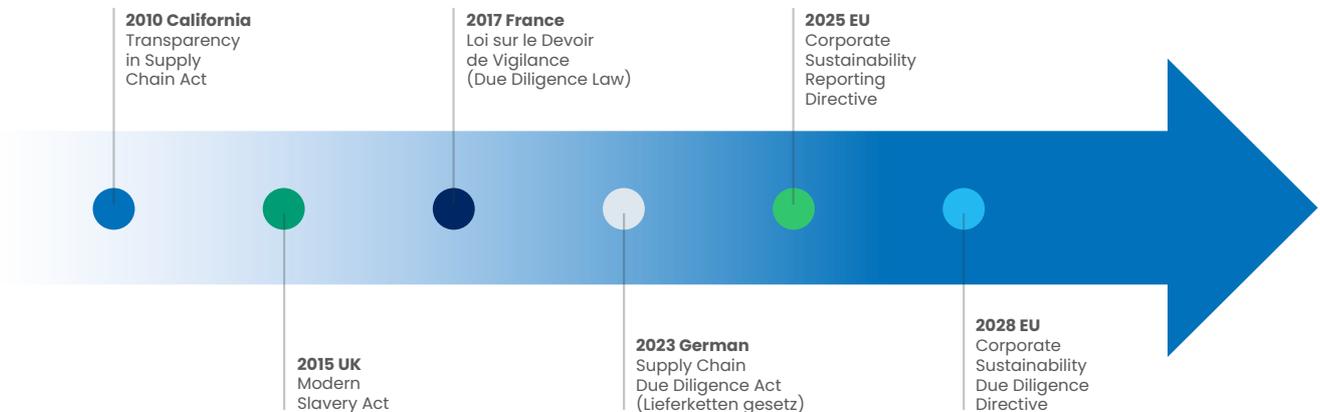
Engager les entreprises sur les risques liés à leurs chaînes d'approvisionnement : Atténuer les risques liés aux droits de l'homme dans la chaîne de valeur

Après des décennies d'améliorations, la plupart des grandes entreprises internationales affichent des risques relativement faibles en matière de droits de l'homme dans le cadre de leurs propres activités. Mais, on sait que la majeure partie des risques et des préjudices se situe désormais en aval de

la chaîne d'approvisionnement, parfois plusieurs étapes au-delà des fournisseurs de niveau 1.

Aujourd'hui, les entreprises sont poussées par une réglementation croissante et des exigences de diligence raisonnable à prendre en compte les risques dans la chaîne d'approvisionnement (voir encadré).

Supply Chain Risks: Rising Regulation



Source: Candriam / Permission: N/A

La pression exercée sur les entreprises pour qu'elles identifient et traitent les risques liés aux droits de l'homme dans leurs chaînes de valeur s'en trouve accrue.

Que faisons-nous ?

En tant qu'investisseur responsable intégrant les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, nous cherchons à identifier et à analyser les secteurs et les entreprises les plus exposés aux risques liés à la chaîne d'approvisionnement.

Les secteurs les plus exposés à ces risques sont l'agriculture, l'habillement, la parfumerie et les cosmétiques, ainsi que la construction automobile. Les informations disponibles sur la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement auprès des fournisseurs de données ESG tendent à être relativement limitées. Nous nous appuyons sur des données provenant d'initiatives telles que le Corporate Human Rights Benchmark Benchmark de la World Benchmarking Alliance pour fournir une analyse des performances, bien que cet indicateur n'inclue qu'un nombre limité d'entreprises (244). Comme



pour la plupart des questions liées aux droits de l'homme, les investisseurs ont tendance à évaluer les performances des entreprises en fonction de la fréquence, de la gravité et de la résolution des controverses liées à la chaîne d'approvisionnement qui surviennent, plutôt que de pouvoir le faire a priori.

L'engagement est donc un élément crucial de nos efforts pour identifier et traiter ces risques parmi nos investissements. Lorsque nous investissons dans des entreprises de ces secteurs, nous essayons d'évaluer leurs politiques, leur gouvernance, leurs processus et leur transparence. Nous évaluons si elles disposent de l'expertise nécessaire pour identifier, cartographier et gérer les risques dans leurs chaînes d'approvisionnement. Nous cherchons des preuves, par exemple, que les entreprises ont accès à l'expertise appropriée en interne et en externe, qu'elles réalisent régulièrement des évaluations de l'impact sur les droits de l'homme dans les zones/communautés/produits/types de fournisseurs à haut risque, qu'elles mettent en place des plans de vigilance renforcés en matière de droits de l'homme, qu'elles évaluent l'efficacité de leurs processus et qu'elles s'engagent auprès de leurs fournisseurs et auditeurs pour s'assurer que les risques sont correctement identifiés. Nous demandons également la transparence, c'est-à-dire que les entreprises communiquent sur leurs succès et leurs difficultés dans la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement, en incluant des études de cas dans leurs rapports publics. Lorsque celles-ci ne sont pas en place, nous encourageons les

Quelle est la prochaine étape ?

À partir de 2025, l'entrée en vigueur progressive de la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, ou CSRD) obligera environ 10 000 entreprises présentes en Europe⁶⁴ à rendre compte de centaines de données sur le développement durable, dont plusieurs sur la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Cela permettra aux gestionnaires d'actifs d'améliorer leur compréhension du risque et de la performance des entreprises investies, et devrait être un catalyseur d'amélioration ainsi que d'engagement accru.

En 2025, nous avons l'intention de lancer une campagne d'engagement axée sur la gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement des entreprises des secteurs de l'habillement et du luxe. Nous contacterons les émetteurs présents dans nos portefeuilles et les interrogerons sur leurs pratiques. Nous espérons publier nos résultats avant la fin de l'année.

⁶⁴ Le CSRD couvre les sociétés étrangères cotées en bourse d'une certaine taille, afin qu'elles se conforment aux exigences de déclaration. Ce périmètre a été réduit de 80 % début 2025, passant de 50 000 à environ 10 000 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_614

Pour savoir comment Candriam a voté sur les propositions d'actionnaires demandant aux entreprises de rendre compte de leur évaluation des risques en matière de droits de l'homme dans leur chaîne d'approvisionnement, veuillez vous référer à notre section "statistiques de vote".

Le déploiement de l'IA peut-il être éthique ?

Engager dans les technologies émergentes : Intelligence artificielle

Le déploiement rapide de l'intelligence artificielle (IA) présente des risques sociétaux importants, notamment le déplacement potentiel d'emplois, les biais algorithmiques et l'érosion de la vie privée à mesure que les systèmes d'IA deviennent de plus en plus sophistiqués et omniprésents.

Que faisons-nous à ce sujet ?

Chez Candriam, nous avons étudié en profondeur les questions liées à la reconnaissance faciale (FRT) entre 2021 et 2023, en commençant par une recherche approfondie et en dirigeant une coalition de 55 investisseurs⁶⁵ dans le cadre d'une campagne d'engagement avec 30 entreprises impliquées dans cette technologie. Ce travail nous a permis de comprendre les défis auxquels les entreprises sont confrontées, de rendre compte des meilleures pratiques que nous avons observées et de comprendre la nécessité d'une réglementation.

Début 2024, nous avons décidé de fusionner cette initiative sur la reconnaissance faciale avec l'initiative [World Benchmarking Alliance's \(WBA\) Ethical AI Collective Impact Coalition](#), un groupe de 70 gestionnaires d'actifs gérant plus de 8 500 milliards de dollars d'actifs d'investisseurs qui promeuvent une utilisation sûre de l'intelligence artificielle. Aujourd'hui, Candriam co-dirige cette initiative d'IA avec Fidelity Investments et Boston Common. Nous encourageons largement toutes les entreprises à en faire plus et à partager davantage sur l'IA éthique afin de promouvoir une économie numérique plus digne de confiance et une société durable. La déclaration des investisseurs donne un aperçu de la question. En pratique, nous nous engageons auprès des entreprises dans le cadre du benchmark d'inclusion numérique de la WBA <https://www.worldbenchmarkingalliance.org/digital-inclusion-benchmark/> pour comprendre les principes, la gouvernance et les pratiques en place concernant les sujets liés à l'IA. Nous nous efforçons de mettre en évidence les défis et de promouvoir les meilleures pratiques que nous observons dans le cadre de nos missions.

⁶⁵ AuM de 5 000 milliards de dollars au lancement, en augmentation jusqu'à la fusion avec le groupe AI. Nous avons choisi de fusionner parce que nous estimons que les entreprises ne devraient pas avoir à répondre deux fois aux mêmes questions, et que le FRT fait partie des sujets plus généraux liés à l'IA.

Nous avons déjà rencontré 24 grandes entreprises technologiques, dont des plateformes internet, des sociétés de télécommunications, des concepteurs de semi-conducteurs et des fabricants. Nous nous informons sur les défis auxquels les entreprises sont confrontées et nous recueillons des exemples de bonnes pratiques à partager et à promouvoir.

Exemples de pratiques éthiques en matière d'IA "Red Teaming"

Dans les entreprises technologiques, le "Red Teaming" consiste à créer un groupe d'experts – une 'équipe rouge' – chargés de remettre en question tout nouveau développement, déploiement ou utilisation d'une technologie émergente. Cette 'équipe rouge' recherchera les vulnérabilités, les biais et les risques potentiels en utilisant des techniques telles que les entrées adverses, l'empoisonnement des données et l'évasion des modèles, afin de remettre en question la robustesse, la sécurité et le comportement éthique du système d'IA.

Watermarking

Le water-marking (filigrane en français) de l'IA est le processus par lequel un signal unique, souvent imperceptible pour les humains, est incorporé dans un contenu généré par l'IA, tel que du texte, des images ou des vidéos, afin de l'identifier comme ayant été créé artificiellement.

Que demandons-nous ?

La première phase de l'initiative (2022-2023) s'est concentrée sur des attentes de haut niveau :

- Les entreprises disposent-elles de politiques et de principes solides définissant clairement leur engagement en faveur d'une IA éthique ?
- Les entreprises ont-elles mis en place la bonne **gouvernance** pour superviser l'IA éthique, y compris **des experts internes et externes** ?

La deuxième phase de l'initiative vise à comprendre comment les entreprises mettent en œuvre des pratiques éthiques et responsables dans le cadre de leurs activités afin de garantir la sécurité de l'utilisation ou du développement de l'IA. Cela comprend, par exemple, les analyses d'impact, la diligence raisonnable, la gestion des risques, la formation du personnel, les systèmes d'alerte, etc.

Progrès en vue

L'intelligence artificielle est désormais au grand jour ! Les entreprises divulguent ouvertement leur développement et leur utilisation de la technologie. Nous constatons qu'un nombre croissant d'entreprises adoptent petit à petit des principes et des lignes directrices en matière d'IA éthique ou responsable. En février 2024, 52 des 200 grandes entreprises évaluées dans le cadre de l'indice de référence de la WBA sur l'inclusion numérique avaient adopté ces principes, contre 44 en mars 2023. Nous constatons également que de plus en plus d'entreprises mettent en place des comités d'éthique pour répondre à la nécessité d'une gouvernance forte afin de garantir des normes élevées en matière de conformité et de gestion des risques.

Prochaines étapes

En 2025, nous poursuivons nos efforts d'engagement en matière d'IA pour englober un plus grand nombre d'entreprises. Candriam dirige le groupe de travail de la WBA sur les opérateurs de télécommunications. Les dirigeants de

la coalition, dont nous faisons partie, ont l'intention de publier un rapport sur nos conclusions au cours du deuxième trimestre 2025, et de détailler les meilleures pratiques que nous avons observées.

Comment avons-nous voté ?

Alors que l'utilisation de l'IA continue de croître et que les parties prenantes font pression sur les entreprises pour qu'elles établissent des lignes directrices en matière d'utilisation responsable par le biais du dialogue, les dépôts de résolutions actionnariales sur cette question se sont multipliés. En 2024, nous avons soutenu sept propositions exhortant les entreprises à rendre compte de leur utilisation de l'IA et deux demandant aux conseils d'administration d'établir des comités responsables de la surveillance de l'IA.

L'assemblée générale annuelle de Microsoft de cette année a été marquée par le soutien significatif de 39 % à l'une des six résolutions d'actionnaires relatives à l'IA, un chiffre important pour une résolution parrainée par un actionnaire. Cette résolution a soulevé des préoccupations concernant les implications éthiques de l'approvisionnement en données pour l'entraînement à l'IA et les risques potentiels que cela représente pour l'entreprise. Si le soutien à la résolution semble simple, l'aspect le plus surprenant est qu'elle a été introduite par le National Legal and Policy Center, une organisation connue pour proposer des résolutions qui sont souvent considérées comme opposées aux principes de l'ESG.⁶⁶

Dialogue avec les entreprises en portefeuille sur les enjeux de capital humain

En 2024, nous avons conclu une campagne d'engagement de quatre ans axée sur la gestion du capital humain des entreprises à petites et moyennes capitalisation. Tout au long de cette campagne, nous avons contrôlé les performances en matière de capital humain de toutes les entreprises figurant dans nos portefeuilles de stratégie d'actions européennes durables de petite et moyenne capitalisation (environ 60 émetteurs). Notre processus d'investissement met fortement l'accent sur le capital humain pour ces entreprises.

Nous avons demandé plusieurs indicateurs aux émetteurs. Cela nous a permis de voir non seulement l'évolution de chaque indicateur, mais aussi la quantité d'informations

divulguées par une entreprise (publiquement ou sur demande).

À l'exception de la mobilité interne et des taux d'absentéisme, tous les indicateurs clés de performance sont exigés par la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD), qui doit entrer en vigueur en 2025.

Nos travaux ont permis de mieux comprendre le fonctionnement des entreprises :

- Évolution post-COVID, telle que l'adoption du travail à domicile
- Relever les défis d'un marché de l'emploi qui se resserre
- Amélioration de la divulgation en vue de la CSRD

⁶⁶ <https://corpgov.law.harvard.edu/2024/07/31/anti-esg-proposal-surged-in-2024-but-earned-less-support/>
<https://corpgov.law.harvard.edu/2025/02/06/anti-esg-proposals-have-increased-in-volume-but-fare-poorly/>

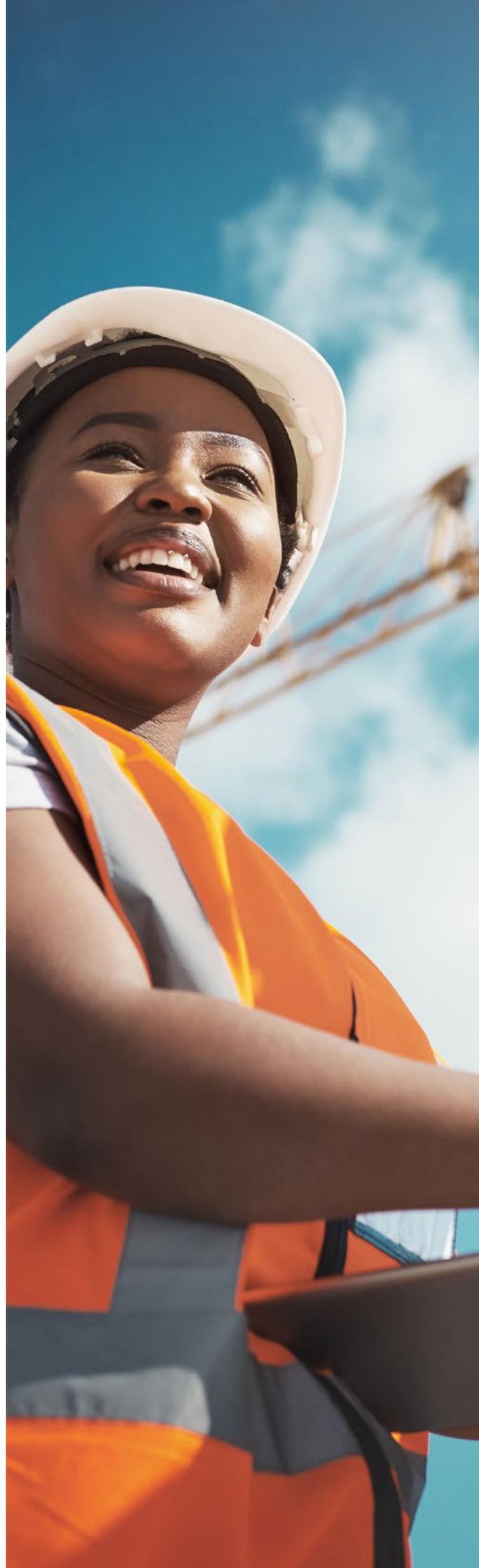
Bien que ce travail ait été essentiellement quantitatif, l'analyse des données a mis en évidence plusieurs difficultés, telles qu'un taux d'absentéisme élevé et une couverture insuffisante de l'évaluation annuelle. Nous avons donc effectué cinq engagements de suivi en 2022, et douze en 2024. Ces dialogues n'ont pas entraîné d'exclusion des portefeuilles, mais ont donné lieu à trois déclassements du score 'employés» dans le cadre de notre analyse ESG.

KPIs demandés aux entreprises :

- Effectif total
- % Taux de croissance de l'effectif (année après année)
- Taux de rotation volontaire des employés
- Pourcentage de femmes dans l'effectif total
- % Femmes aux postes de direction
- % Travailleurs à temps partiel
- % Travailleurs temporaires
- % Employés couverts par une évaluation annuelle
- % Taux de mobilité interne
- Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an
- % Effectif couvert par des conventions collectives
- Taux d'absentéisme

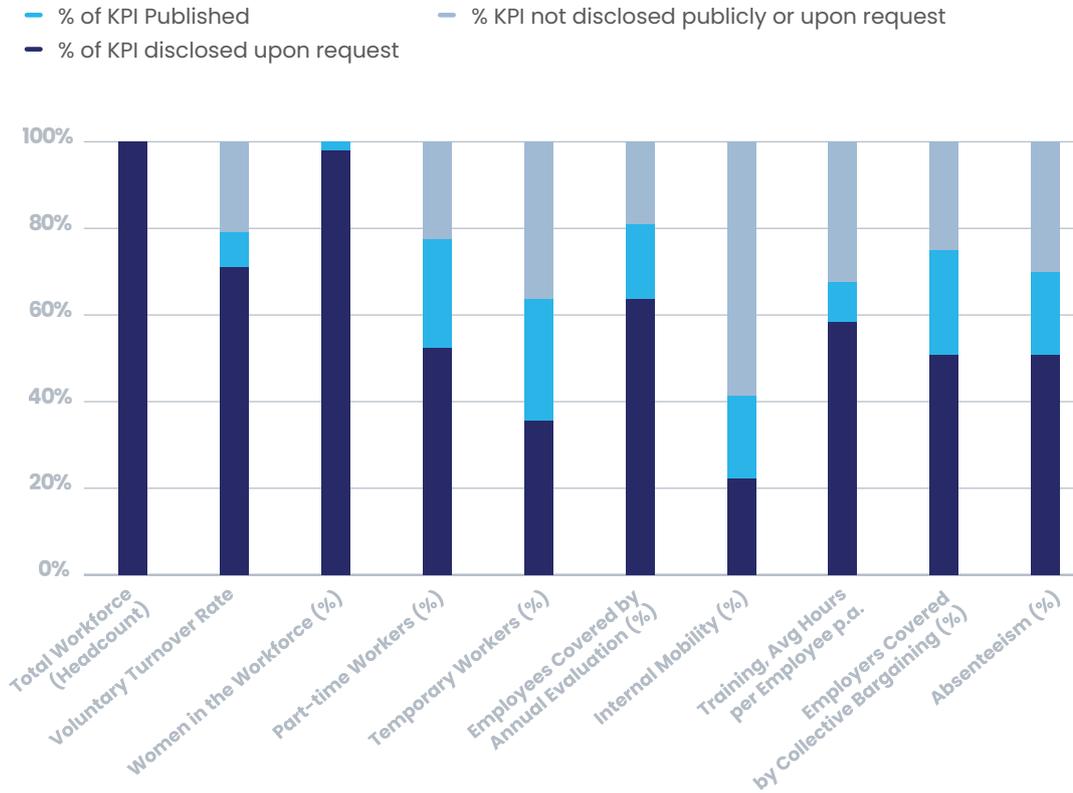
Conclusions

- La transparence a légèrement augmenté pour la majorité des indicateurs clés de performance, mais reste loin de l'exigence potentielle de la CSRD.
- Certains indicateurs ont vu leur divulgation réduite mais étaient disponibles sur demande (par exemple, les données sur les niveaux d'emploi à temps partiel et temporaire).
- Les effectifs de salariés ont fortement augmenté : +24,8 % entre 2020 et 2022
- La rotation volontaire a augmenté de manière significative
- L'évaluation annuelle des employés a augmenté au cours de notre engagement pour atteindre un niveau élevé de 91,2 %.
- Le nombre d'heures de formation est passé à 24,6 heures par employé et par an.
- L'absentéisme est passé de 3,5 % en 2020 à 4,1 % en 2022.



Dans quelle mesure les entreprises divulguent-elles des informations ?

Potential for further disclosure



Source: Candriam / Permission: N/A

Pour plus de détails sur cette campagne d'engagement, voir notre rapport [ici](#).

Comment notre analyse a-t-elle influencé notre vote ?

En 2024, nous avons voté contre neuf entreprises⁶⁷ parce que les plans de rémunération des dirigeants n'incluent aucun indicateurs lié au capital humain malgré leur faible performance en la matière. Sur ces neuf entreprises, sept avaient déjà été contactées dans le cadre de notre campagne de gestion du capital humain pour les entreprises SMID.

⁶⁷ Linea Directa Aseguradora SA, CellaVision AB, Rentokil Initial Plc, McDonald's Corporation, Shurgard Self Storage Ltd, Intertek Group Plc, Dermapharm Holding SE, The Kroger Co, Big Yellow Group Plc





En chiffres

Données

l'engagement

et le vote



PARTIE 2

En chiffres : Données sur l'engagement et le vote.

Statistiques d'Engagement 2024.



Nous fournissons une vue d'ensemble de nos activités d'engagement avec les entreprises émettrices, couvrant les principaux sujets abordés, l'état des dialogues à la fin de 2024, la réactivité des émetteurs et les résultats. Pour les besoins de nos statistiques, un «dialogue» désigne une tentative ou un échange fructueux avec les émetteurs sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Initiatives individuelles

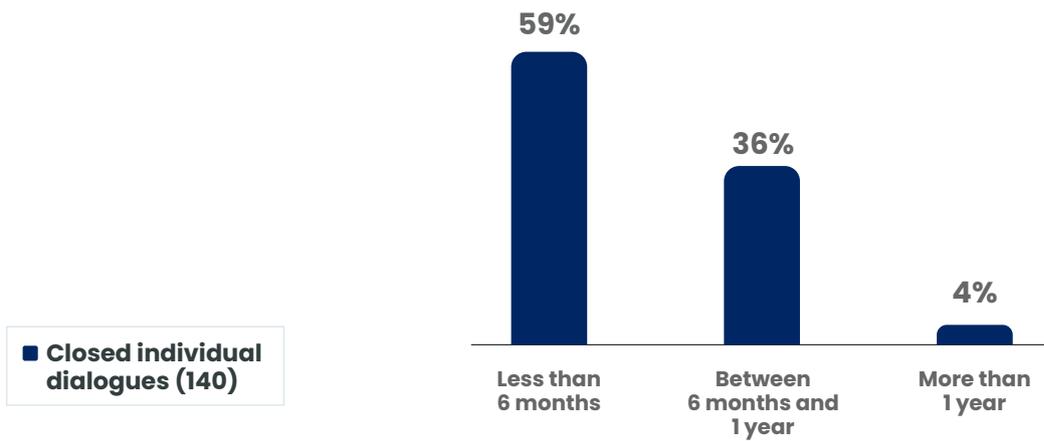
En 2024, nous nous sommes engagés avec 226 entreprises émettrices par le biais de dialogues directs, ce qui a donné lieu à un total de 273 échanges sur divers sujets. Ces émetteurs représentent 32% des actifs sous gestion de Candriam (AuM, au 12 décembre 2024) en instruments corporate, c'est-à-dire les actions cotées et les instruments corporate à revenu fixe détenus directement par nos fonds et mandats.

Comme l'année précédente, ces chiffres reflètent notre engagement en faveur d'une approche plus ciblée et stratégique de l'engagement, ainsi que notre préférence pour les initiatives de collaboration chaque fois que cela est possible afin de maximiser l'impact.





Duration of Individual Dialogues Closed in 2024



Issuers Targeted by an Individual Dialogue in 2024

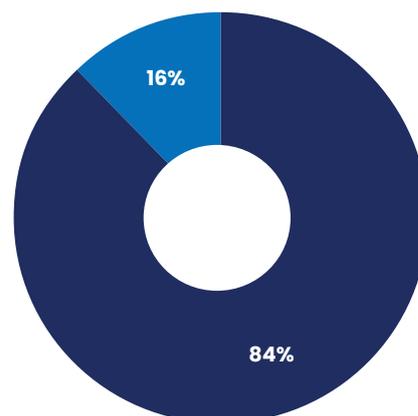
Engaged Issuer Breakdown by Region

Region	2024	2023	2022
Europe	62%	68%	62%
North America	25%	20%	24%
Asia Pacific	3%	3%	6%
Emerging Markets	10%	10%	8%

Engaged Issuer Breakdown by Response Rate

A total of 190 issuers responded in 2024 (versus 277 in 2023 and 237 in 2022).¹

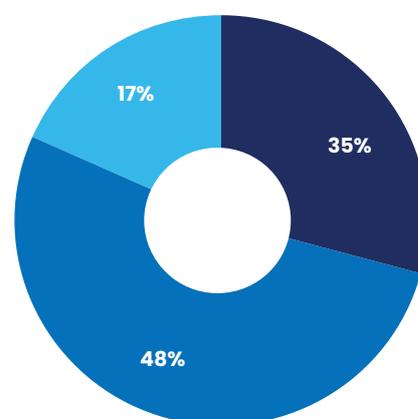
Response rate	2024	2023	2022
■ Responded	84%	88%	70%
■ Did not respond	16%	12%	30%



¹ That is, we may engage in more than one topic with each issuer.

Main contact channel

Main contact channel	2024	2023	2022
■ Conference call	35%	29%	33%
■ (e-)Mail	48%	52%	57%
■ Meeting	17%	18%	10%



Regional breakdown of issuers who responded

Region	2024	2023	2022
Europe	66%	69%	72%
North America	23%	19%	16%
Asia Pacific	2%	3%	6%
Emerging Markets	9%	10%	7%

Issuer breakdown by sector



Dialogues individuels en 2024

Au total, 273 dialogues individuels ont été organisés en 2024 (contre 382 en 2023 et 427 en 2022).¹

Objectif principal de chaque dialogue

■ Encourager une meilleure communication sur les sujets ESG :

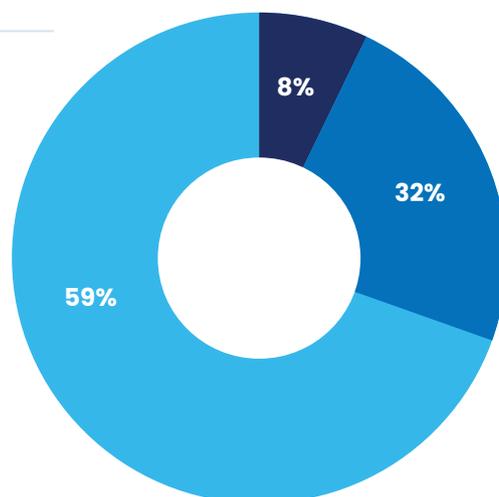
Lorsqu'une plus grande transparence est attendue (i.e. des informations rendues publiques) de la part des émetteurs sur les enjeux ESG qui leur sont importants et sur la manière dont ils les gèrent.

■ Soutenir la prise de décision en matière d'investissement :

Lorsque les spécialistes ESG ont besoin de confirmer ou de remettre en question leur opinion sur l'émetteur, que ce soit dans le cadre d'un examen planifié du profil ESG, à la suite d'une controverse ou dans le cadre d'un suivi continu.

■ Influencer les pratiques des émetteurs :

Lorsque les pratiques de l'émetteur en matière d'ESG ne sont pas à la hauteur de nos attentes et que nous souhaitons qu'il révise son approche (stratégie, pratique) sur un ou plusieurs thèmes spécifiques.



Objectif principal	2024	2023	2022
Encourager une meilleure communication sur les sujets ESG	8% ²	22%	19%
Soutenir la prise de décision en matière d'investissement	59%	52%	53%
Influencer la pratique des émetteurs	32%	26%	28%

Motif d'engagement

Trigger	2024	2023	2022
ESG issue(r) planned review / follow-up	23%	32%	23%
Exceptional event / controversy	8%	5%	2%
Pre / post AGM Engagement	18%	15%	12%
Thematic	46%	25%	46%
Investment team's demand	22%	22%	17%
Client's demand	0%	0%	0%

*Note: the change in reporting format since 2022 has been made to increase granularity.

¹ La différence entre les chiffres de 2024 et de 2023 est principalement attribuée à la conclusion de deux grandes campagnes d'engagement individuel en 2023.

² Au cours de l'année 2024, les engagements individuels visant à améliorer la divulgation ESG ont été moins fréquents, car les entreprises se sont préparées à se conformer à la directive sur les rapports d'entreprise sur le développement durable (CSRD) sur les données de 2024.

Statut des dialogues*

Status	2024	2023	2022
Closed during the year and tagged for escalation	1%	3%	<1%
Closed during the year	50%	72%	53%
Ongoing**	38%	21%	39%
Initiated during the year	10%	4%	7%

*Notes : Pour améliorer la transparence et le suivi, nous distinguons depuis 2022 deux types de clôture du dialogue : Clôture standard et clôture avec escalade. L'escalade est envisagée lorsqu'une entreprise ciblée ne répond pas de manière adéquate à nos demandes malgré l'importance du problème. Comme indiqué dans nos politiques d'engagement et de vote ([Publications | Candriam](#)), Candriam envisage plusieurs mesures d'escalade après l'échec d'un dialogue individuel sur une question importante. Il peut s'agir de rejoindre ou de lancer une initiative de collaboration, de s'engager avec des actionnaires clés, de voter contre la direction - éventuellement avec une déclaration préalable, de soutenir ou de déposer une déclaration ou une résolution d'actionnaire lors de la prochaine assemblée générale annuelle, et/ou de réévaluer l'éligibilité de l'émetteur au sein des systèmes de Candriam, ce qui pourrait conduire à un désinvestissement potentiel.

**Les fiançailles étaient déjà ouvertes à l'aube de 2024 et se sont poursuivies jusqu'en 2025 (en cours).

Répartition des dialogues individuels par critère ESG

Thematic	2024	2023	2022
Environment	55%	29%	14%
Social	12%	29%	27%
Governance	2%	15%	17%
Overlapping ESG issues	33%	27%	42%



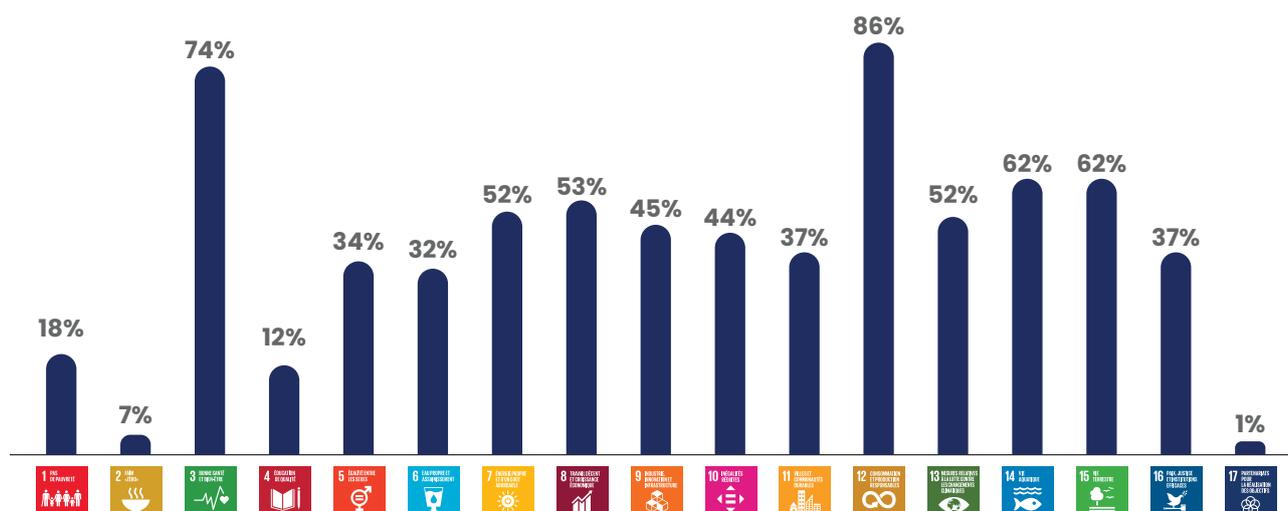
Objectifs de développement durable et principales incidences négatives

Chez Candriam, notre priorité est d'améliorer continuellement notre service à la clientèle, en prêtant une attention particulière aux besoins des clients et en restant au fait des changements réglementaires, en particulier en Europe.

Pour plus de transparence et de clarté, nous nous sommes efforcés de mieux comprendre comment nos dialogues s'alignent à la fois sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies³ et sur les Principales incidences négatives de la SFDR de l'UE⁴ sur les facteurs de durabilité auxquels sont confrontés les émetteurs des titres détenus dans nos portefeuilles.

Les statistiques suivantes sont basées sur un total de 273 dialogues individuels menés en 2024.

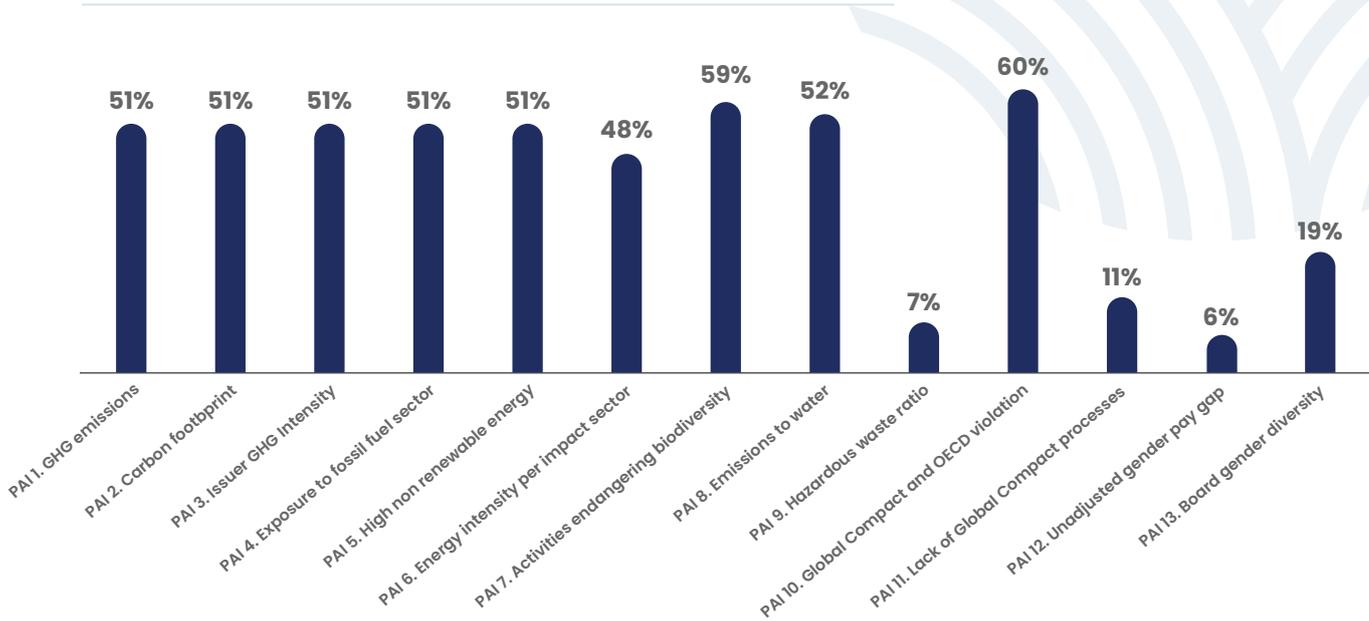
Part des dialogues individuels liés à chacun des ODD de l'ONU



³ Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) : Pour plus d'informations à leur sujet, veuillez consulter le site officiel de l'ONU à l'adresse suivante <https://sdgs.un.org/goals>.

⁴ Principaux effets néfastes (PEI) : Pour plus d'informations sur la manière dont Candriam répond au règlement européen sur la publication d'informations financières durables, veuillez consulter notre page web dédiée <https://www.candriam.com/en-be/professional/sfdr/>.

Part des dialogues individuels liés aux 13 premiers PAI



Impact sur l'avis ESG de Candriam

Chez Candriam, l'engagement fait partie intégrante de notre processus d'investissement. Nous recueillons des données, évaluons les meilleures pratiques et, le cas échéant, plaidons en faveur du changement. En retour, nos décisions d'investissement contribuent à définir nos priorités en matière d'engagement. L'évaluation de l'impact de l'engagement reste difficile en raison de la diversité des sujets abordés et du délai qui s'écoule entre l'ouverture du dialogue et l'obtention d'un changement tangible au niveau de l'émetteur, alors que le changement est l'objectif principal. Le lien le plus direct entre les deux est l'opinion ESG que nous formulons sur chaque émetteur.

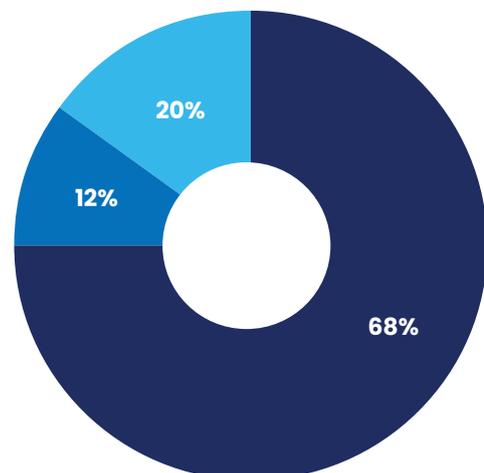
Pour évaluer notre impact, nous utilisons deux mesures clés :

- **Influence sur l'analyse ESG** : Pour chaque dialogue conclu au cours de l'année, nous évaluons et enregistrons son impact sur l'opinion de l'analyste ESG concernant l'émetteur.
- **Réalisation des objectifs** : Nous évaluons si les objectifs principaux fixés pour chaque dialogue ont été atteints.

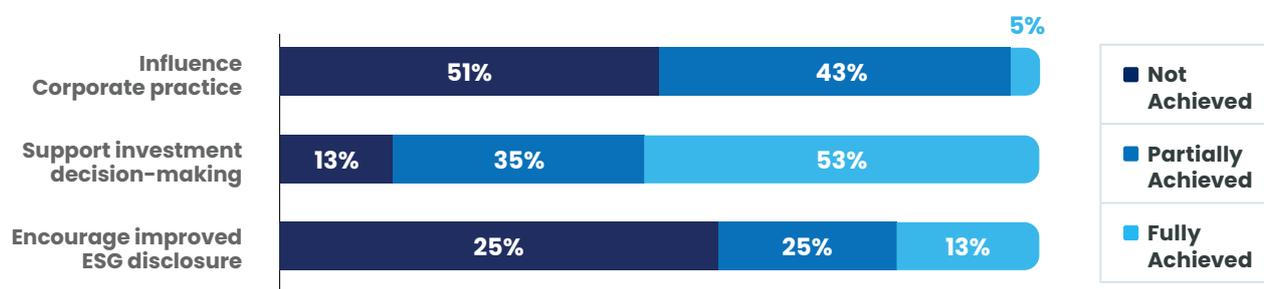
Les statistiques suivantes sont basées sur un total de 140 dialogues individuels clôturés en 2024.

Répartition des dialogues individuels en fonction de leur impact sur l'opinion ESG de Candriam

■ Reinforced analyst's opinion
■ Positive impact on analyst's opinion and related ESG scoring
■ Negative impact on analyst's opinion and related ESG scoring



Niveau d'atteinte de l'objectif principal



De plus amples détails sur nos dialogues individuels (y compris les noms des entreprises émettrices contactées) sont disponibles sur le site [2024 Détails des dialogues directs](#).

Engagement collaboratifs

Candriam s'engage avec les émetteurs au nom de ses clients par le biais de dialogues individuels et collaboratifs. La collaboration dans le contexte de l'engagement fait référence au partenariat avec les parties prenantes (par exemple, les investisseurs, les organisations de la société civile, les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales, les universitaires, les journalistes), afin de partager les ressources et d'améliorer l'efficacité des investisseurs dans la poursuite de leurs objectifs d'engagement.

Les engagements de Candriam en matière de développement durable

Depuis 2006, date à laquelle nous sommes devenus l'un des signataires fondateurs des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies, nous nous sommes engagés à respecter ces principes supplémentaires en signant les déclarations suivantes :

Engagements et déclarations signés	Critère ESG	Signé en
Principes pour l'investissement responsable (PRI)	ESG	2006
Appel à l'action de l'UNGC pour la lutte contre la corruption	G	2014
Déclaration de l'investisseur du G20 sur l'efficacité énergétique	E	2015
Engagement de Montréal en matière de carbone	E	2015
L'engagement de Paris en faveur de l'action	E	2015
Déclaration de l'investisseur sur les notations de crédit ESG	ESG	2017
Adhésion aux principes des obligations vertes et sociales	ES	2017
Engagement de financement sans tabac	S	2018
L'agenda de l'investisseur	E	2018
Engagement à soutenir une transition juste en matière de changement climatique	ESG	2018
Soutien du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD)	E	2021
Initiative des gestionnaires d'actifs "Net Zero" (NZAMI)⁵	E	2021
Code de bonne gestion du Royaume-Uni pour 2020	ESG	Candidature déposée en 2022, approuvée en 2023
Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD)	E	Signé en 2023, information publiée en 2024

⁵ Le 13 janvier 2025, l'initiative Net Zero Asset Managers a lancé un examen "pour s'assurer que le NZAM reste adapté au nouveau contexte mondial".

Engagements collaboratifs

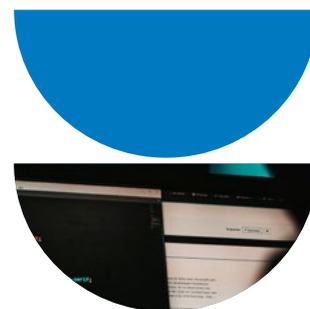
Nom de l'initiative <i>Type</i>	Critère ESG	Adhésion / Renouvellement en	Rôle de Candriam <i>Motif d'engagement</i>
Accès aux médicaments <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2010	Combinaison de soutiens Investissement thématique
CHRB - Déclaration des investisseurs appelant les entreprises à améliorer leurs performances en matière de droits de l'homme <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2020	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Téléperformance : Devoir de vigilance et préoccupations connexes <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2020	Leader <i>Événement exceptionnel / Controverse</i>
Dialogue politique des investisseurs sur la déforestation <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2020	Soutien actif Investissement thématique
Pollution marine par les microplastiques <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2020	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Engagement sur le travail forcé ouïghours dans la chaîne d'approvisionnement <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2020	Combinaison de soutiens Événement exceptionnel / Controverse
Engagement Kingspan sur la structure de gouvernance <i>Dialogue collaboratif</i>	SG	2021	Leader Engagement avant/après l'AGA
Banques mondiales : Changement climatique et biodiversité <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2021	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Responsabilité des entreprises en matière de droits numériques <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2021	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Conseil en matière de procuration sur le thème du «net zéro» : Lettre des investisseurs de l'IIGCC aux conseillers en vote par procuration <i>Déclaration de collaboration</i>	E	2021	Soutien passif Investissement thématique
Lier l'accès aux vaccins à la rémunération des dirigeants de l'industrie pharmaceutique <i>Dialogue collaboratif</i>	SG	2021	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Engagement des banques IIGCC/CERES <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2022	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Lettre à Starbucks sur la représentation des travailleurs <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2022	Soutien passif Événement exceptionnel / Controverse
FAIRR Biodiversité : Déchets et pollution <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2022	Combinaison de soutiens Investissement thématique

Nom de l'initiative Type	Critère ESG	Adhésion / Renouvellement en	Rôle de Candriam Motif d'engagement
30% Club France <i>Dialogue collaboratif</i>	SG	2022	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Engagement des investisseurs de la WBA sur l'IA éthique <i>Dialogue collaboratif</i>	ESG	2022	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Engagement souverain collaboratif coordonné par le PRI sur le changement climatique : Pilote australien <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2022	Soutien actif Investissement thématique
PRI Advance : Droits de l'Homme <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2022	Combinaison de soutiens Investissement thématique
BFF Bank SpA : Engagement de collaboration en matière de rémunération <i>Dialogue collaboratif</i>	SG	2022	Leader Engagement avant/après l'AGA
Big Tech et droits de l'homme <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2023	Combinaison de soutiens Investissement thématique
FIR : Travail forcé et travail des enfants Engagement <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2023	Soutien actif Demande de l'équipe d'investissement
Politique climatique d'Intesa Sanpaolo <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2023	Soutien actif Investissement thématique
VBDO : Engagement plastique <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2023	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Lettre aux investisseurs concernant les liens entre NXP Semi et les systèmes d'armement russes <i>Déclaration de collaboration</i>	S	2023	Soutien actif Événement exceptionnel / Controverse
Groupe de référence PRI sur la nature <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2023	Soutien actif Investissement thématique
30% Club Allemagne <i>Dialogue collaboratif</i>	SG	2023	Combinaison de soutiens Demande de l'équipe d'investissement
Nature Action 100 <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2023	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Déclaration de l'investisseur sur la lutte contre le tabagisme <i>Déclaration de collaboration</i>	S	2023	Soutien passif Investissement thématique
Alliance des investisseurs pour les solutions plastiques : Pétrochimie <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2023	Soutien actif Investissement thématique
Lettre de l'investisseur à Nike sur les salaires dus aux travailleurs <i>Déclaration de collaboration</i>	S	2023	Soutien passif Événement exceptionnel / Controverse

Nom de l'initiative Type	Critère ESG	Adhésion / Renouvellement en	Rôle de Candriam Motif d'engagement
Action Climat 100 <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2024 Renouvellement	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Déclaration et engagement de l'investisseur : Réseau d'investisseurs pour les droits du travail <i>Déclaration de collaboration</i>	S	2024 Nouveau	Soutien actif Investissement thématique
Gouvernance : Co-déposer des propositions d'actionnaires <i>Dialogue collaboratif</i>	G	2024 Nouveau	Soutien actif Engagement avant/après l'AGA
Santé et nutrition Résolution d'action - Nestlé <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2024 Nouveau	Soutien actif Événement exceptionnel / Controverse
Critères de référence pour les entreprises en matière de bien-être des animaux d'élevage (BBFAW) <i>Dialogue collaboratif</i>	ES	2024 Renouvellement	Soutien passif Investissement thématique
Déclaration de l'investisseur : Un instrument juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique Déclaration de collaboration <i>Déclaration de collaboration</i>	E	2024 Nouveau	Soutien actif Investissement thématique
Initiative des investisseurs sur les données relatives aux droits de l'homme <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2024 Nouveau	Soutien actif Décision stratégique Candriam
CDP Climat, forêts et eau <i>Dialogue collaboratif</i>	E	2024 Renouvellement	Soutien passif Investissement thématique
Déclaration de l'investisseur : AMR (résistance aux antimicrobiens) <i>Déclaration de collaboration</i>	S	2024 Nouveau	Soutien passif Investissement thématique
Déclaration de l'investisseur : Action contre la crise climatique <i>Déclaration de collaboration</i>	E	2024 Nouveau	Soutien passif Investissement thématique
Initiative de divulgation de l'information sur la main-d'œuvre <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2024 Renouvellement	Combinaison de soutiens Investissement thématique
FAIRR Diversification des protéines <i>Dialogue collaboratif</i>	ES	2024 Nouveau	Combinaison de soutiens Investissement thématique
Droits de l'homme : Zones touchées par des conflits et zones à haut risque <i>Dialogue collaboratif</i>	S	2024 Nouveau	Combinaison de soutiens Décision stratégique Candriam
Lettre aux investisseurs : Évaluation de l'impact de l'IA et des droits de l'homme - Alphabet <i>Déclaration de collaboration</i>	S	2024 Nouveau	Soutien actif <i>Engagement avant/après l'AGA</i>



Aperçu des nouvelles initiatives collaboratives



Tout au long de l'année, nous avons rejoint dix nouvelles initiatives d'engagement visant à susciter des changements significatifs sur des questions ESG clés. Notre participation est guidée par un engagement à favoriser l'impact par la collaboration, en tirant parti de l'influence collective pour améliorer la responsabilité et la durabilité des entreprises, ou des États. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des nouvelles initiatives que nous avons rejoint en 2024.

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Réseau d'investisseurs pour les droits du travail	Déclaration et engagement collaboratif	Soutien actif	Investissement thématique



PAIs: 10. Violation du Global Compact des règles de l'OCDE

Tableau Description

Une coalition de 49 investisseurs et fiduciaires, représentant plus de 3,7 billions de dollars d'actifs sous gestion, a publié une déclaration commune réaffirmant l'importance fondamentale des droits du travail. La déclaration souligne que les droits à la liberté d'association et à la négociation collective sont des droits de l'homme essentiels, inscrits dans des cadres internationaux clés tels que les conventions fondamentales de l'OIT, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Reconnaissant les avantages commerciaux du respect des droits du travail - tels qu'une productivité accrue, des lieux de travail plus sûrs et un engagement plus fort des employés

- les signataires appellent les entreprises bénéficiaires d'investissements à :

- Renforcer les cadres de gouvernance afin d'assurer la surveillance des politiques et pratiques en matière de droits du travail au niveau du conseil d'administration.
- Prendre des mesures concrètes pour faire respecter les droits des travailleurs, notamment en mettant en œuvre une diligence raisonnable en matière de droits du travail, en formant la direction et en s'engageant à ne pas interférer dans les activités syndicales.
- Améliorer la transparence en publiant des données clés sur les droits du travail, telles que la couverture des négociations collectives, les risques de litiges et les dépenses consacrées aux efforts d'évitement des syndicats.

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Gouvernance : Co-dépôt de propositions d'actionnaires	Dialogue Collaboratif	Soutien actif	Engagement avant/ après l'AGA



PAIs: 13. Diversité des sexes au sein du conseil d'administration

Cette initiative regroupe les entreprises qui ont été ciblées par une proposition d'actionnaire sur les questions de gouvernance qui a été co-déposée par Candriam :

- Banca Mediolanum SPA : liste 2 présentée par les investisseurs institutionnels (Assogestioni)
- Total Energies SE : résolution consultative menée par le FIS français

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Santé et nutrition Résolution ShareAction – Nestlé	Collaboratif Dialogue	Active Support	Exceptional event / Controversy



En tant qu'acteur de premier plan dans le secteur de l'alimentation et des boissons, Nestlé doit faire face à des attentes élevées, en particulier compte tenu des progrès réalisés par certains de ses pairs au cours des dernières années. Nous avons engagé avec eux sur la question de la nutrition par le biais de l'initiative de collaboration ATNI (Access to Nutrition Initiative), ainsi que par des dialogues individuels parallèles.

À la fin de l'année 2023, Nestlé a présenté sa nouvelle stratégie nutritionnelle, ce qui a suscité des inquiétudes de la part des investisseurs, auxquelles Nestlé n'a pas répondu de manière positive dans le cadre de dialogues individuels. En réponse, nous avons escaladé notre engagement en co-déposant

une résolution d'actionnaire pour l'AGA 2024 de Nestlé, exhortant l'entreprise à fixer un objectif vérifiable pour augmenter la proportion de son chiffre d'affaires provenant de produits plus sains.

Cette initiative englobe tous les échanges avec Nestlé avant l'AGA, ainsi que les discussions qui ont suivi la réunion, renforçant ainsi notre engagement à susciter des changements significatifs dans les stratégies nutritionnelles des entreprises.

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Déclaration des investisseurs : Un instrument juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique	Déclaration collaborative	Soutien actif	Investissement thématique



**PAIs: 7. Activités mettant en danger la biodiversité
10. Violation du Global Compact et des règles de l'OCDE**

En avril 2024, le Comité de négociation intergouvernemental (INC-4) s'est réuni à Ottawa, au Canada, pour faire avancer l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant (ILBI) sur la pollution plastique. En amont de ces négociations, une coalition d'organisations du secteur financier – dont UNEP FI, PRI, la Fondation Finance for Biodiversity, la Business Coalition, la VBDO néerlandaise et le CDP Carbon Disclosure Project – a publié une déclaration commune démontrant le soutien des investisseurs à un accord mondial ambitieux visant à mettre un terme à la pollution par les plastiques.

En approuvant cette déclaration, nous reconnaissons le rôle du secteur financier dans la lutte contre les risques matériels liés à la pollution plastique par le biais de nos activités d'investissement et de financement, dans le respect de nos responsabilités juridiques et fiduciaires. La déclaration réaffirme également notre engagement à intégrer les risques

liés aux plastiques dans les processus décisionnels, à dialoguer avec les entreprises et les décideurs politiques, à plaider en faveur d'une plus grande transparence des entreprises sur les questions liées aux plastiques et à soutenir les initiatives qui promeuvent une économie circulaire pour les plastiques.

Pour atteindre ces objectifs, nous demandons aux gouvernements d'adopter un ILBI solide avec des objectifs clairs, des engagements contraignants et des mesures couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, qui envisage un avenir en harmonie avec la nature d'ici 2050. Dans le cadre de son engagement continu, Candriam a déjà signé la déclaration du secteur financier sur la biodiversité lors de la COP15 en 2022 et a soutenu son adoption.

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Initiative des investisseurs sur les données relatives aux droits de l'homme	Dialogue collaboratif	Soutien actif	Décision stratégique Candriam



PAIs: 10. Violation du Global Compact et des règles de l'OCDE

Le manque de données cohérentes et utiles à la prise de décision en matière de droits de l'homme – au-delà des secteurs à haut risque – entrave la capacité des investisseurs à évaluer et à gérer les risques et les opportunités, à différencier les performances des entreprises, à mener une gestion efficace et à se conformer à l'évolution des exigences réglementaires.

Pour combler cette lacune, l'initiative des investisseurs sur les données relatives aux droits de l'homme (II-HRD) a été lancée dans le cadre d'une collaboration entre investisseurs institutionnels afin d'améliorer les données sur les droits de l'homme dans les entreprises. En améliorant la disponibilité et la qualité des données, cette initiative permet aux

investisseurs d'intégrer systématiquement les considérations relatives aux droits de l'homme dans leurs décisions d'investissement et de gestion.

Cette initiative, issue de la Coalition pour l'impact social collectif (CIC) de la World Benchmarking Alliance en 2022, est menée par Aviva Investors, Scottish Widows et les commissaires de l'Église d'Angleterre. Elle invite également les fournisseurs de données ESG et les conseillers en vote par procuration à renforcer leurs analyses et leurs rapports sur les droits de l'homme, en fournissant suffisamment de données aux investisseurs pour qu'ils puissent développer des informations exploitables.

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Déclaration de l'investisseur : AMR (résistance aux antimicrobiens)	Déclaration de collaboration	Soutien passif	Investissement thématique



PAIs: 7. Activités mettant en péril la biodiversité

En 2020, aux côtés du gouvernement britannique, l'Access to Medicine Foundation et FAIRR ont lancé l'initiative Investor Action on Antimicrobial Resistance (AMR) pour répondre à la menace mondiale croissante des infections résistantes aux médicaments. Initialement réservée aux membres de l'initiative, la déclaration a depuis été rendue publique afin d'être approuvée par le plus grand nombre.

La déclaration souligne l'utilisation excessive et abusive des antibiotiques en médecine, dans l'élevage et dans l'agriculture, ainsi que la contamination de l'environnement, autant de facteurs qui ont contribué à faire de la résistance aux antimicrobiens un risque systémique comparable au changement climatique. La lutte contre la résistance aux antimicrobiens nécessite une approche «One Health», qui rassemble les gouvernements, les décideurs politiques, les organisations, les universités, les investisseurs et les entreprises.

Toutefois, depuis la réunion de haut niveau (HLM) de 2016 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la résistance aux antimicrobiens, les progrès sont restés au point mort. Lorsqu'une deuxième réunion de haut niveau a été programmée pour 2024, cette déclaration a été adoptée pour exhorter les dirigeants mondiaux à redynamiser les efforts, à renforcer la coordination et à réaffirmer leur engagement à lutter efficacement contre la résistance aux antimicrobiens. La réunion de haut niveau de septembre a convenu d'incitations financières pour stimuler la R&D et encourager «une utilisation prudente et un accès équitable au niveau mondial».

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Déclaration des investisseurs : Action contre la crise climatique	Déclaration collaborative	Soutien passif	Investissement thématique



PAIs: 15. Intensité souveraine de GES / 16. Pays souverains en infraction avec les normes sociales

En 2024, les partenaires fondateurs de The Investor Agenda – AIGCC, CDP, Ceres, IGCC, IIGCC, PRI et UNEP FI⁶ – ont publié une nouvelle déclaration mondiale des investisseurs, appelant à des politiques publiques plus fortes pour soutenir une transition climatique alignée sur Paris.

La déclaration exhorte les gouvernements à respecter leurs engagements en matière de climat, à adopter une approche

pangouvernementale et à faciliter les flux de capitaux publics et privés en vue d'une transition juste et nette zéro. Il présente des mesures politiques clés pour les plans nationaux sur le climat (NDC), les stratégies de transition sectorielles, les cadres d'investissement privé et les défis liés à la nature, renforçant le besoin urgent d'une action décisive sur le climat.

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
FAIRR Diversification des protéines	Dialogue collaboratif	Combinaison de soutiens	Investissement thématique



PAIs: 1. Émissions de GES / 2. Empreinte carbone / 3. Intensité des GES de l'émetteur / PAI 4. Exposition au secteur des combustibles fossiles / 5. Énergie non renouvelable élevée / 6. Intensité énergétique par secteur d'impact / 7. Activités mettant en péril la biodiversité / 8. Émissions dans l'eau / 9. Taux de déchets dangereux

Dans le prolongement de sa campagne «Protéines durables», FAIRR a lancé une nouvelle initiative visant à la fois des objectifs climatiques et sanitaires. Nous avons rejoint la phase 2 en octobre 2024 pour soutenir les efforts qui encouragent les entreprises à intégrer la diversification des protéines dans leurs stratégies climatiques, à investir dans des options de

protéines durables et à promouvoir des régimes alimentaires plus sains et respectueux de l'environnement. Cette initiative vise à réduire l'impact environnemental de l'agriculture animale et à accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables.ms.

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Droits de l'homme : Zones touchées par des conflits et zones à haut risque	Dialogue collaboratif	Combinaison de soutiens	Décision stratégique Candriam



PAIs: 10. Violation du Global Compact et des règles de l'OCDE / 16. Pays souverains en infraction avec les normes sociales

Dans un monde de plus en plus instable, cela fait plusieurs années que nous interpellons directement les entreprises sur leur présence dans les zones affectées par des conflits et à haut risque (CAHRA). Nous nous joignons maintenant à un engagement de collaboration afin d'améliorer notre expertise et d'apprendre de nos pairs.

Menée par l'Investor Alliance on Human Rights, en collaboration avec Peace Nexus et Heartland Initiative, cette initiative vise à renforcer la gouvernance et les pratiques des entreprises dans les CAHRA. Son principal objectif est d'aider les investisseurs à effectuer un contrôle préalable renforcé en matière de droits de l'homme dans l'ensemble de leurs portefeuilles.

⁶ Asia Investor Group on Climate Change, Carbon Disclosure Project, [Ceres Investment], Institutional Investors Group on Climate Change, UN Principles for Responsible Investment, UN Environment Programme Finance Initiative.

Nom de l'initiative	Type	Rôle de Candriam	Motif d'engagement
Lettre aux investisseurs : Évaluation de l'impact de l'IA et des droits de l'homme - Alphabet	Déclaration collaborative	Soutien actif	Engagement avant/ après l'AGA

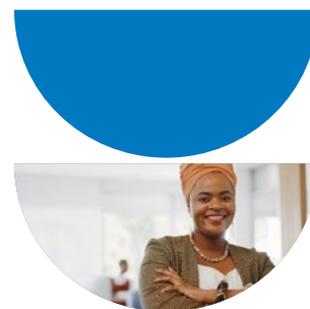


Dans le cadre de l'engagement continu sur l'IA, cette lettre d'investisseurs, initiée par SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe), reflète les préoccupations croissantes des investisseurs concernant les risques liés à l'IA dans les grandes entreprises technologiques. Le nombre croissant de résolutions d'actionnaires liées à l'IA illustre cette tendance.

Adressée au conseil d'administration d'Alphabet Inc, la lettre soulève des inquiétudes quant à la diligence raisonnable de l'entreprise en matière de droits de l'homme, qui semble insuffisante pour identifier et atténuer les risques liés à la publicité ciblée par l'IA - un secteur qui représentait 75 % des revenus d'Alphabet en 2023. Les investisseurs demandent à Alphabet de s'engager à réaliser une étude d'impact sur les droits de l'homme afin de traiter ces risques de manière efficace.



Statistiques sur l'engagement collaboratif.



En 2024, nous avons ciblé 5 430 entreprises émettrices par le biais de nos dialogues et déclarations collaboratifs, ce qui représente un total de 8 164 dialogues sur divers sujets ESG dans le cadre de 42 initiatives.

La taille de deux initiatives, à savoir CDP (Carbon Disclosure Project) et WDI (Workforce Disclosure Initiative), surcharge et fausse potentiellement la présentation de nos statistiques. Ensemble, ces deux initiatives ciblent 5 339 émetteurs et représentent 7 270 dialogues au total.

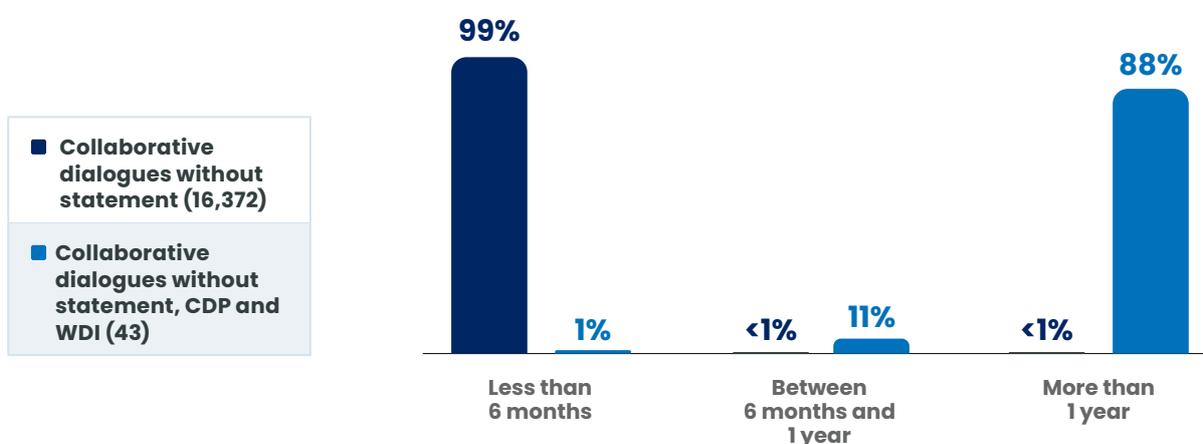
Par souci de clarté, notre rapport présente systématiquement les données avec et sans ces deux initiatives. Cette présentation est proposée en considération des parties prenantes telles que UN PRI, qui ne considèrent pas les enquêtes approfondies comme des initiatives d'engagement globales. Candriam reconnaît la valeur de ces enquêtes, malgré leur taille et leur standardisation, pour leur rôle dans l'amélioration de la transparence ESG et leur contribution à

l'écosystème ESG mondial, qui souffre actuellement d'un manque de données pertinentes et précises.

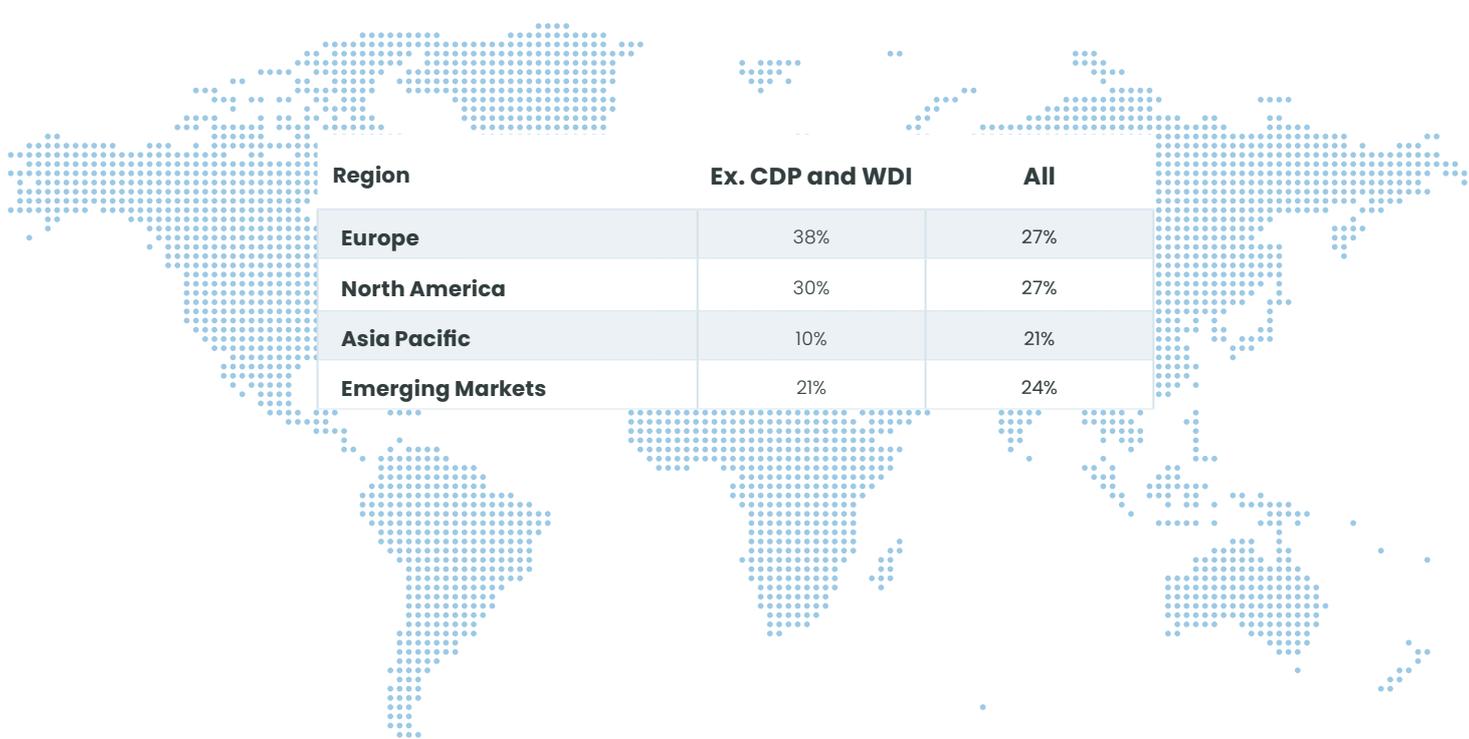
Les dialogues collaboratifs représentent 86% des actifs sous gestion de Candriam en instruments d'entreprise (comprenant uniquement les actions et les obligations, en lignes directes), détenus dans des fonds ou dans des mandats pour lesquels Candriam assure la gestion. Au sein de cet univers, les entreprises émettrices engagées dans le cadre de grandes initiatives telles que le CDP et le WDI représentent 36 %, et 31 % des émetteurs engagés dans le cadre d'autres initiatives collaboratives, et 19 % des émetteurs autres que les entreprises.

Durée des dialogues collaboratifs clôturés en 2024

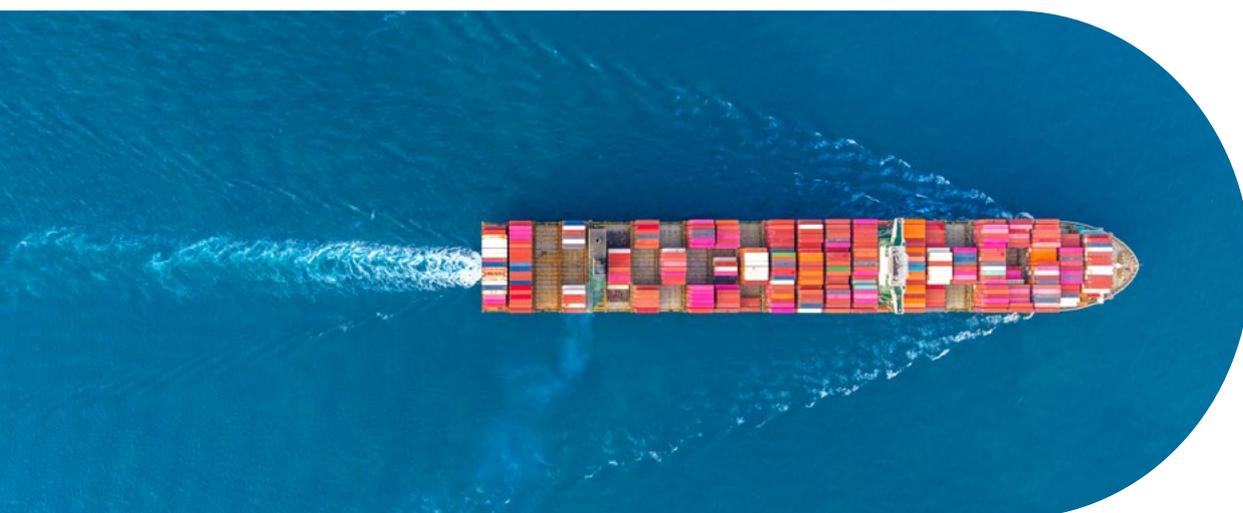
Collaborative dialogues closed in 2024



Répartition des émetteurs engagés par région



Region	Ex. CDP and WDI	All
Europe	38%	27%
North America	30%	27%
Asia Pacific	10%	21%
Emerging Markets	21%	24%



Répartition des émetteurs engagés par secteur

Le graphique ci-dessous présente des données sur les 644 entreprises émettrices engagées dans des dialogues collaboratifs en 2024, à l'exclusion de celles qui ne sont couvertes que par les initiatives du CDP ou du WDI.



Secteur	Ex. CDP et WDI	Tous
Automobiles et composants	5%	3%
Banques	4%	5%
Biens d'équipement	6%	13%
Services commerciaux et professionnels	1%	4%
Consommation discrétionnaire Distribution et commerce de détail	3%	3%
Biens de consommation durables et habillement	4%	4%
Services aux consommateurs	4%	2%
Biens de consommation de base Distribution et vente au détail	5%	2%
Énergie	8%	4%
Fonds de placement immobilier en actions (Reits)	1%	3%
Services financiers	3%	4%
Valeurs financières	0%	0%
Alimentation, boissons et tabac	8%	5%
Équipements et services de soins de santé	1%	3%
Produits d'entretien et de soins personnels	1%	1%
Assurance	1%	2%
Matériaux	19%	11%
Médias et divertissements	4%	3%
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie	4%	4%
Gestion et développement de l'immobilier	0%	2%
Semi-conducteurs et équipements semi-conducteurs	3%	3%
Logiciels et services	2%	4%
Matériel et équipement technologique	2%	5%
Services de télécommunications	4%	2%
Transport	2%	4%
Services aux collectivités	7%	4%

Dans les engagements collaboratifs, les gestionnaires d'actifs, au nom de leurs investisseurs, peuvent jouer différents rôles :

- Investisseurs principaux : Engager directement avec les émetteurs et mener les discussions ;
- Participants actifs : Apporter un soutien significatif aux coordinateurs ou aux investisseurs principaux ;
- Soutiens passifs : Contribuer à l'effet de levier par l'apport d'actifs sous gestion supplémentaires tout en bénéficiant de l'envergure de l'initiative

Dans la pratique, les investisseurs principaux et les participants actifs se partagent les responsabilités, les rôles principaux ou actifs étant déterminés par des facteurs tels que l'expertise, les relations avec les entreprises, la proximité géographique et l'influence.

En 2024, Candriam a codirigé 27 dialogues, participé activement à 61 dialogues et soutenu passivement 806 autres dialogues.

Engagements collaboratifs en fonction des critères ESG

Critère ESG	Ex. CDP et WDI	Tous
Environnement	43%	94%
Sociales	27%	3%
Gouvernance	0%	0%
Questions ESG qui se recourent	30%	3%

Dialogues collaboratifs – Répartition par objectif principal

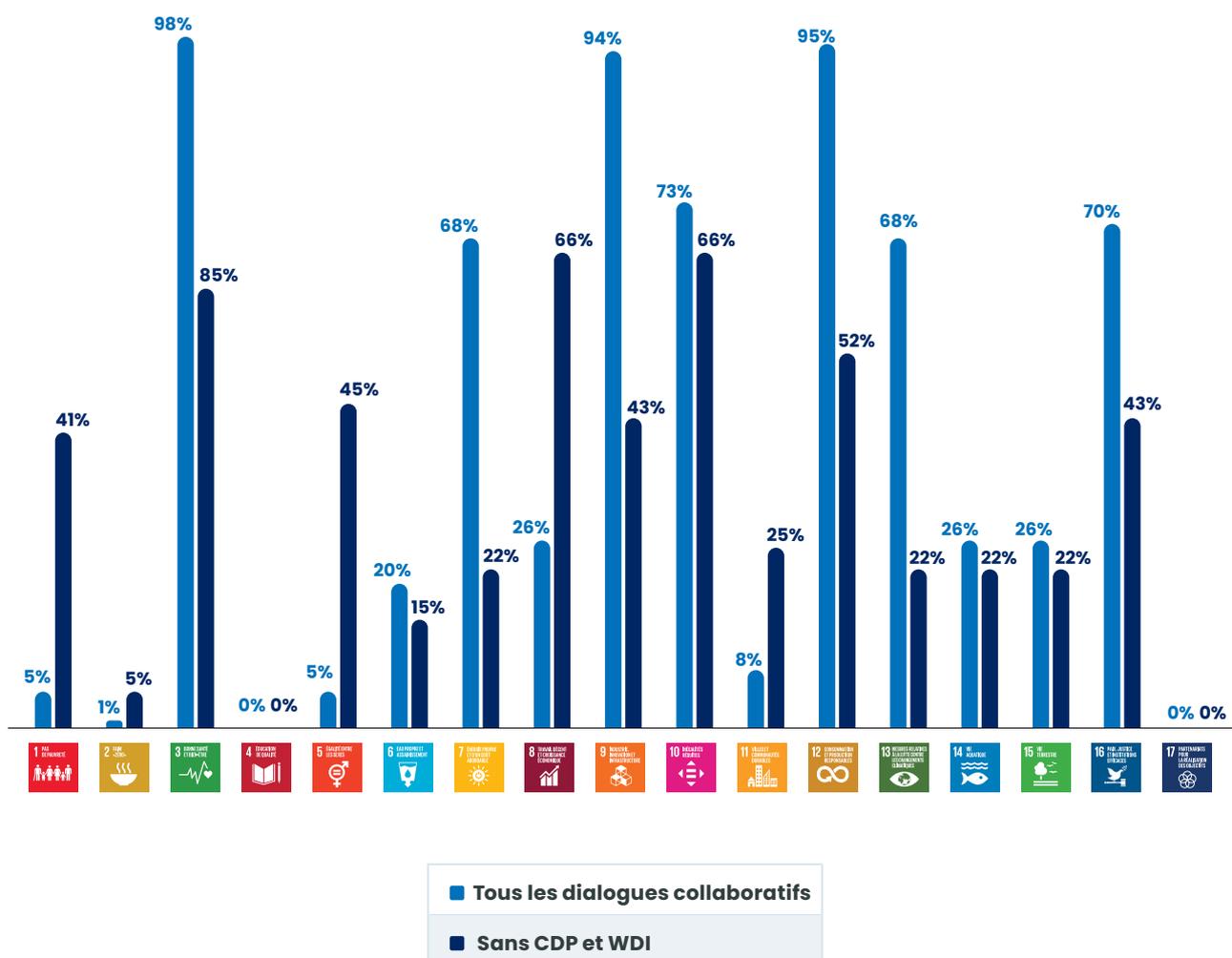
Objectif principal	Ex. CDP et WDI	Tous
Encourager une meilleure communication sur les sujets ESG	16%	91%
Soutenir la prise de décision en matière d'investissement	2%	0%
Influencer les pratiques des émetteurs	82%	9%

Objectifs de Développement Durable et Principaux Incidences Négatives

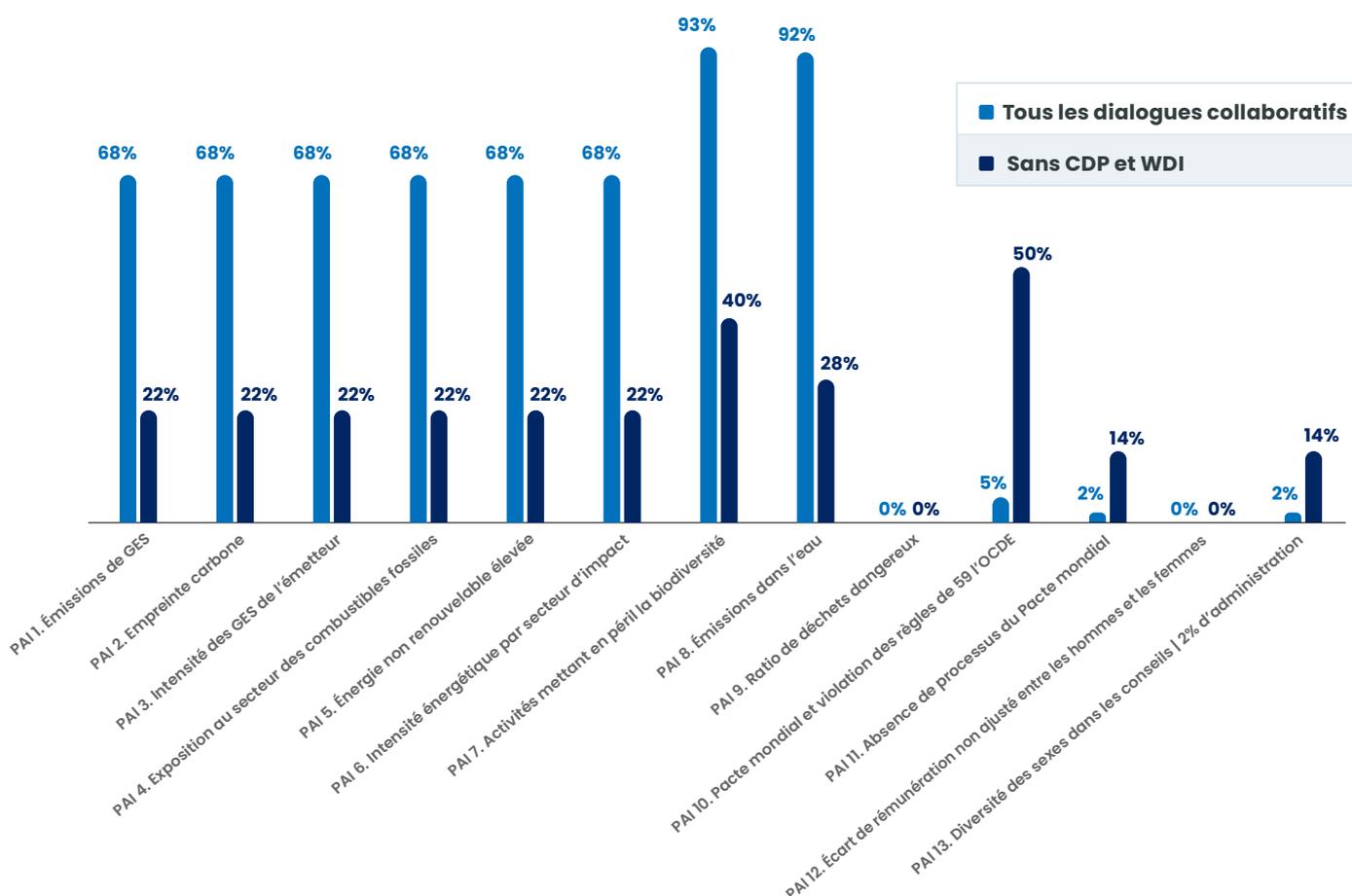
Conformément à notre approche des dialogues individuels, nous présentons la manière dont nos engagements s’alignent sur les objectifs de développement durable des Nations Unies (UN SDGs) et la manière dont ils abordent les principes de l’UE en matière d’impacts négatifs (PAIs) liés aux facteurs de développement durable associés aux émetteurs de nos portefeuilles.

Les statistiques suivantes sont basées sur un total de 8 161 dialogues collaboratifs avec des entreprises émettrices en 2024, dont 891 dialogues menés dans le cadre d’initiatives excluant le CDP et le WDI.

Engagements collaboratifs en fonction de chaque ODD



Engagements collaboratifs en fonction des 13 premiers PAI



Impact des dialogues collaboratifs

Les statistiques suivantes sont basées sur un total de 7 421 dialogues collaboratifs avec des entreprises émettrices

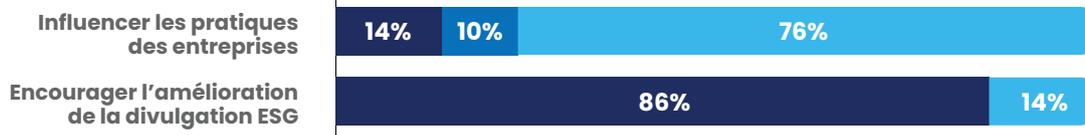
clôturés en 2024, dont 151 dialogues menés dans le cadre d'initiatives excluant le CDP et le WDI.

CRépartition des engagements collaboratifs en fonction de leur impact sur l'opinion ESG de Candriam

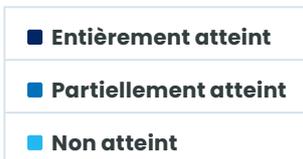
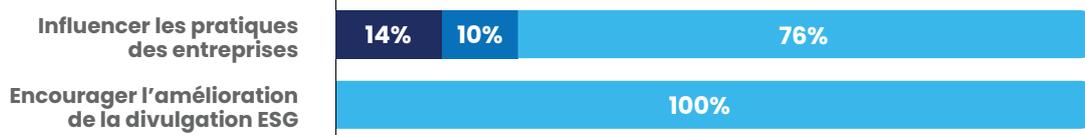
Impact sur l'opinion	Ex. CDP et WDI	Tous
Renforcement de l'opinion de l'analyste	99%	99%
Impact positif sur l'opinion des analystes et la notation ESG correspondante	1%	<1%
Impact négatif sur l'opinion des analystes et la notation ESG correspondante	0%	0%

Répartition des engagements collaboratifs par niveau d'atteinte de l'objectif principal

Ensemble des engagements collaboratifs :



Hors CDP et WDI:



Statistiques de vote 2024.



L'année en chiffres

Un processus de vote efficace requiert une organisation structurée et efficiente. Chez Candriam, la coordination entre le middle office et l'équipe chargée des problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) gérant les votes est essentielle pour exercer les droits des actionnaires.

Pour la partie fonds de notre périmètre de vote, Candriam assure l'exactitude des informations relatives aux positions détenues en actions/obligations cotées, aux soldes de trésorerie et aux transactions avec les dépositaires concernés. Les positions détenues en titres cotées sont envoyées par le dépositaire à notre fournisseur de services de vote par procuration (ISS) qui, à son tour, transmet le vote (instructions et droits de vote associés) au sous-dépositaire. Ces informations reposent sur les positions en actions cotées déclarées par le dépositaire et conciliées par Candriam, ainsi que sur les règles de vote spécifiques potentielles. .

La partie fonds de notre périmètre de vote est principalement composée de fonds actions, de quelques fonds équilibrés et de fonds obligataires. En 2024, nous n'avons pas été conviés à participer à une assemblée de détenteurs d'obligations.

Tous les fonds relevant de la politique de vote [Candriam Proxy Voting Policy](#) (2024) votent de la même manière. La politique de vote utilisée pour nos scrutins de 2024, ainsi que la politique actualisée de [pour 2025](#), sont disponibles sur notre site web.

La politique de vote de Candriam s'applique aux fonds d'actions ouverts⁸ gérés par des entités du groupe Candriam.

Pour les fonds et les mandats dédiés (c'est-à-dire les comptes séparés), les clients décident de déléguer ou non

le pouvoir de vote à Candriam, et les conditions de délégation (ou de non-délégation) sont définies dans des accords contractuels déterminés à l'avance.

Dans les cas où un client choisit de ne pas déléguer les décisions de vote à Candriam, il peut choisir de voter directement ou de s'abstenir de voter. La délégation de vote pour les comptes clients séparés peut prendre deux formes :

- Le client nous demande d'appliquer à son portefeuille dédié notre politique de vote
- Le client nous demande d'appliquer une politique de vote personnalisée qui peut prendre les formes suivantes :
- Notre politique de vote avec des exceptions spécifiées contractuellement (par exemple, pour des entreprises spécifiques ou des thèmes de vote particuliers). Dans ce cas, le client peut déroger à la politique de vote de Candriam selon ces situations spécifiques,
- Le client demande à Candriam d'appliquer sa propre politique de vote.

Dans ces circonstances, le client a la possibilité de demander à être informé à l'avance de nos intentions de vote et a le pouvoir d'y apporter des modifications s'il le souhaite.

Au moment de la publication de ce rapport (mars 2025), Candriam ne permet pas à ses clients d'exercer directement leur droit de vote sur des fonds ouverts. L'identité des détenteurs de titres disposant d'un mandat de vote ou de fonds dédiés gérés par Candriam est confidentielle.

⁷ Par exemple, la participation à certaines AGA peut nécessiter le "blocage" des actions avec droit de vote pendant une longue période. Si l'équipe d'investissement concernée estime qu'un tel blocage met en péril la stratégie d'investissement des portefeuilles, Candriam informera l'ISS d'une règle de vote spécifique garantissant que 100 % des actions ne seront pas bloquées.

⁸ La liste des fonds ouverts Candriam Equity est accessible via notre [tableau de bord de vote](#)

Champ d'application du vote

Type de fonds votants	Politique Candriam		Politique personnalisée du client
	Fonds d'actions ouverts (Candriam ManCo)	Mandats ou fonds dédiés (Candriam ou client institutionnel en tant que ManCo)	Mandats ou fonds dédiés (Candriam ou client institutionnel en tant que ManCo)
Nombre de fonds votants à fin 2024	48	40	17
Nombre d'assemblées générales auxquelles nous avons votées en 2024	1,777	927	277
% de fonds votants par rapport au total des fonds éligibles selon la catégorie à fin 2024	100%	Non pertinent*	Non pertinent*
% de fonds votants (en AuM) par rapport au total des fonds éligibles selon la catégorie à fin 2024	100%	Non pertinent*	Non pertinent*

* Les mandats ou fonds dédiés ne peuvent être inclus dans le périmètre de vote que si le client nous accorde une délégation de vote. Cette décision appartient au client, pas à Candriam.

Pour la catégorie des fonds ouverts en actions de notre périmètre de vote, nous avons voté dans 98% des assemblées où nous avons le droit de voter en 2024. Les réunions sans vote résultent de huit catégories d'événements :

- Retard dans la réception de la procuration ;
- Quorum insuffisant ;
- Achat de titres après la date, ou postérieur à celle de leur enregistrement et avant l'assemblée ;
- Positions vendues avant la date de l'assemblée ;
- Limitations transfrontalières ;
- Interdiction des votes par division sur certains marchés ;
- Divergence sur l'ordre du jour à voter par le conseiller en vote par procuration ;
- Titres détenus sans droit de vote.

En moyenne, en 2024, pour chaque position pour laquelle nous avons voté dans le cadre de la politique de vote de Candriam, nous avons exercé nos droits de vote à hauteur de 94,3 %.

Les détails de nos votes pour les fonds ouverts Candriam, y compris les explications des votes «contre la direction», sont accessibles au public sur notre tableau de bord des votes⁹.

⁹ <https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>

Pour les mandats ou les fonds dédiés votant dans le cadre de la politique de vote de Candriam ou de politiques de vote personnalisées, les informations sont disponibles dans les rapports annuels ou les rapports dédiés que nous livrons directement aux clients concernés.

Pour les fonds et les mandats appliquant notre politique de vote par procuration, Candriam fait appel à un prestataire de services, ISS, pour exercer les droits de vote, comme indiqué dans notre politique de vote. Pour les polices personnalisées, Candriam peut faire appel à d'autres conseillers spécialisés.

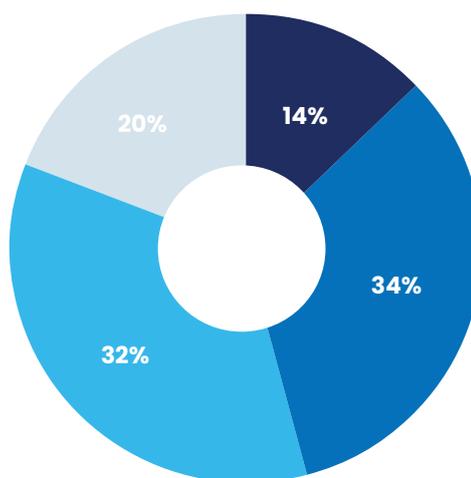
Toute violation confirmée des principes de vote identifiée pour un fonds de vote est communiquée dans le(s) rapport(s) annuel(s) du (des) fonds concerné(s), le cas échéant. De même, toute exception à la politique de vote choisie est également communiquée dans ces rapports. En 2024, aucune violation n'est survenue pour les fonds couverts par ce rapport.

Aucune situation de conflit d'intérêts ne s'est présentée au cours de l'année 2024.

Répartition géographique des assemblées votées en 2024

En 2024, nous avons participé à 1 901 assemblées d'actionnaires et voté 24 999 résolutions pour nos fonds ouverts, nos fonds dédiés et nos mandats dans le cadre de notre politique de vote.

La répartition géographique des assemblées générales (A.G.) auxquelles nous avons pris part (pour les fonds actions ouverts, les mandats et les fonds dédiés inclus dans notre périmètre de vote) :



■ Asia Pacific
■ Europe
■ North America
■ Rest of the World





Nos votes par thème.

Pour plus de détails sur les sociétés et les résolutions, veuillez consulter notre [tableau de bord Candriam Proxy Voting Dashboard](#)

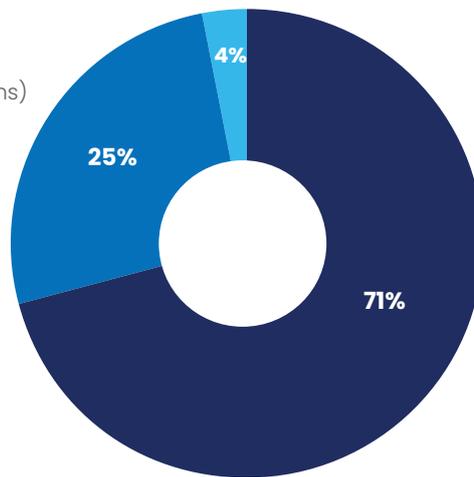
Résolutions proposées par les directions



Taux d'approbation global

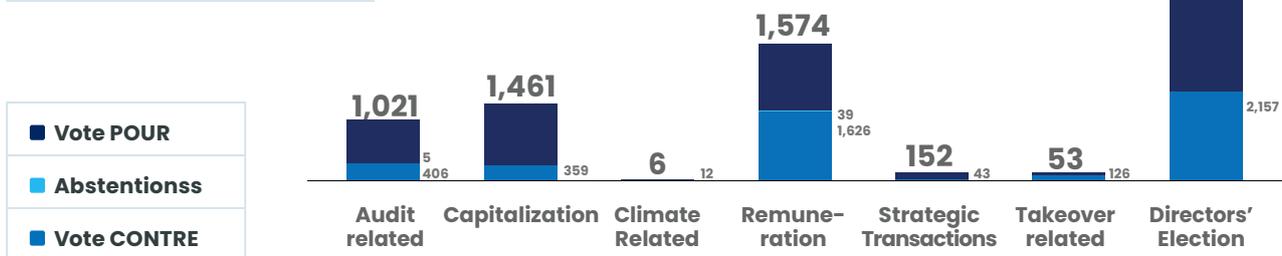
(Uniquement les résolutions proposées par les directions)

Candriam a soutenu 71% des résolutions proposées par les directions en 2024 (le même niveau d'approbation, 71%, qu'en 2023). Les principes fondamentaux de notre politique de vote comprennent la défense des droits des actionnaires et l'égalité de traitement, la garantie de l'exactitude des informations financières et la mise en avant de la responsabilité et de l'indépendance du conseil d'administration.



Principaux sujets de préoccupation

(Uniquement les résolutions proposées par les directions)



Nous lions systématiquement notre soutien aux administrateurs aux questions de gouvernance. Plus précisément, les questions liées à la composition et à l'efficacité du conseil d'administration, telles que l'indépendance des administrateurs, le surengagement et la rémunération des dirigeants, peuvent

nous amener à voter contre un administrateur en particulier. En ce qui concerne la rémunération, un mauvais alignement entre la rémunération et la performance, une information insuffisante et des plans de rémunération mal structurés (tels que l'absence d'indicateurs de durabilité

significatifs, une rémunération excessive ou l'utilisation d'indicateurs identiques pour les incitations à court terme et à long terme) pourraient nous inciter à voter contre une résolution relative à la rémunération.

Comme indiqué dans la section Gouvernance de notre rapport sur l'engagement et le vote pour 2024, nous pensons qu'un cadre de gouvernance solide est essentiel pour atteindre avec succès les objectifs environnementaux et sociaux. En l'absence d'une gouvernance solide, leurs progrès pourraient s'avérer moins linéaires que prévu. C'est pourquoi nous utilisons systématiquement nos votes sur les résolutions de gouvernance pour influencer les performances environnementales et sociales des entreprises émettrices. Nous pouvons voter contre les administrateurs, les propositions de rémunération, les rapports statutaires ou les auditeurs en cas de mauvaise surveillance des questions environnementales et sociales par le conseil d'administration, d'inadéquation entre la rémunération et les performances en matière de développement durable, d'insuffisance de l'information non financière ou d'inadéquation des pratiques d'audit.

Dans l'ensemble, nos décisions de vote sont restées cohérentes par rapport à l'année précédente, les modifications apportées à notre politique de vote ayant eu un impact modeste sur les élections des administrateurs. Un changement notable introduit au début de 2024 a été notre exigence pour les entreprises européennes de nommer un administrateur indépendant principal lorsque le président n'est pas indépendant. En outre, à partir de janvier 2024, nous avons commencé à exiger des entreprises relevant de notre couverture Net Zero qu'elles mettent en place un comité de développement durable au niveau du conseil d'administration. Ces changements ont eu pour conséquence que nous n'avons pas soutenu l'élection de certains administrateurs.

Pour plus d'informations sur les votes «Say on Climate», veuillez vous référer à la section Climat de notre aperçu thématique.

Élection des administrateurs

	2024 No.	2024 %	2023 %
Votes pour	8,759	78.30%	79%
Votes contre	2,157	19.30%	19.80%

Résolutions liées à l'auditeur

	2024 No.	2024 %	2023 %
Votes pour	1,021	71.30%	67.40%
Votes contre	406	28.40%	26.50%
Abstentions	5	0.30%	0.63%

Propositions de rémunération

	2024 No.	2024 %	2023 %
Votes pour	1,574	48.60%	49.50%
Votes contre	1,626	50.20%	49.70%
Abstentions	39	1.20%	0.70%

Modifications de la capitalisation

	2024 No.	2024 %	2023 %
Votes pour	1,461	80.30%	75.40%
Votes contre	359	19.70%	24.60%
Abstentions	0	0%	0%

Liées à l'OPA

	2024 No.	2024 %	2023 %
Votes pour	53	29.60%	33.70%
Votes contre	126	70.40%	66.30%
Abstentions	0	0%	0%

Résolutions des actionnaires

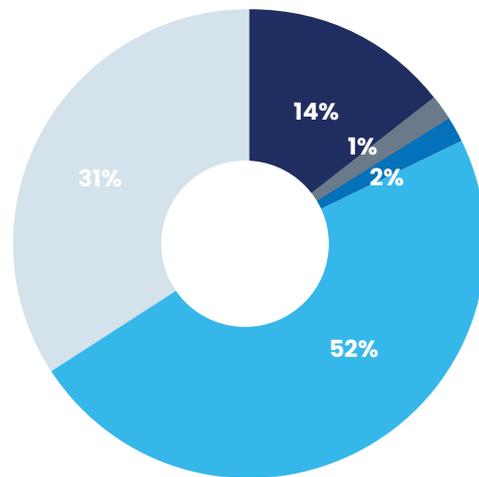
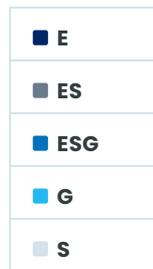
Candriam analyse de manière interne et systématique toutes les résolutions d'actionnaires. En 2024, Candriam a soutenu la majorité des propositions d'actionnaires qui préconisaient une plus grande divulgation des stratégies de développement durable des entreprises (66,8 % de toutes les résolutions d'actionnaires votées).



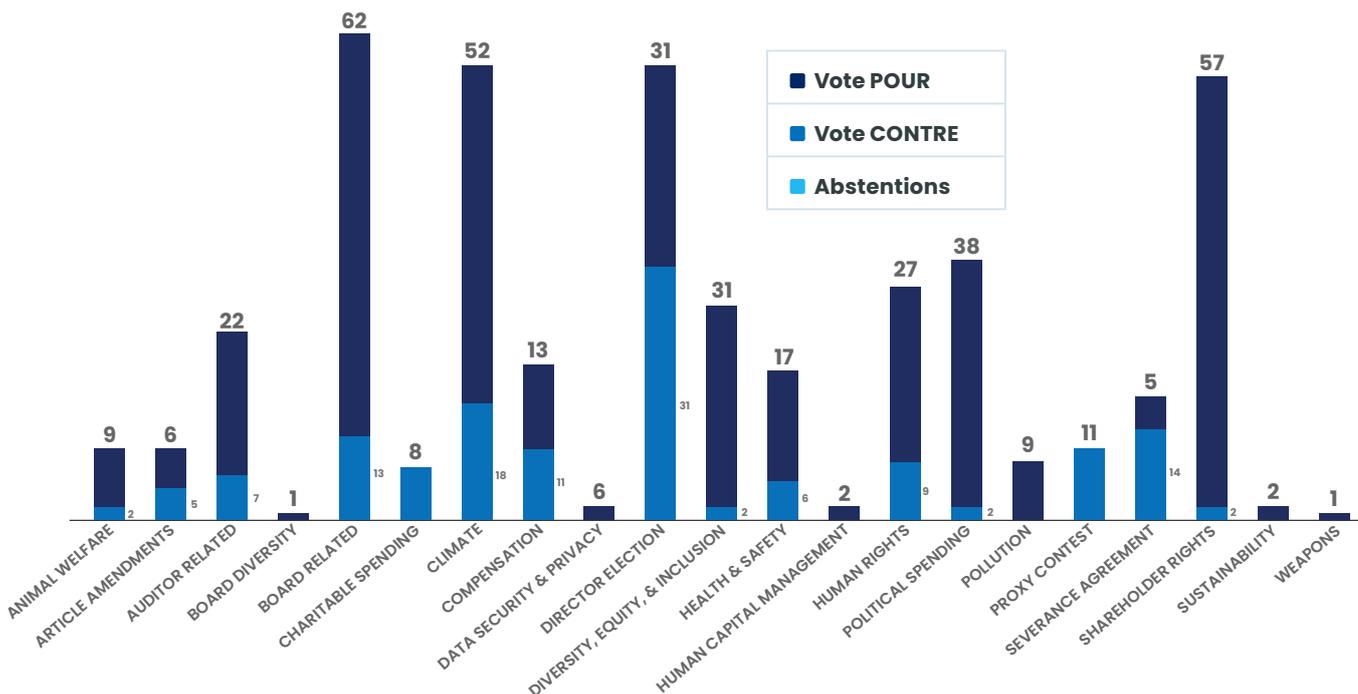
Voulez-vous savoir comment Candriam se compare à ses pairs ?

[Actions en faveur de l'égalité des chances](#)

Résolutions selon leurs critères ESG



Résolutions d'actionnaires par sujet



Note : 153 résolutions d'actionnaires spécifiques à l'entreprise ont également été votées en 2024. Ceux-ci ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Votes sur les résolutions E et S

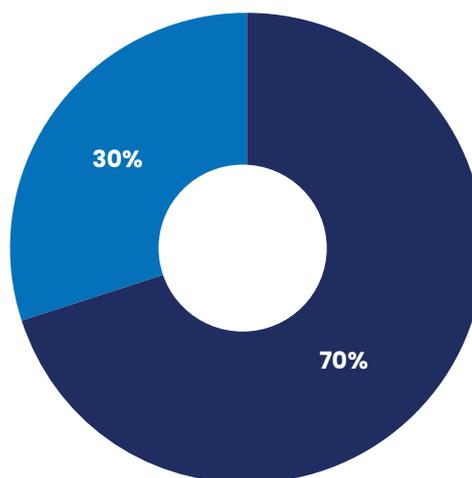
Globalement, Candriam a soutenu 70 % de toutes les résolutions environnementales et sociales en 2024 (contre 81 % en 2023). Cette diminution reflète l'augmentation constante du nombre de propositions anti-ESG¹⁰, ainsi que l'analyse plus approfondie des résolutions par l'équipe de vote. Nous nous efforçons d'analyser la nature de la demande et d'évaluer les risques et les coûts associés aux facteurs ESG lorsque nous examinons les résolutions environnementales et sociales, plutôt que de voter automatiquement en faveur de chaque résolution.

Cela dit, notre soutien ne signifie pas forcément que nous sommes d'accord avec tous les aspects de la résolution, ni que nous sommes entièrement d'accord avec la logique de la résolution. Dans les cas où nous soutenons la motivation qui sous-tend la proposition, mais où nous avons des doutes sur la formulation même de la demande, nous l'expliquons dans notre justification du vote.

Dans tous les cas, Candriam prend en compte les circonstances particulières dans lesquelles chaque entreprise opère et les efforts déployés pour améliorer l'alignement entre leurs pratiques et la création de valeur à long terme pour les actionnaires. C'est pourquoi notre équipe de vote analyse toutes les propositions d'actionnaires en interne, en coordination avec nos spécialistes sectoriels.

Parmi les résolutions environnementales et sociales (toutes catégories confondues), 236 ont été qualifiées de «très sensibles» par notre équipe, car il s'agissait d'entreprises signalées par l'équipe avant la saison et réanalysées en 2024, pour lesquelles nous souhaitions exercer notre plein pouvoir d'influence et qui ont été soutenues.

Aligné (résolution adoptée)	2
Partiellement aligné (résolution échouée)	102
Non aligné (échec de la résolution avec moins de 20% de soutien)	132



Résolutions des actionnaires liées à l'environnement

Bien que nous reconnaissons que notre engagement ne se mesure pas au nombre de propositions soutenues, nous pensons que nos votes sur les propositions des actionnaires reflètent véritablement notre analyse ESG interne¹¹ et l'engagement que nous avons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Notre soutien à 76,5 % des résolutions environnementales des actionnaires souligne notre priorité de longue date d'améliorer la transparence et la surveillance pour faire face aux risques environnementaux auxquels sont confrontées les entreprises dans lesquelles nous investissons.

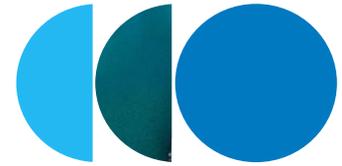
Cette année 2024 a été marquée par un litige juridique très médiatisé entre deux groupes d'investisseurs et une entreprise au sujet d'une résolution sur le climat. Il s'agit de Follow This, un groupe néerlandais militant pour le climat, et d'Arjuna Capital, un co-déposant de la résolution, qui s'opposent à la grande société pétrolière ExxonMobil.¹² Comme nous l'expliquons dans notre rapport semestriel, cette confrontation met en évidence le fossé qui se creuse dans le domaine de l'investissement ESG et montre comment la transition d'entreprises énergétiques systémiques bien établies peut devenir une question politiquement litigieuse.

¹⁰ <https://corpgov.law.harvard.edu/2025/02/06/anti-esg-proposals-have-increased-in-volume-but-fare-poorly/>

Pour les statistiques de Candriam, Les propositions d'actionnaires ont été classées comme anti-ESG si elles mentionnent "une demande de diminution de la responsabilité des entreprises pour des questions qui couvrent des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance ou si elles critiquent l'intervention des investisseurs qui demandent que les entreprises soient tenues pour responsables des questions sociales ou environnementales."

¹¹ Veuillez consulter les politiques ISR de Candriam ici : [Publications | Candriam](#)

¹² ExxonMobil s'en prend aux groupes d'actionnaires qui s'intéressent au climat (ft.com), <https://www.ft.com/content/5b515165-057f-4351-9c3e-fd62f085d8e0>



En 2024, nous avons systématiquement soutenu toutes les résolutions d'actionnaires relatives au lobbying climatique qui étaient alignées sur notre politique de vote¹³, soulignant l'importance que nous accordons à la transparence des rapports des entreprises sur leurs pratiques afin de s'assurer que leurs efforts de lobbying, leurs dépenses politiques ou leurs adhésions à des associations sectorielles sont alignés sur leurs engagements environnementaux déclarés et leurs objectifs climatiques mondiaux.

En ce qui concerne spécifiquement la biodiversité et la nature, nous avons soutenu toutes les résolutions des AGA américaines en 2024 demandant des rapports sur les efforts de réduction de l'utilisation du plastique (six résolutions) et sur l'exposition des entreprises aux risques liés à l'eau et à la perte de biodiversité (six propositions).

Résolutions d'actionnaires sur des sujets sociaux

Compte tenu de l'évolution rapide des contextes géopolitiques et réglementaires, ainsi que des nombreuses tensions géopolitiques à l'échelle mondiale, nous constatons que l'accent mis sur les propositions liées aux droits de l'homme reste inchangé. En 2024, nous avons voté sur cinq propositions demandant aux entreprises de rendre compte des risques liés à l'exercice de leurs activités dans des zones touchées par des conflits, et nous en avons soutenu trois. Nous n'avons pas soutenu les deux autres car, à notre avis, les deux sociétés fournissent déjà suffisamment d'informations pour que les actionnaires puissent évaluer leur gestion des risques liés à leurs activités dans ces types de régions.

Nous constatons que les entreprises accordent de plus en plus d'attention à l'évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. En 2024, nous avons voté pour toutes les résolutions demandant aux entreprises de rendre compte des évaluations des risques en matière de droits de l'homme dans leur chaîne d'approvisionnement.¹⁴

Résolutions d'actionnaires sur des sujets de gouvernance

En 2024, nous avons voté sur 355 résolutions liées à la gouvernance, en soutenant 231 (65 %). Les thèmes abordés étaient principalement l'indépendance des présidents des conseils d'administration, la modification des politiques de rémunération, y compris la structure des indemnités de départ et les clauses de récupération, l'adoption du vote à la majorité simple et les droits de convoquer des assemblées extraordinaires et de nommer des candidats dissidents aux conseils d'administration. Nous votons systématiquement pour les résolutions exigeant un président de conseil d'administration indépendant, car cela constitue une garantie au niveau du conseil d'administration pour la protection des actionnaires minoritaires.

En 2024, nous avons participé à plusieurs « proxy contests » importants au cours desquelles les actionnaires ont cherché à remettre en question la composition des conseils d'administration des entreprises et la sélection des dirigeants, en grande partie grâce aux changements réglementaires introduits avec succès aux États-Unis en 2022. Pour plus d'informations sur le premier ESG « proxy contest » et sur l'issue de celui de 2024 pour la Walt Disney Company, veuillez consulter l'étude de cas dans ce document, ou notre rapport semestriel¹⁵.

Enfin, nous avons constaté un nombre croissant de résolutions d'actionnaires visant les droits des actionnaires en 2024 (59 propositions en 2024 contre 41 en 2023). Les résolutions, qui visaient principalement des entreprises américaines, avaient pour but de protéger les droits des actionnaires minoritaires. Les auteurs de ces résolutions ont demandé aux entreprises d'adopter le vote à la majorité simple, de réduire le seuil de propriété requis pour que les actionnaires puissent convoquer des assemblées extraordinaires et de prévoir le droit d'agir par consentement écrit. À l'exception de deux d'entre elles, nous avons soutenu ces résolutions¹⁶.

¹³ [Politique de vote par procuration de Candriam 2025](#)

¹⁴ The Hershey Company, Ford Motor Company, Yum ! Brands, Inc, Mondelez International, Inc, The TJX Companies, Inc, Walmart Inc, NIKE, Inc, Darden Restaurants, Inc.

¹⁵ [2024_08_mid_year_voting_report_gb.pdf](#)

¹⁶ Dans les cas que nous n'avons pas soutenus, les entreprises en question ne prévoyaient pas d'obligation de vote à la majorité absolue.

Gestion active.

Candriam est un actionnaire actif, qui entame systématiquement des discussions avec un ensemble défini d'entreprises avant chaque assemblée générale annuelle (AGA). Notre engagement proactif vise à expliquer nos points de vue et à permettre à la direction de mieux répondre aux attentes des investisseurs en matière de gouvernance d'entreprise.

Dans son rôle de garant de la politique de vote, notre Comité de Vote est tenu informé des interactions avec les entreprises, ce qui lui permet d'évaluer les actions potentielles à entreprendre. Ces actions peuvent inclure, sans s'y limiter, le dépôt conjoint de résolutions d'actionnaires, le lancement d'efforts d'engagement collaboratif, la prédéclaration de votes ou la présentation de questions lors des assemblées générales.

Pour plus de détails concernant les tâches et les responsabilités de notre Comité de Vote, veuillez consulter la section 4.1 de la politique de vote Candriam sous la rubrique Comité de Vote.

Campagne pré-AGA

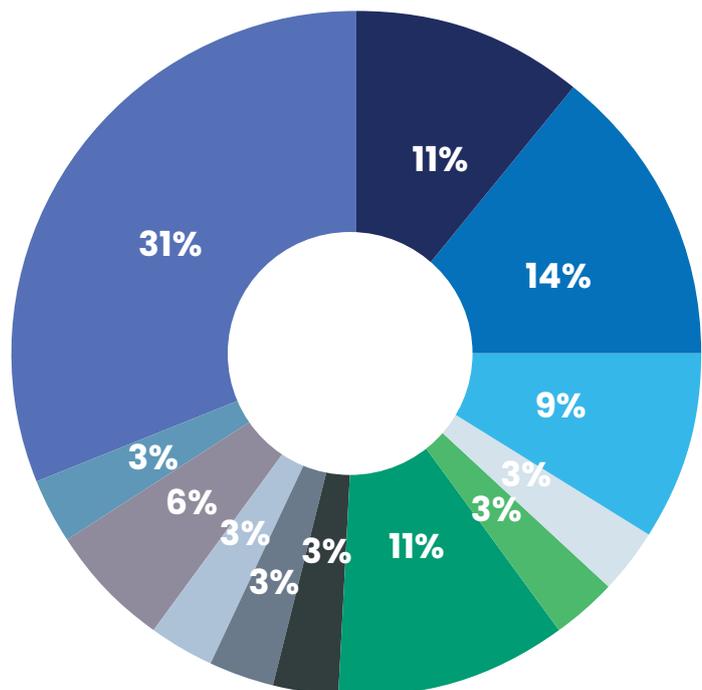
Candriam accorde une grande importance à l'engagement avant les AGA, car il permet des discussions constructives avec les entreprises investies. Nous exprimons notre approche de vote et nos attentes en matière de pratiques de gouvernance d'entreprise, tout en obtenant des entreprises des informations sur les défis auxquels elles peuvent être confrontées. Comprendre comment les entreprises relèvent ces défis peut contribuer à atténuer nos inquiétudes.

Comme en 2023, nous avons continué à inclure des entreprises nord-américaines et des entreprises des marchés émergents dans notre engagement pré-AGA.

En 2024, nous avons contacté 29 entreprises avec un taux de réponse de 82,8 %. En plus des engagements que nous avons initié, six entreprises nous ont contactés pour organiser des discussions sur leurs pratiques ESG avant leurs assemblées.

Geographic Distribution of Companies Engaged in Pre/Post AGM Engagement Campaign

■ Belgium	■ Spain
■ France	■ Sweden
■ Germany	■ Switzerland
■ India	■ UK
■ Ireland	■ USA
■ Italy	
■ Luxembourg	



L'ensemble des engagements préalables aux AGA sont principalement axés sur l'examen de la composition du conseil d'administration et de la rémunération, ainsi que sur la structure du capital et la protection des droits des actionnaires. Nous considérons les dialogues préalables aux AGA avec les entreprises comme des occasions précieuses d'échanger des points de vue, ce qui nous permet d'expliquer notre approche en matière de gouvernance.

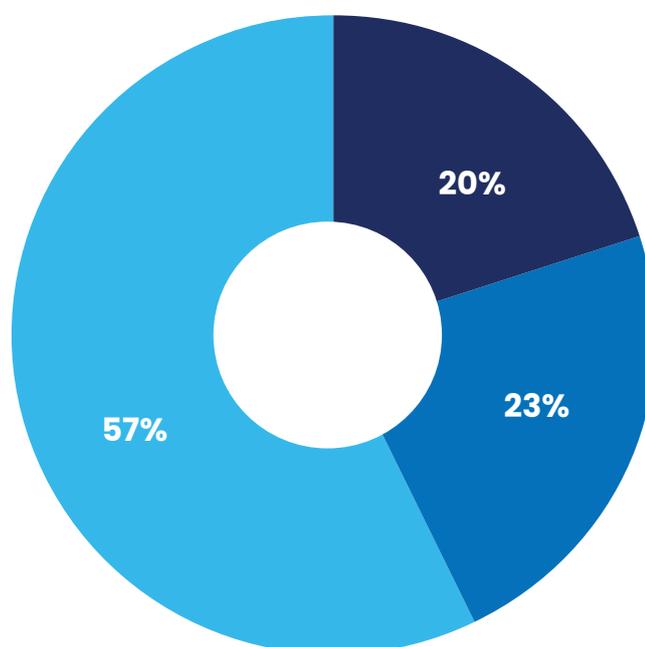
Simultanément, ces discussions offrent une plateforme permettant de recueillir les points de vue des entreprises, ce qui pourrait permettre de répondre à nos préoccupations

ou de les atténuer. Ces connaissances se reflètent systématiquement dans nos votes et nos justifications au cours de la saison de vote.

À l'issue de la saison des votes et en collaboration avec nos équipes d'investissement, nous avons identifié 11 entreprises confrontées à des problèmes persistants au niveau de leurs structures de gouvernance. Cela a conduit au lancement d'un processus d'engagement secondaire à la fin de l'année 2024, en préparation de la saison 2025. Notre objectif est de façonner et d'influencer activement des changements positifs dans les pratiques de ces entreprises.

Issuer responsiveness

■ Low
■ Medium
■ High



Pré-déclaration des votes en 2024

En 2024, nous avons continué à publier systématiquement nos intentions, en utilisant à la fois notre page web de pré-déclaration Candriam et la page web dédiée au vote PRI de l'ONU. Cela nous permet de signaler publiquement nos préoccupations avant la date officielle du vote et de partager les améliorations observées grâce à nos efforts d'engagement.

La déclaration préalable des intentions de vote peut servir de mesure d'escalade ou de réponse aux demandes des parties prenantes en faveur d'une plus grande transparence, conformément à nos objectifs d'engagement. En 2024, Candriam a pré-déclaré nos intentions de vote dans 26 assemblées pour 43 résolutions.

Nous déclarons à l'avance notre intention de vote lorsqu'il s'agit d'une résolution sensible (chapitre suivant), et qu'elle est liée à un intérêt spécifique reconnu par le Comité de Vote de Candriam. Par exemple, les résolutions liées au climat peuvent entrer dans cette catégorie, les nouveaux sujets pour lesquels la politique de vote actuelle de Candriam ne définit pas encore de lignes directrices explicites, ou les points de vote liés à la controverse.

Plus d'informations à lire dans la rubrique

[Prédéclaration des intentions de vote](#)

Autres outils d'escalade

Les investisseurs responsables ont l'habitude d'utiliser des résolutions et/ou de poser des questions lors des assemblées générales annuelles. Ces méthodes sont généralement employées pour intensifier des engagements qui se sont révélés improductifs, ou pour s'aligner sur nos stratégies d'investissement et les principes que nous défendons. Nous résumons nos cas d'escalade en 2024.

Escalades

Mesure	Entreprises	Sujet	Résultats
Co-dépôt de résolutions, en coopération avec Assogestioni	BFF Bank SpA	Gouvernance - Liste de nomination	Adopté. Notre liste a reçu 51,9 % de soutien de la part des actionnaires, ce qui a permis d'élire nos deux candidats dotés d'une expertise précieuse.
Co-dépôt de résolutions, en coopération avec Assogestioni	Banca Mediolanum SpA	Gouvernance - Liste de nomination	Adopté. Deux de nos trois candidats ont été élus au conseil d'administration.
Co-dépôt de résolutions, en coopération avec d'autres investisseurs	TotalEnergies SE	Gouvernance - Postes combinés de directeur général et de président	Le Conseil a décidé de ne pas inscrire le projet de résolution à l'ordre du jour ¹⁸ .
Co-dépôt de résolutions, en coopération avec d'autres investisseurs menés par Follow This	Shell plc	Climat	A reçu un soutien de 18,6 % des actions votées
Co-dépôt de résolutions, en coopération avec d'autres investisseurs agissant dans le cadre de l'actionariat	Nestlé SA	Santé-Nutrition	A reçu un soutien de 11 % des actions votées
Co-dépôt de résolutions, en coopération avec d'autres investisseurs agissant dans le cadre de l'actionariat	Anonymisée (une banque mondiale basée en Europe)	Climat	Retiré après l'amélioration de la stratégie climatique.
Questions lors de l'assemblée générale	Publicis Groupe SA	Gouvernance - Postes combinés de directeur général et de président	Réponse détaillée reçue
Questions lors de l'assemblée générale	Recticel SA	Gouvernance - Rémunération des dirigeants	Réponse détaillée reçue

¹⁸ [Board-of-Directors-position-on-the-draft-shareholder-resolution_PDF.pdf](#) & [Additional-information-Boards-decision-25-April-2024-not-to-table-a-shareholders-consultative-resolution.pdf](#)

Votes sur des résolutions sensibles.



Votes très sensibles

L'équipe de vote de Candriam définit une liste d'entreprises au début de chaque année afin d'identifier les «votes très sensibles». Cette liste n'est pas exhaustive et est mise à jour au cours de la saison de vote.

Nous votons pour chaque position éligible des portefeuilles faisant partie de notre périmètre de vote, comme expliqué dans notre politique de vote. Dans les cas de prêts de titres, en 2024, nous avons réservé des positions minimales de 50 % afin de préserver nos droits de vote, et notre pourcentage de vote moyen pour 2024 est de 97 % (contre 97,1 % en 2024 et 97,5 % en 2023). Pour les entreprises très sensibles, et/ou dans les cas où les actions sont prêtées, nous veillons à ce que toutes les actions soient rappelées afin que nous puissions exercer notre plein pouvoir lors des assemblées.

Si les circonstances qui ont conduit l'entreprise à figurer sur la liste prédéfinie se matérialisent, notre équipe de vote analyse les résolutions concernées et évalue si un vote sanction, ou un vote contre la direction, est nécessaire. Les tableaux énumèrent les résolutions ciblées par thème pour ces 299 assemblées très sensibles, ainsi que l'alignement de notre vote sur celui des autres actionnaires votants.¹⁹ Notre rapport a pour but de fournir plus de détails sur la manière dont Candriam a voté lors des réunions sensibles et sur l'alignement avec une partie importante des autres actionnaires

Résolutions des actionnaires sur le climat

Sur les 35 propositions d'actionnaires relatives au climat **soutenues** dans les entreprises désignées comme «les plus sensibles» pour des raisons liées au climat, et quatre d'entre elles ont été retirées.

Aligné*	0
Partiellement aligné (résolution échouée avec un soutien d'au moins 20%)	19
Non aligné (échec de la résolution avec moins de 20% de soutien)	12

Résolutions des directions sur le climat

Sur les 12 propositions de la direction en matière de climat **votées** pour les entreprises considérées comme «les plus sensibles» pour des raisons liées au climat.

Aligné*	3
Partiellement aligné (Candriam a voté contre et la résolution a été adoptée avec au moins 20% de dissidence)	4
Non aligné (Candriam a voté contre et la résolution a été adoptée avec moins de 20% de dissidence)	5

*Les cas alignés sont ceux pour lesquels Candriam a voté pour la résolution et la résolution a été adoptée, et ceux pour lesquels Candriam a voté contre et la résolution a été rejetée.

¹⁹ When we indicate 20% dissent, we mean 20% of those shares which were voted.

Sanctionner la stratégie climatique : Élection et décharge des administrateurs

Sur 93 résolutions de la direction sur la décharge et l'élection des administrateurs votées contre en raison de l'absence de contrôle adéquat du conseil d'administration pour les entreprises considérées comme «les plus sensibles» pour des raisons liées au climat.

Aligné (échec de la résolution)	0
Partiellement aligné (résolution adoptée avec plus de 20% de désaccord)	0
Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)	93

Préoccupations et engagement en matière de gouvernancet

Au total, 626 résolutions de la direction concernant l'élection des administrateurs, la rémunération et les questions relatives aux auditeurs ont été considérées comme «les plus sensibles» pour des raisons de gouvernance insuffisante, associées à des participations importantes de Candriam dans ces entreprises. Parmi celles-ci, Candriam n'a pas soutenu 224 résolutions :

Aligné (échec de la résolution)	0
Partiellement aligné (résolution adoptée avec plus de 20% de désaccord)	60
Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)	164

Les indicateurs ESG dans la rémunération des cadres

15 propositions liées à la rémunération ont été votées contre en 2024 dans des entreprises qui ont été signalées dans notre liste d'entreprises sensibles pour la présence d'indicateurs ESG.

Aligné (échec de la résolution)	0
Partiellement aligné (résolution adoptée avec plus de 20% de désaccord)	0
Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)	15

Dissidence historique des actionnaires

Deux résolutions ont été signalées en raison d'une forte dissidence. Candriam a voté contre en raison de nos expositions importantes, des préoccupations liées à la gouvernance, d'un niveau élevé de dissidence en 2023 et de l'absence de réponse de la part de l'entreprise pour répondre à la large dissidence des actionnaires.

Outre ces deux résolutions, 14 résolutions ont été votées contre en raison de nos expositions importantes, de préoccupations liées à la gouvernance, aux droits de l'homme, à la protection de l'environnement ou à un engagement antérieur, ainsi que de la présence d'un nombre élevé de dissidence en 2023. Les résolutions ont été adoptées, mais deux d'entre elles ont reçu plus de 20 % de soutien, ce qui représente une part importante des investisseurs qui se sont ralliés à notre vote. Par conséquent, l'alignement est considéré comme «partiellement aligné» pour ces deux résolutions.

Aligné (échec de la résolution)	0
Partiellement aligné (résolution adoptée avec plus de 20% de désaccord)	2
Non aligné (résolution adoptée avec moins de 20% de désaccord)	14



Assemblée d'intérêt particulier

Les résolutions considérées comme très sensibles, comme celles mentionnées plus haut, ne représentent qu'une partie de nos domaines d'intérêt.

Notre équipe de vote examine systématiquement les résolutions, principalement dans dix catégories, en utilisant divers critères tout au long de l'année pour identifier les assemblées considérées comme «présentant un intérêt particulier» (voir le tableau des principaux motifs de déclenchement). Qu'une assemblée attire l'attention en raison de sujets particuliers ou d'autres facteurs, notre équipe de vote interne procède à une analyse complète de l'ensemble de l'ordre du jour de l'assemblée générale afin de déterminer s'il convient de se concentrer sur un point spécifique.

L'objectif de ces analyses internes est de remplir notre rôle d'actionnaire actif et d'exercer la plus grande influence possible en tant que parties prenantes de l'entreprise.

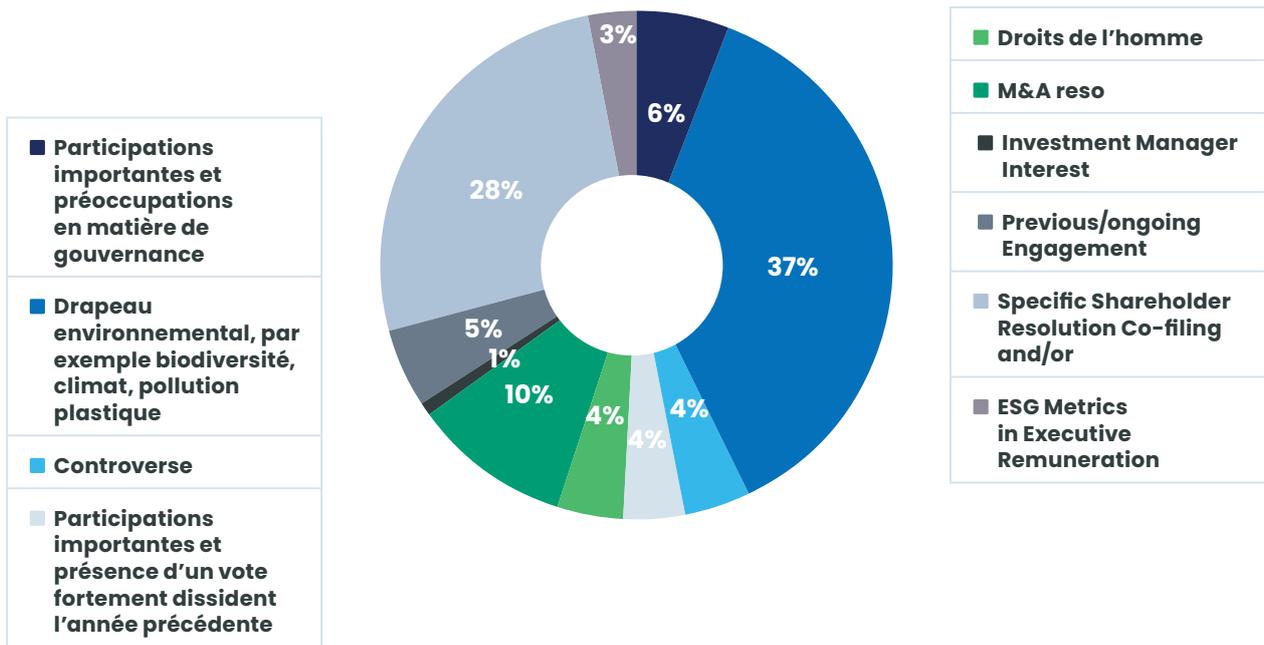
[Vous voulez savoir comment nous travaillons avec les conseillers en procuration ?](#)

Au cours de l'année 2024, nous avons réanalysé en interne 608 assemblées générales de 566 entreprises, pour diverses raisons. Sur ces 608 assemblées générales, 299 ont été jugées très sensibles, comme l'indique la section Votes des résolutions sensibles.

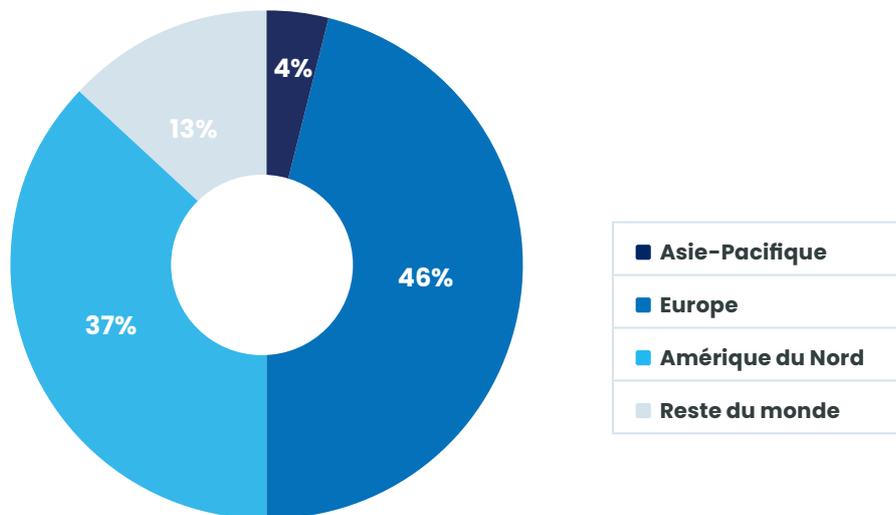
Raison principale du déclenchement ²⁰	Nombre d'assemblée générale réanalysée
Expositions importantes et préoccupations en matière de gouvernance	35
Signalement lié à l'environnement eg, Biodiversité, Climat, Pollution plastique	225
Controverse	28
Expositions importantes et forte opposition des actionnaires l'année précédente	24
Signalement lié aux droits de l'homme	23
Fusions et acquisitions²¹	63
Intérêt de l'équipe de gestion	4
Engagement antérieur/en cours	30
Co-dépôt et/ou soutien de résolutions d'actionnaires spécifiques	158
Les indicateurs ESG dans la rémunération des cadres	18

²⁰ Veuillez noter qu'une même réunion peut être classée comme sensible pour plusieurs raisons énumérées ici. La préoccupation principale est utilisée pour chaque réunion afin d'illustrer notre approche.

²¹ Nous avons voté Contre 43 résolutions sur les fusions et acquisitions en 2024, dont 13 ont fait l'objet d'un désaccord supérieur à 20 %.



La répartition géographique de toutes les assemblées générales sensibles analysées en 2024 est présentée dans le graphique ci-dessous :



Pour illustrer notre approche, et en plus des exemples fournis dans les sections Gouvernance et Climat de ce rapport, nous proposons neuf études de cas provenant des domaines environnemental, social ou de la gouvernance au cours de la saison de vote 2024. Pour chaque cas, nous présentons la raison principale de notre vote, le contexte, la justification et le résultat du scrutin.

Des informations complètes sur tous nos votes, y compris la justification des votes contre, sont accessibles via notre [tableau de bord de vote](#)

Études de cas.²²

Environnement²³

Garmin Ltd.

AGA, 7 juin 2024

Motif principal : Élément d'information non financière

Poste 12: Approuver le rapport non financier

Vote: CONTRE

Raison de notre vote :

Alors que l'entreprise fournit certaines informations sur ses activités dans un format typique de rapport 10-K, les éléments concernant les risques matériels, les stratégies de gestion assorties d'objectifs, ainsi que les leviers ou approches spécifiques liés à ses enjeux de matérialité, restent très limités et généraux. Cette information parcellaire, voire absente, concerne également son adaptation et son atténuation face au changement climatique – en particulier l'absence d'un engagement Net Zéro. Par ailleurs, les informations sur la gestion de l'approvisionnement demeurent limitées et anecdotiques, ce qui nous semble particulièrement préoccupant compte tenu de la présence de fournisseurs dans des pays à haut risque en matière de travail forcé.

En outre, Garmin dépend fortement de fournisseurs tiers, notamment de composants minéraux/semiconducteurs, ce qui accroît encore les risques. Bien qu'il existe un rapport distinct intitulé "Rapport sur l'impact de l'entreprise" et "Rapport sur les minerais de conflit", le premier en particulier reste de haut niveau, ce qui rend difficile pour les investisseurs de mieux évaluer ses stratégies de diligence raisonnable du point de vue de l'approvisionnement et de l'environnement, et par la suite de comprendre dans quelle mesure elle [Garmin] est exposée à [ces] risques et quel est le degré de maturité de Garmin dans la gestion de ceux-ci. Des informations supplémentaires sur l'empreinte de ses fournisseurs et sur ses stratégies en matière de mécanismes de réclamation et de recours seraient très appréciées.

En ce qui concerne sa position sur les minerais de conflit, [nous pensons] que les informations divulguées ne sont pas suffisantes compte tenu de l'exposition à des matériaux à haut risque tels que l'or, la colombo-tantalite (coltan), la cassitérite, la wolframite et leurs dérivés, le tantalite, l'étain et le tungstène. Nous souhaiterions obtenir des informations plus détaillées sur ses pratiques de gestion des sources d'approvisionnement, notamment sur les pays d'approvisionnement, les fournisseurs (en particulier ceux qui sont considérés comme présentant un risque élevé) et les mécanismes de vérification interne et externe.

²² Veuillez noter que les justifications mentionnées dans cette section sont tirées de la plateforme de divulgation des votes de Candriam. Il peut y avoir quelques différences de formulation par rapport aux documents originaux, pour faciliter la lecture.

²³ Veuillez noter que vous pouvez trouver les votes et les justifications de Candriam pour toutes les propositions Say on Climate votées en 2024 sur [Predeclaration of Voting Intentions | Candriam](#)



Nestlé SA

AGA, 18 avril 2024

Motif principal : Controverse.

Poste 1.3 : Approuver le rapport non financier

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Bien que Nestlé fournisse de bonnes informations sur sa feuille de route en matière d'émissions et de climat - avec des ventilations claires des émissions et des réductions ciblées, y compris des leviers et des investissements dédiés, [nous pensons] qu'il faut plus de clarté sur la définition et les stratégies de l'agriculture régénératrice, les critères spécifiques qui entrent dans le champ d'application de la RegAg, et l'absence d'un objectif de réduction du méthane [nous préoccupe également].* Sur ce dernier point, nous regrettons particulièrement l'absence d'un objectif de réduction des émissions dérivées du méthane, étant donné que le méthane est une source critique d'émissions provenant de ses activités laitières. En outre, l'entreprise signale que la quantité absolue de réductions et d'éliminations par rapport au statu quo a été utilisée comme indicateur et que les données ne sont pas comparables, ce qui rend les comparaisons plus difficiles pour les investisseurs. Ce raisonnement est conforme à ceux que nous avons exposés pour le point 1.2 de l'ordre du jour concernant le rapport de rémunération sur les informations relatives aux objectifs ESG qui manquent de granularité (cf. point 1.2 de l'ordre du jour) et le point 7 de l'ordre du jour.

En outre, nous ne sommes pas satisfaits de l'absence de considération dans l'évaluation du niveau de santé de l'ensemble de son portefeuille de produits. Si nous notons positivement l'inclusion de son "alimentation abordable avec

micronutriments", nous ne sommes pas en mesure d'identifier si l'entreprise [...] tient également compte de l'évolution de la qualité de ses produits et de son profil santé découlant de ses produits moins sains.

Étant donné que la majorité des ventes de Nestlé sont encore dominées par des produits moins sains, un indicateur de performance clé mettant davantage l'accent sur le portefeuille de produits moins sains (y compris des progrès positifs en matière de reformulation des produits) est essentiel pour refléter correctement l'ambition de Nestlé en matière de santé. Tout cela est conforme à l'objectif de la proposition d'actionnaire SO776 en ce qui concerne la responsabilité des cadres supérieurs sur les stratégies de Nestlé en matière de santé. De plus en plus, nous encourageons l'entreprise à prendre en compte les risques ESG croissants liés à la qualité et à la sécurité des produits (par exemple, les problèmes liés à ses sites de production d'eau minérale naturelle) et à l'efficacité opérationnelle (par exemple, les problèmes informatiques entraînant des contraintes d'approvisionnement dans son secteur de la santé), ou au moins à fournir plus de clarté ou de mises à jour dans le rapport sur ces sujets.

* Depuis l'assemblée générale de Nestlé, et après plusieurs appels avec la société, nous avons révisé notre position sur l'absence d'un objectif spécifique de réduction du méthane. Veuillez vous référer au chapitre du présent rapport consacré au climat, et plus particulièrement à l'étude de cas Nestlé.



Social

Starbucks Corporation

AGA, 13 mars 2024

Motif principal : Controverse

Article 1.d: Élection du directeur désigné par la direction Melody Hobson

Vote : **Withhold**

Raison de notre vote :

[Nous concluons qu'un vote Withhold est justifié pour la présidente du conseil d'administration, Melody Hobson, dans le but de renforcer la responsabilité du conseil d'administration de Starbucks, ainsi que le niveau de contrôle indépendant au niveau du conseil d'administration, afin de garantir un fonctionnement impartial du conseil d'administration, doté de compétences et d'expertises différentes pour relever les défis de l'entreprise. C'est particulièrement important pour une entreprise comme Starbucks, qui [opère dans un secteur qui] est constamment confrontée à des dynamiques changeantes et à des risques de durabilité dans ses propres opérations et chaînes de valeur. Le long mandat de la présidente du conseil d'administration et le nombre excessif de mandats extérieurs [qu'elle assume] soulèvent des questions quant à l'impartialité de son processus décisionnel et de son contrôle. En outre, le président du conseil d'administration assume en fin de compte la plus grande responsabilité parmi tous les membres du conseil pour ne pas avoir supervisé efficacement la gestion des risques pour

l'entreprise et ses actionnaires, et devrait donc être tenu le plus responsable de la mauvaise surveillance par le conseil d'administration de l'exposition aux risques ESG au sein de l'entreprise.

Cela dit, nous reconnaissons également les efforts récents de l'entreprise, qui a accepté de négocier avec les syndicats à la suite de la campagne de procuration menée par le Strategic Organizing Center. Il s'agit certainement d'un progrès significatif de la part de l'entreprise. Pour apporter les changements concrets demandés par les parties prenantes, nous encourageons l'intégration de nouveaux membres du conseil d'administration ayant une expertise et des antécédents spécifiques en matière de droits et de gestion du travail (en particulier dans le domaine des relations professionnelles), d'approvisionnement responsable et de droits de l'homme, et/ou l'intégration d'experts externes dans le "comité d'impact" nouvellement créé.

Apple, Inc.

AGA, 28 février 2024

Motif principal : Droits de l'Homme

Poste 7 : Rapport sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

Vote : **POUR**

Raison de notre vote :

Chez Candriam, nous pensons que les entreprises technologiques doivent être aussi transparentes que possible pour garantir une utilisation sûre des technologies en évolution rapide telles que l'intelligence artificielle. La demande formulée dans cette résolution s'inscrit dans cette optique.

Étant donné que la réglementation apparaît en moyenne plusieurs années après les nouveaux développements, il est

essentiel que les entreprises technologiques affichent les normes les plus élevées en matière de pratiques éthiques au cours des premières phases de leur déploiement. L'intelligence artificielle s'accompagne de la probabilité d'introduire [ou de développer] des préjugés, des discriminations, des informations erronées et d'autres abus à l'encontre des employés, des utilisateurs et de la société dans son ensemble. Nous [croyons] savoir que les entreprises qui peuvent le mieux éviter ces problèmes [et ces risques]

sont [généralement aussi] celles qui sont les plus transparentes, les plus responsables et les plus ouvertes à l'engagement avec les parties prenantes extérieures telles que la société civile, les universités, les investisseurs, etc.

Les termes "IA digne de confiance" [ou] "IA explicable" sont souvent utilisés lorsqu'il est question de pratiques éthiques. Nos discussions sur les questions liées à l'IA avec les entreprises technologiques nous ont appris que les entreprises les plus transparentes et les plus ouvertes sur la manière dont elles [s'approvisionnent en données, et] développent et déploient des algorithmes d'IA sont également celles qui affichent les meilleures pratiques éthiques. Si les lignes

directrices et les pratiques existantes d'Apple abordent de manière générale les questions sociales [et les risques financiers] mentionnées dans la proposition, elles ne font pas spécifiquement référence aux effets négatifs que l'IA pourrait engendrer. En outre, certains des pairs de l'entreprise se sont engagés à atténuer les risques posés par l'IA.

En faisant preuve de transparence sur leurs principes, lignes directrices et processus en matière d'IA, les leaders technologiques, tels qu'Apple, peuvent également établir une norme élevée pour une utilisation éthique de l'IA pour l'ensemble de l'industrie.

The Kroger Co.

AGA, 27 juin 2024

Motif principal : Co-dépôt et/ou soutien de résolutions d'actionnaires spécifiques

Point 2: Rapport sur les coûts de santé publique liés aux ventes de produits du tabac et l'impact sur le marché global²⁴

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Un vote pour est justifié pour envoyer un signal positif à l'entreprise, à savoir que nous attendons d'elle qu'elle s'engage et s'efforce de mettre fin à la vente de produits du tabac, mais cette décision s'accompagne également d'une inquiétude.

L'objectif de la résolution ne devrait pas être que l'entreprise rende compte des coûts de santé publique, étant donné que de nombreuses études sur les coûts de santé publique liés au tabac ont été réalisées par les CDC [centres de contrôle et de prévention des maladies], l'OMS [Organisation mondiale de la santé], des universitaires, etc. La priorité devrait plutôt être accordée à l'obligation pour l'entreprise [Kroger] de s'engager clairement à décourager et à cesser la vente de produits du tabac et de rendre compte de ses stratégies et de ses progrès.

²⁴ Inscrite dans la circulaire de sollicitation de procurations sous le titre "Report on Public Health Costs from Sale of Tobacco Products" (Rapport sur les coûts de santé publique liés à la vente de produits du tabac).

Gouvernance

Stellantis NV

AGA, 16 avril 2024

Motif principal : Les indicateurs ESG dans la rémunération des cadres

Point 2.d: Approuver le rapport de rémunération

Vote : CONTRE

Raison de notre vote :

Un vote contre ce point est justifié car nous avons des préoccupations concernant la rémunération réellement perçue du PDG s'élevant à 42 millions d'euros, qui semble excessif selon les pairs sélectionnés par les conseillers et les normes européennes, et qui est considéré comme élevé même lorsqu'il est comparé aux pairs américains sélectionnés par l'entreprise [néerlandaise] elle-même.

En outre, le montant excessif de l'enveloppe est largement dû à la "prime de transformation" de 10 millions d'euros, qui est une prime en espèces supplémentaire unique, alors que l'enveloppe existante n'est pas considérée comme non compétitive et devrait déjà viser [être suffisante] pour retenir et récompenser le directeur général. Par ailleurs, les avantages accordés au président exécutif et au directeur général de l'entreprise, y compris la péréquation fiscale et les cotisations de retraite, suscitent également des inquiétudes.

Tout en reconnaissant que l'entreprise a réussi à dépasser les objectifs de synergie et les attentes du marché, nous estimons que la rémunération globale est disproportionnée.

En outre, il est louable que l'entreprise ait intégré des objectifs concernant les véhicules à faibles émissions dans sa rémunération variable à court terme, ce qui constitue une étape positive vers l'alignement de la rémunération des cadres sur les performances non financières.

Toutefois, il est important de noter que l'inclusion de la conformité CAFÉ [Corporate Average Fuel Economy] dans le plan d'incitation à long terme (LTIP) ne peut pas être considérée comme une mesure ambitieuse puisqu'il s'agit d'une exigence réglementaire plutôt que d'un indicateur de performance. Néanmoins, dans le contexte plus large de l'industrie, nous apprécions l'accent mis par Stellantis sur le fait de lier une part importante de la rémunération des cadres au développement des VE (véhicules électriques).

Cela dit, nous recommandons l'intégration d'objectifs alignés sur les objectifs globaux de réduction des émissions de carbone de l'entreprise, en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives en amont pour les émissions du champ d'application 3.

The Walt Disney Company

AGA, 3 avril 2024

Motif principal : Préoccupations liées à la gouvernance et surveillance étroite

Tableau de bord

Vote : POUR

Raison de notre vote :

Nous constatons que la performance du cours de l'action est très faible depuis 2021 en raison de pertes plus importantes dans le secteur DTC [Direct-to-Consumer] (Disney+, Hulu) et d'un nombre d'abonnés en stagnation dans ce segment.

Pour le marché, cette division est le point de mire car Disney a tardé à investir dans le DTC avec Netflix, alors que les [abonnements] à la télévision linéaire ont baissé de 6 % [en 2023].



Avec la hausse des taux d'intérêt, la génération de flux de trésorerie disponibles et la rentabilité ont fait l'objet d'un examen approfondi, et le désendettement est devenu un sujet important après l'acquisition de Twenty-First Century Fox. Les investisseurs doutent que la direction actuelle soit en mesure de concurrencer Netflix et de réduire les pertes/améliorer la rentabilité. Pendant un an, la direction a recentré sa stratégie en mettant en œuvre un programme de réduction des coûts de 7 milliards de dollars, destiné à rendre l'activité DTC positive d'ici à la fin de 2024. Cela a commencé à porter ses fruits, mais on peut se demander s'il ne s'agissait pas simplement d'une histoire pour contrer [l'implication du gestionnaire de fonds spéculatif] Nelson Peltz. C'est pourquoi nous avons besoin de plus d'éléments et sur une plus longue période avant d'évaluer les efforts de cette direction. Nous notons également que sous le premier mandat de Bob Iger, Disney [a généré des bénéfices importants et une forte

croissance, et que les] actions ont nettement surpassé les performances du marché en général.

Nous continuons à émettre des réserves sur les plans de succession de Bob Iger, âgé de 73 ans, car aucun autre candidat ne semble s'être déclaré (le précédent PDG n'est resté que deux ans). Cependant, nous pensons que la faiblesse des performances ne peut être attribuée uniquement à la direction de Disney, mais aussi aux défis auxquels l'industrie est confrontée, [tels que le coût élevé du contenu]. Il est essentiel de trouver la bonne combinaison entre la télévision linéaire et le DTC, et de rationaliser les dépenses en matière de contenu. Parmi les points obscurs, citons l'acquisition de Hulu, la scission d'ESPN et même la manière d'évaluer le secteur de la télévision linéaire.

Nous croyons donc en la capacité de la direction à progresser sur ces points. Toutefois, Candriam surveillera de près tous ces éléments.

Vivendi SE

AGE, ** 9 décembre 2024

Motif principal : Fusions & Acquisitions

Point 1 : Approuver l'apport en nature de 991 811 494 actions de Canal+ SA, son évaluation et sa rémunération

Vote: CONTRE

Raison de notre vote :

Même si nous constatons que l'opération peut potentiellement réduire la décote de la société holding, il n'est pas rassurant d'y parvenir par le biais d'une scission en sociétés cotées dans des juridictions différentes. Par conséquent, [nous pensons] qu'un vote contre points 1-3 est justifié en raison des préoccupations importantes en matière de gouvernance entourant la transaction proposée chez Vivendi et ses entités nouvellement cotées :

- Le choix des lieux de cotation [bourses] semble avoir pour but de permettre à Bolloré d'éviter les offres publiques d'achat et de consolider éventuellement le contrôle des nouvelles entités.
- Plusieurs administrateurs "indépendants" siègent également dans des sociétés affiliées à Vivendi ou à Bolloré, ce qui ne respecte pas les normes réglementaires nationales en matière d'indépendance (par exemple, Philippe Bénacin à Canal+ et Michèle Reiser à Havas).

- [Notre travail montre que] certains directeurs sont trop engagés, ce qui est contraire à notre politique concernant le "surnombre"²⁵ puisque les entités ne seront plus considérées comme des entreprises du groupe.
- L'exigence d'un vote aux deux tiers pour révoquer les administrateurs non proposés par le conseil permet à l'actionnaire de référence de bloquer ces actions, ce qui limite la responsabilité.
- Depuis l'annonce de l'AGE** le 28 octobre 2024, l'action Vivendi a chuté de 15 %, ce qui témoigne du mécontentement des investisseurs à l'égard du plan.

** EGM = Extraordinary General Meeting

²⁵ Veuillez consulter la page 13 du document "Time Commitments" proxy_voting_policy_en.pdf

Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA

AGE, ** 4 juillet 2024

Motif principal : Fusions & Acquisitions

Point 1 : Approbation de l'émission d'actions dans le cadre de l'acquisition de Banco de Sabadell SA

Vote: POUR

Raison de notre vote :

Un vote pour l'augmentation de capital proposée est justifiée car elle rééquilibrerait les activités de l'entreprise vers des pays plus développés, étant donné que 60 % de ses bénéfices sont générés au Mexique, 5 à 10 % en Turquie et 5 à 10 % au Pérou et en Colombie.

Bien que l'opération elle-même ne soit pas particulièrement attrayante en raison des coûts substantiels liés au démantèlement des entreprises communes créées par la direction de Sabadell, des synergies de coûts importantes devraient être réalisées. Cela devrait contribuer à réduire le coût des fonds propres de BBVA. Sabadell a des perspectives limitées et la rentabilité des deux banques dépendra

fortement de l'environnement du marché, en particulier des taux d'intérêt. Si l'entité combinée peut devenir trop importante en Catalogne et nécessiter la vente de certaines succursales, nous émettons quelques réserves quant à l'impact sur la structure de gouvernance et la composition du conseil d'administration. Toutefois, BBVA a assuré que les intérêts des actionnaires minoritaires seraient représentés au niveau du conseil d'administration. En ce qui concerne l'emploi, il est essentiel que les licenciements soient gérés à l'aide de programmes de soutien aux employés concernés.

Sur le plan environnemental, Banco Sabadell est très peu exposée aux combustibles fossiles et la stratégie environnementale actuelle de BBVA restera inchangée.

** AGE = Assemblée générale extraordinaire





Promouvoir le développement durable.

Les associations professionnelles et les groupes de travail sur l'investissement responsable dont nous faisons partie. Les groupes de travail sur l'investissement durable au sein de l'Union européenne :

	Name of Association	Joined in
SRI Working Groups within:	AFG - Association Française de la Gestion financière	2003
	BEAMA - Belgian Asset Managers Association	2004
	EFAMA - European Fund And Asset Management Association	2010
	ALFI - Association of the Luxembourg Fund Industry	2024
Several sustainable investment forums:	VBDO - Dutch Sustainable Investment Forum	2007
	Forum Nachhaltige Geldanlagen (Germany, Switzerland & Austria)	2010
	Swiss Sustainable Finance (Switzerland)	2014
	Forum pour l'Investissement Responsable (French SIF FIR)	2014
	Forum per la Finanza Sostenibile (Italy SIF)	2015
	UKSIF - United Kingdom Sustainable Investment Forum	2016
	US SIF - United States Forum for Sustainable & Responsible Investment	2016
Other sustainability-oriented investor bodies	IIGCC - The Institutional Investors Group on Climate Change	2020
	Investor Alliance for Human Rights (ICCR Initiative)	2021

En tant que gestionnaire d'actifs, Candriam promeut activement la finance durable en formant la prochaine génération d'investisseurs responsables. Cela se fait par l'intermédiaire de notre Institut Candriam pour le développement durable et en particulier avec l'initiative Candriam Academy ([Home - Candriam](#)), qui offre des cours

conçus pour améliorer la compréhension de toute personne intéressée par l'investissement durable et les facteurs ESG dans l'industrie de l'investissement. En décembre 2024, l'Académie offrira une formation gratuite en ligne à plus de 16 400 personnes dans 116 pays.

En ce qui concerne la manière dont Candriam engage avec les décideurs politiques, y compris :

- Processus de gouvernance en place
- Comment nous nous assurons de leur alignement sur notre position en matière de finance durable

- les activités d'engagement politique de Candriam ou celles menées en notre nom

Toutes les informations connexes seront disponibles dans notre prochain rapport RSE 2024, ainsi que des détails supplémentaires²⁶ sur nos principes directeurs en matière d'ESG, de promotion et d'influence, sont disponibles sur [les pages web de nos publications](#).

²⁶ These, including our [Guiding Principles](#) and other documents on our website, are updated as changes occur.



155 Mrd €

**Actifs sous gestion au
31 décembre 2024**



600+

**Professionnels
expérimentés et engagés**



+ de 25 ans

**Leader dans l'investissement
responsable**

Ce document est fourni à titre d'information et à des fins éducatives uniquement et peut contenir des opinions de Candriam et des informations propriétaires. Il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable.

Avertissement : les performances passées, les simulations de performances passées et les prévisions de performances futures d'un instrument financier, d'un indice financier, d'une stratégie ou d'un service d'investissement ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas garanties. Les performances brutes peuvent être influencées par des commissions, redevances et autres charges. Les performances exprimées dans une autre monnaie que celle du pays de résidence de l'investisseur subissent les fluctuations du taux de change, pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les gains. Si ce document fait référence à un traitement fiscal particulier, une telle information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer. L'investisseur supporte le risque de perte de capital. Le présent document ne constitue pas une recherche d'investissement au sens de l'article 36, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission. Candriam souligne que ces informations n'ont pas été préparées dans le respect des dispositions légales favorisant la recherche indépendante en matière d'investissement, et qu'elles ne sont soumises à aucune restriction interdisant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en matière d'investissement. Ce document n'est pas destiné à promouvoir et/ou offrir et/ou vendre un produit ou service. Le document ne vise pas non plus à solliciter une demande de prestation de services.



CANDRIAM. INVESTING FOR TOMORROW.
WWW.CANDRIAM.COM

CANDRIAM 
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY